

MEMORIAL

Session ordinaire no. 38
de l'Assemblée constituante
Salle du Grand Conseil - 2, rue de l'Hôtel-de-Ville
jeudi 3 novembre 2011

séance de 14h00
séance de 17h00
séance de 20h30

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Personnes excusées
3. Prestation de serment
4. Approbation de l'ordre du jour
5. Communications de la Présidence
6. Règles de débat applicables aux points suivants de l'ordre du jour
7. Première lecture de l'avant-projet de constitution : entrée en matière (art. 46 du Règlement)
 - Présentation des rapports des cinq commissions thématiques
 - Débat d'entrée en matière sur l'avant-projet tel que résultant des travaux des commissions thématiques
 - Vote d'entrée en matière
8. Examen de l'avant-projet article par article et des amendements y relatifs (*la lecture se fera en continu en suivant l'ordre des articles de l'avant-projet ; l'examen du projet de préambule aura lieu à la fin de la première lecture*) :
 - Présentation des amendements de commission et de minorité
 - Débat
 - Votes
9. Débat final de la première lecture : déclaration des groupes
10. Divers et clôture

* * * * *

Ouverture de la séance à 14h00 par M^{me} Christiane Perregaux, coprésidente, présidente de la séance de 14h00, de 17h00 et de 20h30

1. Ouverture

La présidente. Chères constituant·es, chers constituant·s, je vous remercie de bien vouloir prendre place. Nous allons incessamment commencer notre séance.

Coup de cloche

La présidente. Je vous remercie. J'ouvre la séance et je remercie M. le conseiller d'Etat Longchamp d'être avec nous, en tout cas en début d'après-midi.

2. Personnes excusées

La présidente. Nous avons quelques personnes excusées : M^{me} Engelberts qui est excusée pour toute la session, M. Terrier également ; M. Gardiol n'est pas là... Ah il est là, il est là, magnifique ; M. Büchi qui n'est pas là jusqu'à 18h00 et M. Gauthier qui ne sera pas là à partir de 17h00. Je passe au point... *(La présidente sonne la cloche.)* Merci pour le silence et je passe au point 4, à l'approbation de l'ordre du jour.

3. Prestation de serment

Aucune

4. Approbation de l'ordre du jour

La présidente. Si vous n'avez pas de question particulière, je le considère comme adopté.

5. Communications de la Présidence

La présidente. Concernant les communications de la Présidence, une simplement : un reporter-journaliste de France 3 Régions est parmi nous et il se permettra de faire quelques interviews pendant la pause de 16h00 avec un certain nombre de personnes. Je vous remercie. Nous allons donc tout de suite passer au point 6 sur les règles de débat.

6. Règles de débat applicables aux points suivants de l'ordre du jour

La présidente. Les règles de débat ne se modifient pas, nous les connaissons, je répète simplement les principales : sur la présentation des amendements de la commission, deux minutes par article ; une minute trente pour les amendements qui figurent dans les rapports et les présentations des amendements du Conseil d'Etat, également une minute trente par article. Maintenant, puisque nous avons décidé que nous reprendrions l'article 129 aujourd'hui, le Bureau a décidé d'octroyer deux minutes de discussion par groupe pour l'article 129. Oui, Monsieur Mouhanna ?

M. Souhaïl Mouhanna. Madame la présidente, je propose une motion d'ordre. Vu l'importance de cet article 129 et vu qu'il y a encore des amendements qui sont arrivés sur cet objet, un objet d'une ampleur, je dirais considérable, vraiment ce serait une farce d'accorder uniquement deux minutes. Je propose donc une motion d'ordre pour qu'il y ait cinq minutes par groupe.

La présidente. Je vous remercie, nous allons donc tout de suite... Monsieur Mizrahi ?

M. Cyril Mizrahi. Merci Madame la présidente. Quelques mots pour vous dire que nous soutiendrons cette motion d'ordre proposée par Souhaïl Mouhanna. Effectivement, cette question de la péréquation intercommunale est un des sujets centraux de nos discussions à la Constituante. Il faut savoir si on a envie de bâcler cette discussion ou si on a envie, du côté du camp majoritaire, de saisir un peu la main qui est tendue et de véritablement entamer un dialogue sur cette question de la péréquation intercommunale. Pour notre part, nous nous sommes donné la peine de faire un certain nombre de propositions pour essayer de parvenir à un consensus sur cette thématique, ce qui est relativement difficile. Mais nous avons fait cet effort et nous vous demandons donc d'avoir une place suffisante pour tenir cette discussion. Il y a également un autre argument qui je crois est important...

La présidente. Je pourrais vous demander d'être bref s'il vous plaît.

M. Cyril Mizrahi. ... non seulement nous n'avons pas de retard Madame la présidente, je me permets de finir, non seulement nous n'avons pas de retard sur notre planning, mais nous sommes également en avance de plus d'une séance. Donc là, il s'agit de savoir si on a une véritable volonté politique d'arriver à quelque chose pour que ce projet puisse être accepté à la fin. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie et nous allons donc voter, je mets au vote cette motion d'ordre. Ah, pardon... Monsieur Genecand ?

M. Benoît Genecand. Oui, sur ce point je m'étonne simplement, parce qu'il me semble que c'était une compétence du Bureau, que le Bureau en a délibéré et qu'il y a une décision qui a été prise. Donc je suis surpris que finalement, on nous fasse revoter là-dessus d'entrée alors que cette discussion a dû avoir lieu dans l'organe compétent. Merci Madame la présidente.

La présidente. Je vous remercie. Je crois qu'il s'est passé exactement la même chose il y a trois séances et en tout cas, c'est la plénière finalement qui peut décider de cela.

Motion d'ordre de M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

Accorder un temps de parole de 5 minutes par groupe pour l'article 129.

Par 35 oui, 28 non, 1 abstention, la motion d'ordre est acceptée.

7. Première lecture de l'avant-projet de constitution : entrée en matière (art. 46 du Règlement)

Cf. Mémorial du 6 septembre 2011

8. Examen de l'avant-projet article par article et des amendements y relatifs

La présidente. Nous allons immédiatement reprendre nos travaux en sachant donc que nous allons traiter cet article 129 laissé en suspens lors de notre dernière séance. Cet article concerne la fiscalité cantonale. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Marco Föllmi. Merci Madame la présidente, Monsieur le conseiller d'Etat. En l'état, je n'ai rien à rajouter, je crois qu'il faut laisser la parole aux différents groupes.

La présidente. Je vous remercie. Monsieur Ducommun, vous avez la parole pour un amendement que vous avez proposé...

M. Michel Ducommun. Oui...

La présidente. ... avec M. Baranzini et M. Extermann.

M. Michel Ducommun. Je veux bien redire les choses ; honnêtement, j'avais déjà eu du temps pour le présenter lors de la dernière séance...

La présidente. C'est vrai, vous avez raison.

M. Michel Ducommun. ... donc si vous me laissez du temps de parole, pourquoi pas, mais ce serait peut-être non mérité.

La présidente. Et je crois que M. Loretan avait fait de même pour la présentation de son amendement. Je vous remercie. Par contre, le Conseil d'Etat voudrait sans doute présenter son amendement. Non ? D'accord. Je vous remercie, donc nous allons passer au débat. Monsieur Tanquerel, vous avez la parole.

M. Thierry Tanquerel. Merci Madame la présidente. Je tiens aussi à remercier ceux qui ont accepté la motion d'ordre tout à l'heure et qui ont de cette manière-là fait un geste pour montrer qu'ils sont prêts à écouter les arguments de la minorité de la dernière séance, laquelle ne se contente pas simplement d'un constat d'échec, d'un constat de désaccord profond, mais qui vous propose aujourd'hui de faire un pas vers un éventuel compromis. Le groupe socialiste pluraliste considère, en termes d'imposition et de péréquation, que le système d'imposition actuel – qui avait été mis en place à l'époque par le conseiller d'Etat radical Robert Ducret – est un système qui a fait ses preuves, qui fonctionne, qui permet notamment d'assurer aux communes-centres, aux communes qui ont des tâches particulières liées au nombre d'emplois, des ressources adéquates. S'il fallait changer ce système pour toutes sortes de raisons, le nouveau système à mettre en place serait extrêmement complexe et la meilleure solution, c'est de laisser faire le législateur. Trancher tout ou partie de ce système dans la constitution ne nous paraît pas fondamentalement une bonne idée. Je rappellerai à M. Kunz, qui a quelque peu ricané ou souri – disons-le gentiment, il a souri – que l'ensemble de ses amis disposent actuellement d'une très large majorité au Grand Conseil.

La décision prise lors de la dernière séance de faire passer en quelque sorte en force l'imposition au lieu du domicile - et uniquement ce principe, avec des garanties quasiment inexistantes – est tout simplement inacceptable. Elle met largement en péril le projet de constitution. Le groupe socialiste pluraliste ne pourra pas approuver un projet qui contiendrait la règle en l'état telle qu'elle a été posée. Certains dans la majorité m'ont dit dans les couloirs : « Tant pis, nous gagnerons tout seuls devant le peuple ! » Je ne crois pas que cet optimisme soit justifié. Le problème c'est que cette proposition, qu'on le veuille ou non, apparaît comme une vendetta politique contre une commune qui a le tort de n'être pas gouvernée par la même majorité que celle de cette Assemblée. Vous vous en défendez. Vous avez raison de vous en défendre et nous pouvons entrer en matière. Simplement, des belles déclarations ne suffisent pas. Nous sommes ici pour faire de la politique, nous sommes ici pour produire une constitution et il convient que les garanties soient dans la constitution.

Nous ne nous résignons pas à un désaccord définitif sur ce point, raison pour laquelle nous avons en vain essayé de voir si des possibilités de négociation avant la séance d'aujourd'hui étaient possibles. On nous a répondu que c'était prématuré. Eh bien, en quelque sorte unilatéralement, nous vous proposons une solution où nous ferions une concession qui pour nous est absolument majeure. L'article que nous vous proposons reprend le principe de l'imposition au lieu du domicile mais avec de très sérieuses garanties. A l'alinéa premier de

l'article 129 que nous vous proposons, les garanties sont sous forme de principes et j'aurais de la peine à imaginer que l'un ou l'autre de ces principes puisse gêner. Qui peut être contre l'équité fiscale ou le principe de l'imposition selon la capacité contributive par exemple ? A l'alinéa 2, ce sont des garanties de fond. On reprend – c'est la concession majeure – l'imposition au lieu du domicile fiscal mais on prévoit des garanties en termes de péréquation et on prévoit aussi une garantie, que l'écart entre les centimes additionnels ne soit pas trop élevé. Le deuxième grand soupçon contre la règle telle qu'elle a été votée, c'est que cette règle n'est pas destinée à favoriser le logement, mais en pratique servira à baisser encore les centimes additionnels des communes qui ont déjà les centimes les plus bas. Il s'agit, si on veut avoir ce principe, de mettre l'antidote dans la constitution. Les alinéas 3, 4 et 5 prévoient un système qui garantit qu'aucune commune ne soit préteritiée ; c'est en quelque sorte véritablement ici que se trouve la preuve par l'acte que la règle de l'imposition au lieu du domicile n'est pas dirigée contre une ou certaines communes, mais qu'un accord global sera requis et nécessaire. Cette condition n'est nullement impossible à atteindre – je vous rappelle que la dernière péréquation a été acceptée par l'unanimité des communes. En définitive...

La présidente. Monsieur Tanquerel, est-ce que vous pouvez terminer ?

M. Thierry Tanquerel. Je vais conclure. Le groupe socialiste pluraliste est tout à fait prêt, notamment à ce que la Ville de Genève fasse des concessions vis-à-vis de Vernier, vis-à-vis d'Onex, pas vis-à-vis des communes qui ont les centimes additionnels les plus bas. Nous vous invitons donc à soutenir notre amendement et nous verrons par vos votes si la volonté d'accord, d'aboutir, qui a été manifestée, se concrétise ou bien si l'on est face à une fermeture totale, auquel cas nous en tirerons les conséquences.

La présidente. Je vous remercie Monsieur Tanquerel. Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ? M. Mouhanna demande la parole.

M. Souhaïl Mouhanna. Oui, merci Madame la présidente. Tout d'abord, je rappelle que notre position, la position du groupe AVIVO était – et elle l'est toujours d'ailleurs – complètement opposée à l'imposition sur le lieu de domicile pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'une telle disposition dans la constitution, introduite sans aucune étude d'impact, sans aucune consultation sérieuse sur aucune base, je dirais fiable de projection - nous avons reçu par exemple trois ou quatre projections de la part du département des finances accompagnées d'un courrier signé par M. Hiler dont je vais vous lire juste un paragraphe : « Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que ce tableau pourrait contenir certaines imprécisions ou erreurs que nous nous efforcerons de corriger le cas échéant. Je souligne également que ce tableau entend seulement donner des ordres de grandeur, les effets pour chaque commune individuelle pouvant varier considérablement d'un exercice à l'autre, en particulier s'agissant des communes de moins de dix mille habitants. » Je dirais, quelle légèreté de la part d'une Assemblée constituante qui est censée dessiner le futur d'un canton comme le nôtre, de telle sorte que les mauvaises surprises soient exclues autant que possible. Mais apparemment, on ouvre la voie toute grande pas seulement aux mauvaises surprises, mais également aux catastrophes, je dirais sociales, comme nous l'avons d'ailleurs observé depuis le début de nos travaux dans cette Assemblée constituante.

Lorsque M. Tanquerel parle de son amendement où il reprend l'imposition sur le lieu de domicile, je dis simplement que cela n'est pas possible. Et quand il parle d'une commune telle que la Ville de Genève qui devrait faire des concessions vis-à-vis de la commune de Vernier, moi je dis à M. Tanquerel, je crois que la Ville de Genève fait déjà énormément d'efforts pour l'ensemble du canton, ne serait-ce que la mise à disposition de l'ensemble des infrastructures de la Ville. Et la Ville de Genève est certainement prête aussi à, je dirais, collaborer davantage, mais j'aurais aimé que M. Tanquerel parle de Cologny, de Vandœuvres, d'autres communes qui devraient témoigner plus de solidarité envers les

autres communes, les communes pauvres. Par conséquent, nous ne sommes pas du tout d'accord avec le fait que M. Tanquerel et le groupe socialiste partent de l'idée que l'imposition sur le lieu de domicile est quasiment acceptée. En tout cas nous, nous ne l'acceptons pas. J'ai vu que le même groupe socialiste propose une péréquation à 80 %. Je regarde un peu le 80 % tel qu'il nous est proposé par les tableaux de M. Hiler ; on est alors quasiment à 120 millions de francs, cent treize millions de pertes pour la ville de Genève par exemple. Et je ne sais pas si cela va apporter quelque chose aux communes, notamment les communes dites suburbaines parce qu'on nous dit en même temps que les infrastructures devraient être également libérées entre guillemets par la Ville de Genève, devraient également être financées par d'autres communes avec le canton - qui est déjà à déjà Fr. 430 millions de déficit et qui devrait trouver également quelques dizaines de millions, voire une centaine de millions quand il s'agit par exemple du domaine de la culture et d'autres infrastructures. Eh bien, je ne sais pas quelles sont les communes suburbaines qui vont être gagnantes dans cette histoire. Et puis surtout, comme il y a en plus le projet de supprimer la taxe professionnelle, cela veut dire qu'on arrive également pour la Ville de Genève à cent vingt millions – les autres communes, Vernier et d'autres qui ont pas mal d'entreprises sur leur territoire – eh bien je ne sais pas quel sera finalement le solde entre les pertes et profits par rapport à ces différentes dispositions. Tout ceci pour dire enfin que véritablement, c'est une mascarade de vouloir aujourd'hui nous faire croire une seule seconde que l'imposition sur le lieu de domicile est bénéfique, je dirais au canton d'une manière générale, aux communes suburbaines et aux communes pauvres. C'est véritablement une imposture ! Le seul objectif dans ce projet-là, c'est encore, une fois de plus, le démantèlement de la Ville de Genève...

La présidente. Merci Monsieur...

M. Souhaïl Mouhanna. ... démanteler la Ville de Genève en lui supprimant les ressources qui lui permettent de faire de la politique sociale et d'autre part...

La présidente. Merci Monsieur Souhaïl Mouhanna...

M. Souhaïl Mouhanna. ... faire encore toujours plus de cadeaux aux plus nantis de ce canton.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. Je passe la parole à M. Bläsi.

M. Thomas Bläsi. Merci Madame la présidente, je vais être assez bref. Par rapport à l'imposition au lieu de domicile, on avait demandé une motion d'ordre pour reporter le débat, afin de pouvoir entendre les arguments des uns et des autres, ce qui a été fait : des informations ont circulé, les groupes ont pu travailler. Pour notre groupe - pour la majorité de notre groupe plus précisément car certains ont été plus sensibles que d'autres aux arguments, donc on s'est accordé une forme de liberté de vote sur ce sujet – la péréquation à 70 % a comme conséquence d'aboutir à un flux d'argent qui va quand même favoriser les communes pauvres. Quand on entend ici qu'il y a en fait une disparition de recettes fiscales, c'est faux. En fait il y a une « re-répartition » de recettes fiscales, il n'y a aucune perte globale pour le canton. A notre sens ou pour la plupart d'entre nous, cette « re-répartition » permet malgré tout d'avoir des mesures incitatives, parce qu'en redonnant une forme de potentiel financier aux communes et en rendant en fait la recette fiscale dépendante du nombre d'habitants par commune, il nous semble évident que ces mesures sont incitatives en termes de création de logements.

Nous ne voulons pas, à l'UDC, faire de ce texte une guerre entre fiefs – la Ville de Genève en tant que fief - d'une tendance politique ou d'une autre, mais plutôt voir l'intérêt global de la population. Il nous semble que le concept de ville-centre qui nous a été proposé par la gauche pourrait être effectivement un concept intéressant mais il n'aboutit finalement qu'à

une forme de protectionnisme du fameux fief dont je parlais précédemment - ou en tout cas, il nous apparaît comme tel car il n'a pas été assez explicité durant la semaine dont nous avons pu bénéficier. Il me semble que quand nous arriverons en deuxième lecture, il sera toujours temps effectivement de revenir, de moduler ou éventuellement d'amender ce texte. Mais pour l'instant, la solution de la péréquation avec un minimum de 70 % laissant une marge de manœuvre au Grand Conseil, nous semble être en fait celle qui est la plus cohérente. Quant à seulement poser le principe de l'imposition au lieu de domicile sans prévoir une péréquation, c'est à mon sens faire preuve de lâcheté car on impose un changement drastique au niveau du fonctionnement de notre canton - qui par ailleurs est celui qui existe dans les autres cantons, c'est-à-dire que l'imposition au lieu de domicile est ce qui se passe dans toute la Suisse, Genève étant une exception. Pour l'instant ce sera notre prise de position ; nous espérons que les débats et les arguments pourront évoluer lors de la deuxième lecture. Merci Madame la présidente.

La présidente. Merci Monsieur Bläsi et je passe la parole à M. Michel Ducommun.

M. Michel Ducommun. Merci Madame la présidente. Pour notre groupe - bon je ne vais pas répéter les arguments que nous avons contre l'imposition sur le lieu de domicile - je voudrais réagir à l'amendement proposé par Thierry Tanquerel. Ce qu'il y a peut-être d'intéressant dans cet amendement, c'est qu'il y a une volonté d'une vision assez globale, construite, de tout ce qui concerne à la fois ce problème d'impôt au niveau des communes et de la péréquation. On est un peu inquiet par la proposition de faire un vote sur chaque ligne, groupe, lettre, etc., parce que c'est vrai que s'il y a là une vision globale - qui a des désavantages, il y a des points qui nous gênent, mais il y a quelques points qui sont peut-être moins gênants que d'autres - si on détricote finalement ces points par ce type de vote et que l'on arrive à ne garder que ce qui plaît à la droite et à « shooter » tout ce qui pourrait intéresser la gauche, je ne crois pas que ce soit l'objectif. Alors je ne veux pas remettre en cause le mode de vote parce que c'est finalement au déposant de le définir, mais bien préciser que c'est un amendement pour un article entier, c'est-à-dire qu'il y aura besoin d'un vote global sur ce qui restera de l'amendement, à savoir de l'article, une fois les votes séparés effectués. Ce vote global final doit donc avoir lieu sur cet amendement. Voilà notre demande. Merci.

La présidente. Je vous remercie Monsieur Michel Ducommun. La parole est à M. Yves Lador.

M. Yves Lador. Merci Madame la présidente. Je rejoins ce qui a été dit par certains de mes préopinants concernant le peu de sérieux du travail que nous sommes en train de faire sur cette question de fiscalité communale. Je voudrais quand même rappeler que nous travaillons sur une proposition qui a été lancée en plénière après les grandes périodes de consultation, ce qui fait que nous travaillons actuellement sans avoir du tout pu mener à bien une consultation avec les principaux intéressés qui sont les communes. Par conséquent, nous ne faisons pas un travail qui est très sérieux et je crois que cela a été assez bien dit : il y a un nombre énorme encore d'inconnues dans les propositions qui nous ont été fournies qui sont tout à fait problématiques. Soit dit en passant, à titre peut-être un peu anecdotique, mais enfin quand même, c'est ce à quoi nous, nous sommes confrontés d'une façon quotidienne. Si les associations faisaient elles-mêmes leur propre budget et travaillaient leur propre financement de cette manière, elles seraient totalement discréditées. D'ailleurs on n'hésite pas à discréditer des associations qui pourtant font un travail qui est bien plus approfondi que celui que nous sommes en train de faire maintenant et donc il y a là quelque chose de tout à fait gênant.

Dans la proposition qui nous est faite par le groupe socialiste, nous avons toujours un problème avec la question du principe de péréquation, dans la mesure où - nous l'avons déjà dit - nous pensons que le fait de simplement choisir un principe parmi tous les principes de

péréquation qui doivent être utilisés pour élaborer une pareille péréquation pose un problème car cela peut aggraver les déficits et surtout les déséquilibres à l'intérieur du canton. Ceci dit, il y a un point qui finalement remporte quand même notre adhésion, c'est le fait de vouloir absolument impliquer les communes et cela, pour nous, est essentiel. Je viens de dire justement à quel point il n'est pas sérieux de préparer des principes de péréquation sur les communes sans l'avoir préparé avec les communes. Au moins là ici, on rattrape cette grosse lacune et nous pouvons du coup ré-impliquer les communes qui pourront elles faire un travail sérieux, notamment en utilisant et en mettant sur la table tous les éléments et tous les principes qui sont nécessaires pour établir une péréquation à partir des critères qu'elles rencontrent sur le terrain et c'est bien à elles de pouvoir les mettre en exergue. Et on a bien vu qu'elles sont capables de le faire, notamment avec la dernière révision de la péréquation. Cela sous-entend donc qu'en faisant cela, nous reprenons au sérieux les communes – ce que nous n'avons pas véritablement fait dans cette discussion jusqu'à présent – et que pour toutes celles et ceux qui disent qu'il faut justement renforcer, donner plus d'autonomie aux communes, eh bien là effectivement, nous leur permettons de prendre totalement toutes leurs responsabilités. Et c'est pour cela que finalement nous allons soutenir cette démarche en tant que démarche de compromis, malgré les défauts que je viens d'énoncer. Nous pensons que c'est une démarche tout à fait intéressante et positive et constructive par rapport malheureusement à ce que nous avons vécu lors de la dernière séance. Mais je rejoins la dernière proposition qui vient d'être faite ; je pense qu'effectivement, pour que ce compromis tienne la route, il doit être accepté de façon globale. S'il est détricoté, il ne s'agira plus d'un compromis et je vous appelle dans ce cas à voter l'intégralité de ce qui vous est proposé. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Je vous remercie Monsieur Lador. La parole est à M^{me} Gisiger.

M^{me} Béatrice Gisiger. Merci Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les constituants, je souhaiterais vous inviter dans un premier temps à relire l'intervention du rapporteur de la commission, intervention qui pose très clairement les décisions qui ont été prises dans cette commission. Si depuis la dernière fois nous avons pris quelques vacances et que nous avons peut-être aéré notre esprit, il faut, je vous en prie, ne pas gommer ce que la commission a fait. En six séances, cette commission est arrivée à un compromis sur des constats qui sont faits – et je regrette Monsieur Lador, votre intervention n'était pas complète, les constats ont déjà été faits. Ils ont été faits par les communes et entre autres par les conseillers administratifs ; ils ont été faits par l'Association des communes genevoises (ACG) ; ils ont été faits par cette Assemblée et ils ont été faits *last but not least* évidemment par le Conseil d'Etat deux, voire trois fois. Pour ceux qui seraient intéressés à poursuivre l'étude du travail des députés, je vous invite à lire le rapport de la commission fiscale du Grand Conseil, à l'intérieur duquel vous retrouverez certains chiffres qui nous ont été donnés dans le communiqué de presse du parti socialiste.

Je rajouterai que dans mon intervention du 20 octobre, j'ai été toujours très constante sur le fait que - nous le savons et nous ne sommes pas les seuls – le système de péréquation actuel qui a plus de quarante ans, a atteint ses limites malgré toutes ses qualités – M. Hiler l'a dit. Alors, Mesdames et Messieurs les constituants, si nous ne voulons pas tous entendre la même chose mais interpréter à notre guise, je vous laisse la responsabilité de vos propos. Les propos de M. Hiler ont été clairs et nets. Il y a dix jours, j'ai soutenu le principe de la meilleure égalité des communes. L'inégalité des communes – replongez-vous dans le rapport, replongez-vous dans ce qu'a dit M. le rapporteur – est absolument flagrante. Pourquoi donc les communes veulent-elles plus d'apport d'entreprises et pourquoi donc rechignent-elles, quelles qu'elles soient, à accepter du logement ? Tout cela, vous le trouverez avec l'exposé des motifs dans la motion 1997 du rapport de la commission des finances dont j'ai parlé tout à l'heure.

Je trouve assez incroyable que dans un constat qui réunit la majorité des personnes qui sont

impliquées dans cette histoire, nous ne puissions pas nous retrouver en tout cas autour de ce constat. Je l'ai dit la dernière fois, on ne doit pas faire de la Ville de Genève un bouc émissaire, mais un partenaire. Ce partenariat a déjà été avancé dans une démarche qui consiste au transfert de charges dans le canton. Je vous rappelle aussi que dans son rapport, le rapporteur a insisté fortement sur l'aspect de l'affinage des propositions et des discussions : Conseil d'Etat, Assemblée des communes genevoises et Ville de Genève.

Je tiens quand même à dire à nos amis socialistes que les vieux démons dont ils parlent dans leur communiqué de presse, ce sont les leurs. Eh bien voyons, renforcer les inégalités, faire payer la facture à la majorité de la population en privilégiant une minorité et qui plus est, l'éternel leitmotiv qui consiste à dire que notre Assemblée se conduit comme un Parlement avec vote de majorité. Je trouve que cela dépasse quand même un petit peu ce que nous avons essayé de faire. Rappelons-nous que nous sommes – nonobstant les réserves des uns et des autres – tous d'accord pour entrer dans une nouvelle démarche qui permettrait d'alléger la charge de certaines communes, de leur donner les possibilités d'investissement par rapport au logement et à ce que nous devons faire, nous tous ensemble, vis-à-vis de notre canton de Genève. Je suis donc interrogative sur la démarche des socialistes qui concerne la convergence dans ce domaine. Cela me fait penser que nous n'y sommes quand même pas tout à fait, car après avoir ouvert le brûlot, on nous dit : « Mais attendez, nous sommes d'accord de faire quelque chose. » Certes nous, nous sommes d'accord aussi de faire quelque chose. Il faudrait vraiment que vous puissiez l'entendre ! Nous serions même d'accord de le faire avec les socialistes, Mesdames et Messieurs. Peut-être, peut-être la constitution est un risque à courir, nous allons le courir. Nous allons le courir ensemble, mais Mesdames et Messieurs, pas à n'importe quel prix. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Je vous remercie et la parole est à M. Pierre Kunz.

M. Pierre Kunz. Merci Madame la présidente. Notre groupe tient à souligner pour commencer et en s'adressant indirectement, Madame la présidente, à M. Mizrahi, que nous avons toujours la ferme volonté politique d'arriver à un accord sur le texte final. Et j'aimerais dire que les doutes qui sont exprimés à ce sujet chaque fois que la droite fait une proposition de réforme entre guillemets dérangeante pour certains, l'argument qui consiste à mettre en doute cette volonté a quelque chose de peu élégant.

D'une manière générale il est assez curieux que la gauche, subitement, se sente agressée alors que l'imposition au lieu du domicile fait partie de nos travaux depuis le premier jour de cette Constituante. Avant même le début de ses travaux, le projet radical de constitution nouvelle contenait cette proposition. Chers collègues, ce n'est pas durant cette séance plénière que nous serons en mesure de résoudre tous les problèmes en suspens, celui de la fiscalité communale en particulier. Aujourd'hui, il s'agit d'assurer notre mission, d'assumer même notre mission de constituants, celle qui consiste à fixer des règles générales, à tracer des voies claires ; et en la matière, il s'agit de fixer les règles essentielles de la fiscalité communale. M. Tanquerel nous dit que ce n'est pas le rôle, je le cite, de la Constituante de fixer les détails de la péréquation communale et il a raison. C'est pourquoi, nous n'entendons absolument pas aller jusque-là. Ce que nous voulons, c'est simplement deux articles : l'un fixant le principe de l'imposition communale au lieu de domicile et l'autre qui stipule qu'une nouvelle péréquation, dans un délai de huit ans, devra voir le jour avec la volonté clairement exprimée de rendre cette péréquation plus simple et plus juste, plus équitable que celle qui existe actuellement. Et lui, M. Tanquerel, qu'est-ce qu'il fait quand il nous dit qu'on ne doit pas fixer tous les détails de la péréquation ? Eh bien, c'est ce qu'il commence par faire en nous présentant un article qui ferait une pleine page de la future constitution. Ce que M. Tanquerel nous propose, c'est précisément de traiter les détails. Ces détails doivent à l'évidence être réglés par le Grand Conseil, bien mieux armé que nous pour répondre à ce défi ; un Grand Conseil qui pourra d'ailleurs fort bien, Monsieur Tanquerel, s'inspirer de vos propositions le moment venu.

Nous sommes convaincus quant à nous - nous l'avons expliqué lors de la dernière réunion et M^{me} Gisiger a repris largement les thèmes de nos explications, nous n'y reviendrons donc pas – que la proposition de la droite qui, faut-il le rappeler, est soutenue par le Conseil d'Etat in corpore, unanime, est sérieuse, réaliste et moderne. Elle répond aux nécessités liées à l'avenir de notre canton – je ne crois pas avoir besoin d'insister là-dessus – un avenir qui ne manquera pas d'être marqué par une multitude de défis. Des défis que le conservatisme qui semble marquer un certain nombre d'entre nous, d'entre vous, ne permettra pas d'affronter efficacement. Des défis dont nous ressentons tous les jours davantage les prémisses dans les événements qui nous chahutent.

La présidente. Merci Monsieur Kunz. La parole est à M. Lador.

M. Yves Lador. Merci Madame la présidente. C'est une réponse à notre chère collègue M^{me} Gisiger qui m'a interpellé sur un point. Je voudrais juste que ce soit bien clair sur l'article 129 qui a été adopté la semaine dernière et qui concerne uniquement le principe d'imposition sur le lieu de domicile. Il n'y avait pas du tout de compromis de la commission, la commission était divisée de ce point de vue, de même que, à notre connaissance et après toutes les auditions que nous avons eues, il n'y a pas unanimité non plus sur ce principe parmi les exécutifs des communes ; et je ne pense pas non plus qu'il y ait une position claire sur cette question de la part de l'ACG. Le débat est donc tout à fait ouvert et justement, nous avons ici et maintenant une proposition qui vise à essayer de trouver un équilibre entre des points de départ qui sont extrêmement divergents. On vient d'entendre de nombreux appels témoignant d'une volonté de réussir absolument le texte ; eh bien je crois que si tel est véritablement le cas, eh bien nous avons là une proposition qui permet d'avancer. Sinon, je crains qu'effectivement, les divisions que nous avons connues et les discussions très chaudes que nous avons eues sur ce point précis au sein de la commission risquent de continuer, voire de s'aggraver, y compris dans le débat public. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Je vous remercie. La parole est à M. Michel Amaudruz.

M. Michel Amaudruz. Je vous remercie Madame la présidente. Je voudrais juste ajouter quelque chose et rappeler que la constitution, c'est le texte législatif suprême, moyennant quoi c'est à nous qu'il appartient de trancher. Et pour répondre à MM. Tanquerel et Lador, je ne crois pas qu'il soit judicieux de vouloir envisager un renvoi au Grand Conseil ; à M. Lador, alors même que je suis partisan de l'autonomie communale, ce n'est pas aux communes de venir s'immiscer dans ce débat. C'est à nous les constituants, rédacteurs du texte suprême, qu'il appartient de prendre nos responsabilités. Nous les prendrons et au-delà le peuple tranchera. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie. La parole est à M. Albert Rodrik, mais je crois... est-ce qu'il reste du temps ?

M. Albert Rodrik. Trente secondes, Madame la présidente, pas plus que trente secondes. Je voulais vous dire, Mesdames et Messieurs... Trente secondes.

La présidente. Vous avez épuisé votre temps. Le parti socialiste pluraliste a épuisé son temps.

M. Albert Rodrik. Ah, mon Dieu... Tant pis.

La présidente. Je donne la parole à M. Andreas Saurer.

M. Andreas Saurer. Madame la présidente. Nous avons donc voté lors de la séance

précédente, d'une part le transfert des charges actuellement assumées par la Ville de Genève au canton – je pense au Grand Théâtre, à l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), etc. D'autre part, nous avons pris la décision – ou la majorité de la Constituante a pris la décision – de préconiser l'imposition uniquement au lieu de domicile. Ce transfert de charges représente apparemment environ cent cinquante millions de francs. Aujourd'hui, nous discutons de la péréquation financière. La péréquation financière qui nous est proposée par la droite et qui est également documentée par les textes et les statistiques de M. Hiler, conseiller d'Etat, montre que grossièrement, la Ville perd environ cent millions de francs qui vont être distribués aux autres communes. C'est vrai, il y a environ vingt millions qui vont aux communes plutôt pauvres, qui ont besoin d'argent, comme Vernier, Onex, Lancy, aussi Versoix, etc. Mais les quatre-vingt millions restants, ils vont où ? Ils vont à l'ensemble des communes. J'habite à Bardonnex. La commune de Bardonnex, avec ce nouveau système de péréquation, va toucher 1 million de plus. L'année dernière, la commune de Bardonnex a eu un bénéfice de cinq cent mille francs. Qu'est-ce qu'elle a décidé de faire ? De distribuer cet argent à l'ensemble des habitants de la commune de Bardonnex. Chaque habitant de Bardonnex a touché un chèque de trois cents francs. C'est tout à fait sympathique. Mais maintenant, avec votre nouveau système, chaque habitant de la commune de Bardonnex va toucher environ un millier de francs. Donc vous voyez, le système de péréquation que vous préconisez a vraiment quelque chose de complètement pervers ! La question qui se pose, c'est de savoir comment on organise ce système de péréquation. Je rejoins un tout petit peu M. Kunz quand il critique M. Tanquerel en disant que l'amendement socialiste est truffé de critères de péréquation et que c'est plutôt une histoire à gérer au niveau législatif, mais il y a un point essentiel dans cet amendement, raison pour laquelle nous le soutenons très fortement, c'est le point 5, qui préconise que la péréquation n'entrera en vigueur que lorsque toutes les communes auront approuvé le régime de péréquation conformément à l'alinéa 3. Cela implique une négociation, comme cela s'est fait jusqu'à maintenant. Cette négociation était extrêmement compliquée, vous le savez, et finalement il y a un consensus qui a été trouvé. Et il me semble très important que la notion de ce consensus figure effectivement dans un projet de péréquation.

Maintenant, si on regarde globalement, qu'est-ce qui se passe en fait ? On enlève quand même certaines prérogatives à la Ville de Genève et habituellement, les personnes n'aiment pas tellement se faire plumer, même si cette disposition est pleine de bonnes intentions. La ville de Genève perd entre 15 et 20 % de ses prérogatives. Pourquoi pas ? Ensuite, l'argent va fondamentalement de la ville de Genève à des communes qui n'ont aucun problème financier. Et enfin, qu'est-ce qu'on fait ? Des charges qui incombaient à la Ville de Genève sont transférées au canton. Il y aura des dépenses supplémentaires au canton et là, à droite, personne ne dit rien. Pourtant habituellement vous dites : « Chaque nouvelle charge doit aller de pair avec une précision concernant le mode de financement. » Là, zéro ! On charge le canton de nouvelles prérogatives relativement importantes, mais là tout à coup, le financement ne pose pas de problème. Et il est évident que cela va participer à l'accentuation du déficit budgétaire du canton. Je ne prétends pas que c'est votre objectif, mes chers collègues de droite, mais c'est le résultat objectif de vos propositions. Le déficit du canton va s'accroître et évidemment avec toutes les conséquences qui s'ensuivent et il y a des prestations qui doivent être supprimées. Je vous remercie.

La présidente. Merci. Je passe la parole à M. Olivier Perroux pour trente secondes.

M. Olivier Perroux. Je n'en aurai pas besoin de plus.

La présidente. Septante secondes.

M. Olivier Perroux. J'ai entendu M. Bläsi parler du concept intéressant de ville-centre. Je lui signale simplement que ce concept figure aujourd'hui dans la législation ; ce n'est pas du tout un concept nouveau que nous avons inventé. Aujourd'hui, pour le calcul de la

péréquation, la loi tient compte de la compensation des charges aux villes-centres et en l'occurrence cite la Ville de Genève. Lorsque M^{me} Gisiger dit que les constats ont été faits, je la rejoins : les constats ont été faits. Je crois que le différend ne porte pas sur les constats mais plus sur la solution à y apporter. Et enfin, lorsque M. Kunz parle du Conseil d'Etat qui est in corpore en faveur de la solution de la droite, je ne sais pas s'il dormait ou s'il était absent lorsque M. Hiler a pris la parole lors de notre précédente séance ; ce n'est pas tout à fait ce qu'a dit notre ministre des finances et je regrette que M. Kunz n'ait pas écouté un peu plus attentivement David Hiler. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie. M. Lionel Halpérin a la parole.

M. Lionel Halpérin. Je vous remercie Madame la présidente. Deux-trois petites choses : tout d'abord, j'ai entendu dire ici qu'au fond, la question de l'imposition au lieu de domicile n'avait pas à figurer dans la constitution, qu'on pouvait très bien faire voter cela par le Grand Conseil et je me dois de dire que je suis quand même assez surpris de cette interpellation. On parle ici de l'exercice des droits démocratiques ; on parle ici de la question de savoir si tout Suisse qui vit en Suisse, qui est domicilié en Suisse, doit pouvoir voter sur ses impôts ou ne peut pas voter sur ses impôts. Ce principe, le principe que tout Suisse vote ses impôts lorsqu'il est domicilié en Suisse, ce principe est au cœur de notre système démocratique. Ce principe s'applique partout en Suisse à tous les niveaux, que ce soit au niveau communal, cantonal ou fédéral. Et là, à Genève, nous vivons dans un régime d'exception à ce principe qui est une entorse grave au fonctionnement de notre démocratie. Alors il n'y a rien de plus constitutionnel que la question de régler une fois pour toutes le vote par chacun des citoyens de ses impôts. Cela, c'est la raison pour laquelle nous avons effectivement souhaité entreprendre cette réforme.

Une fois que ceci est dit, on a effectivement reçu une proposition des socialistes pluralistes déposée hier. J'aimerais quand même rappeler à cette occasion que la discussion portant sur l'imposition au lieu de domicile et sur la péréquation a fait l'objet de longues discussions en commission, qu'elle a fait l'objet des discussions lors des négociations cet été, qu'elle a fait l'objet de discussions jusqu'à la dernière plénière ; que lors de la dernière plénière au cours de laquelle on était supposés se déterminer sur ces sujets-là et jusqu'à ce moment-là y compris, les socialistes nous ont indiqué qu'ils étaient opposés quoi qu'il en soit à ce principe. Ils n'ont pas entr'ouvert à un quelconque moment la porte pour discuter sur le fond de cette question-là. Ils nous ont très clairement indiqué que de toute façon, ils étaient contre le principe et preuve en est qu'ils n'ont déposé leur amendement qu'hier. Jusque-là il n'était pas question de trouver une solution de compromis sur ce sujet. Simplement entre-temps, ils ont perdu un vote - la semaine passée. Alors effectivement, bon qu'est-ce qu'on essaie de faire ? On essaie de déconstruire ce qui a été construit auparavant. Et la proposition socialiste malheureusement n'est pas une proposition de compromis ; c'est une proposition qui a un seul objectif caché - et il se trouve exactement à l'alinéa 5 que nous a lu tout à l'heure M. Saurer - un objectif caché, c'est celui de faire en sorte que cette réforme ne soit jamais mise en œuvre parce qu'on donne un droit de *veto* à chacune des communes pour s'opposer à ce projet. Et en résumé on nous dit : « Laissons une commune prendre le choix de s'opposer à ce projet et allons-y comme cela. » Et c'est cela la proposition socialiste que nous avons sur la table aujourd'hui et cette proposition-là, elle ne peut tout simplement pas être acceptée parce que cela n'est rien d'autre qu'en réalité une fin de non-recevoir supplémentaire que les socialistes nous font sur ce sujet-là.

Alors voilà, le système, il existe, il existe partout ailleurs en Suisse ; on sait quelles en sont ses conséquences, il a été étudié. Le Conseil d'Etat – y compris M. Hiler et y compris par écrit et pas seulement par oral et on a très bien compris ce que M. Hiler nous a dit la dernière fois – soutient le projet tel qu'il a été validé par la commission. Si, d'une manière ou d'une autre, il devait s'avérer que des aménagements doivent encore être discutés sur ce sujet, nos portes sont toujours ouvertes comme elles l'ont été jusqu'à présent et nous

pourrons discuter d'aménagements éventuels pour autant qu'on ne soit pas en train d'essayer simplement de jeter ce projet dans sa globalité. Et si c'est cela qui se passe, nos portes resteront ouvertes pour discuter d'aménagements si cela s'avérerait nécessaire jusqu'à la deuxième lecture. Nous n'en sommes encore qu'à la première lecture à ce stade-là et je vous invite par conséquent à voter le projet tel que soumis par la commission et tel que nous vous le proposons avec une péréquation à 70 %.

La présidente. Je vous remercie et je passe la parole à M. Ludwig Muller.

M. Ludwig Muller. Merci Madame la présidente. Il me semble que c'est de nouveau une question de principe, c'est de nouveau une division entre la gauche et la droite, entre le noir et le blanc, les bons et les méchants. D'un côté on trouve ceux qui veulent bouleverser le tout, de l'autre côté il y a ceux qui disent : « il y a le statu quo » et il y a aussi ceux qui veulent des assurances qu'il n'y aura pas de perdants dans cette opération. Pour moi la proposition de Thierry Tanquerel va dans ce sens, c'est une position de compromis et je peux la soutenir à titre personnel. Merci.

La présidente. Je vous remercie. La parole est à M. Benoît Genecand.

M. Benoît Genecand. Merci Madame la présidente, Monsieur le conseiller d'Etat. Quelques retours sur une discussion que nous avons eue la dernière fois. Nous avons rajouté cinq minutes, je vous rappelle que le débat a eu lieu lors de notre dernière plénière avant les vacances, que s'il n'a pas été bouclé, c'est que certains ont demandé un temps mort comme on dit dans le milieu sportif. Il n'a jamais été question du côté de ceux qui ont proposé la taxation au domicile de le faire sans péréquation. Donc la critique qui consisterait à dire : « Vous taxez au domicile, vous n'avez pas de péréquation. » est infondée. A aucun moment il n'y a eu une volonté de ne pas faire de péréquation. Les deux articles étaient dès le départ liés. J'ai eu l'occasion de le dire la dernière fois, Mesdames et Messieurs, si on a tant de problèmes dans cette Assemblée, ce n'est pas tellement parce que les gens sont fondamentalement opposés au changement de système, c'est parce que notre ville, la Ville de Genève, la ville de ce canton est riche. Et que cette ville riche, avec son budget de un milliard cent millions de francs par année, alors que la deuxième plus grosse commune du canton a moins de cent millions de francs – puisque nous avons la chance d'avoir des Français qui nous filment, je répète le chiffre. La Ville de Genève dont les compétences sont extrêmement faibles, en comparaison suisse on sait très bien que notre canton - et dans cette Assemblée nous n'avons pas voulu le changer - a des compétences communales faibles, notre Ville a un budget d'un milliard cent millions de francs suisses, ce qui fait grosso modo neuf cents millions d'euros. Elle est riche et c'est cela qui gêne une partie de cette Assemblée ; c'est qu'une péréquation plus transparente comme celle qui est proposée avec les 70 % fait apparaître de manière criante cet état de fait et donc déplace un peu d'argent, un peu d'argent Mesdames et Messieurs, pas tout l'argent, un tout petit peu d'argent. Et elle le déplace – merci de me donner l'occasion de rebondir – et elle le déplace vers les communes qui en ont besoin.

M. Saurer a tout à l'heure indiqué qu'il avait la chance d'habiter dans une commune qui toucherait un peu d'argent, tant mieux pour lui, mais ce n'est pas là l'objet de cette réforme. L'objet de cette réforme, c'est d'aller dans le sens de la multipolarité et tout à coup on nous sort « ville-centre » du côté des Verts ; je suis un petit peu surpris. Je me battrais tout à l'heure pour l'article sur la multipolarité, la Genève multipolaire, compacte et verte. « Multipolaires » me semble un terme beaucoup plus approprié à nos cantons que « ville-centre ». Moi je ne suis pas très bon en géométrie mais quand on me met « centres » avec un pluriel, j'ai un problème. « Multipolaire », cela exprime beaucoup mieux le développement. Notre ville est construite – les magistrats de cette ville nous le répètent à longueur de semaine : ils ne veulent plus surélever, ils ne veulent pas densifier – elle est construite. Elle est riche et construite. Déplaçons ces Fr. 80 millions vers des communes qui

en ont besoin. Et ce n'est pas seulement celles dont on parle d'habitude – certes, ce sont celles-ci : c'est Onex, c'est Vernier, c'est Versoix – mais ce sont également les villes de la multipolarité de demain, c'est également Bernex, c'est également Confignon, c'est également Chêne-Bougeries et Thônex. Et tant mieux si Bardonnex a un peu d'argent et si M. Saurer peut avoir trois cents francs à la fin du mois... (*Exclamations dans la salle*) à la fin de l'année, encore mieux. Comme effet collatéral finalement, cela ne me gêne pas trop. Donc gardons à l'esprit la thématique de ce jour. C'est une réforme de la fiscalité qui va dans le sens de ce qui se fait partout en Suisse et c'est moderne parce que cela permet la construction de la Genève de demain, en déplaçant un peu d'argent du centre vers la périphérie.

Puis encore une chose, Mesdames et Messieurs, moi je suis quand même très surpris – ah parce qu'on nous fait des leçons de morale, ceux qui nous disent qu'ils veulent les accords font des déclarations dans les journaux ; il y en a qui sont discrets dans cette Assemblée, mais je ne les situe pas de ce côté. Et puis alors tout à coup, on a soi-disant une solution miracle, avec une voix de miel on nous la vend comme étant la solution à tous nos problèmes, mais le même groupe, le même groupe - et M. Mouhanna l'a bien dit – a encore un amendement qui est une espèce de dynamitage du système puisqu'il consiste à dire : « Non, non, ne faites pas 70, faites 80 %. » ; le même groupe – M. Baranzini a gardé son amendement. Par conséquent, si jamais la méthode douce de M. Tanquerel ne marchait pas, on a la méthode dynamitée du même parti pour arriver au même résultat qui est finalement de ne pas laisser cette Assemblée décider sur un sujet constitutionnel qui est celui de la taxation au domicile. Merci Mesdames et Messieurs.

La présidente. Je vous remercie. La parole est à M. Michel Ducommun.

M. Michel Ducommun. Merci Madame la présidente et j'ai envie de dire merci Monsieur Genecand. Je crois qu'on a rarement entendu d'une manière aussi claire un des objectifs de cette modification au niveau de l'impôt communal : c'est que Genève est une commune riche, donc il faut l'appauvrir. C'est vrai qu'on peut se poser la question si la seule particularité de la Ville de Genève, c'est d'être riche ou si ce n'est pas aussi un petit peu d'être à gauche. Mais je reconnais que ce n'est qu'une question.

Ensuite, on dit : « Il faut revoir les choses parce qu'elle est riche. » Et on vient d'apprendre il y a quelques minutes qu'effectivement dans cette nouvelle péréquation, il y a 20 % de ce que Genève distribue à l'extérieur – donc il en reste 80 % – 20 % qui va aux communes pauvres. J'en déduis que 80 % ne va pas aux communes pauvres et que donc la raison de faire une péréquation de ce type-là n'a certainement pas comme objectif de renchérir, de rendre plus riches les communes actuellement les plus pauvres.

Enfin, il y a aussi un élément – je voulais répondre parce que j'ai l'impression assez souvent d'assister à un dialogue de sourds. J'ai entendu pour la troisième fois M. Halpérin dire : « C'est en fonction des objectifs démocratiques que chacun doit pouvoir voter sur l'emploi de ses impôts. » Problème : est-ce qu'il vote sur la péréquation ? Réponse : non ! Donc la somme sur laquelle il ne pouvait pas voter concernant l'impôt communal, il ne le votait pas parce que cela allait sur le lieu de travail ; avec ce projet-là, il ne le votera pas parce que cela va dans la péréquation. Est-ce qu'on change le mot de ce sur quoi il n'a pas le droit de voter ? Est-ce qu'on changera donc la vision démocratique de ce vote ? Moi je crois que là il y a un problème. Trois fois j'ai entendu cet argument ; j'ai déjà répondu qu'il y avait un problème sur la péréquation. Visiblement, je n'ai pas l'impression que chacun écoute toujours attentivement ce que les autres disent autour de ce micro. Merci.

La présidente. Je vous remercie. La parole est à M^{me} Françoise Saudan.

M^{me} Françoise Saudan. Merci Madame la présidente, Monsieur le conseiller d'Etat,

j'ajouterai un seul mot. Pour avoir vécu la péréquation, la nouvelle péréquation financière entre les cantons, je vous assure que les problèmes étaient d'une autre échelle que celle à laquelle nous sommes confrontés. Pourquoi je prends cet exemple ? Si on n'a pas pu examiner les résultats deux ans après que le système ait été mis en vigueur, la nouvelle étude qui a été faite par la Confédération a mis très clairement en évidence que cela marchait. Le calcul de la péréquation ne doit pas être un système figé. C'est un système qui doit permettre d'adapter et permettre de rapprocher les différentes communautés. Alors moi, Monsieur Tanquerel, je vous ai écouté attentivement comme je le fais toujours et je suis prête à vous rejoindre partiellement. Mais pour l'amour du ciel, cessez de nous menacer ! Je trouve qu'on n'a fait que la moitié du chemin. Mais si, mais si, on a toujours recours au peuple comme si on était ...

La présidente. Merci Madame Saudan.

M^{me} Françoise Saudan. Ah pardon.

La présidente. Je vous en prie.

M^{me} Françoise Saudan. Je m'arrête, je suis disciplinée, je m'arrête.

La présidente. Merci. La parole est à M. Patrick-Etienne Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. Merci Madame la présidente, Monsieur le conseiller d'Etat. Le modèle suisse nous a été resservi à moult occasions et je m'étonne que pour une fois qu'on décide de s'y conformer, on fasse une telle levée de boucliers. Le modèle suisse est que l'imposition se fait au lieu de domicile – Genève était une exception.

Pour ce qui est de M. Tanquerel, j'aimerais lui dire – parce que je pense que nous partageons certainement cela – que la menace n'est pas un outil de démocratie. Elle est au mieux un outil de négociation et peut surtout servir politiquement à s'aménager des voies de sortie. La menace de dire « non » alors que la proposition que nous soutenons est plus favorable à la Ville et que, si on y ajoute le fait que les grandes dépenses culturelles, pour plein de bonnes raisons, ont été transférées au canton, j'ai de la peine à vous suivre.

Monsieur Saurer, j'ai peine à comprendre que le fait qu'une commune rende le trop perçu à ses citoyens soit absurde. A mon avis, c'est tout simplement de l'honnêteté dans la gestion du denier public. Pour ce qui est de l'accroissement du déficit du canton, je ne crois pas une seconde – d'ailleurs il a allumé sa petite lumière donc il va nous renseigner à ce sujet – que le Conseil d'Etat soit disposé à se laisser plumer aussi facilement par des communes sur lesquelles il a la haute main. La proposition d'une péréquation à 70 % constitue aussi un remède aux dérives qui ont cours aujourd'hui et nous la soutiendrons. Si vous souhaitez discuter, alors nous sommes tout aussi ouverts que d'autres. Nous espérons seulement que vous serez plus prompts à avoir une discussion honnête qu'au cours de l'été dernier. Et pour Monsieur Ducommun, je suis ravi de vous voir à la défense des riches parmi lesquels Genève. Cela prouve que l'on ne défend jamais aussi bien que ses propres intérêts.

La présidente. Je vous remercie et la parole est à M. François Longchamp, conseiller d'Etat.

M. François Longchamp. Madame la coprésidente, Mesdames et Messieurs les constituants, j'aimerais d'abord vous rappeler un principe qui va peut-être vous étonner. L'imposition se fait au lieu de domicile, dites-vous dans le projet de constitution. C'est un principe de droit fiscal fédéral, même international, c'est un principe qui s'applique déjà à Genève pour nous tous, pour vous tous, puisque nous sommes tous imposés à notre lieu de domicile. Je suis moi-même habitant de Carouge comme M. Saurer est habitant de Bardonnex ; il est imposé à Bardonnex, je suis imposé à Carouge, quand bien même une

certaine partie de mes revenus – je travaille en Ville de Genève comme vous le savez – sont imposés dans un système péréquatif - et dans un système péréquatif uniquement - au lieu de travail. Ce n'est donc pas le principe de l'imposition qui se fait au lieu de domicile qui est révolutionnaire ; c'est un principe qui s'applique partout et cela est si vrai que nos amis vaudois, qui viennent « pendulairement » travailler chez nous, sont imposés dans le canton de Vaud et non pas à leur lieu de domicile professionnel s'ils travaillent en ville de Genève ou dans les communes périphériques du canton.

Deuxième élément : le Conseil d'Etat est venu vous dire, par la voix de M. Hiler – et je viens cet après-midi vous le redire – quelle était sa position. Sa position figure dans un amendement du Conseil d'Etat. Il vous propose d'accepter les conclusions de la commission, c'est-à-dire l'article 129 tel qu'il figure dans votre brochure et les amendements de la commission, à une exception près et à une nuance près, c'est de dire que les communes ne soumettent pas au Grand Conseil un système de péréquation, mais bien que la loi institue un système de péréquation. Cela permet d'atténuer les inégalités de capacité financière. La suite du texte reste celle qui sort de commission. Pourquoi avons-nous déposé cet amendement ? Parce que la rédaction telle qu'elle est ici formulée, qui fixe aux communes la responsabilité de proposer un système, est insuffisante. Qu'est-ce que veulent dire les communes ? Est-ce que c'est la majorité des communes, les petites imposant par leur nombre leur loi aux plus grandes ? Est-ce que c'est en proportion de leurs habitants ? Est-ce que c'est les plus riches qui se liguent entre elles pour se protéger ou au contraire les plus modestes qui se liguent entre elles ? Ce système n'est pas praticable ; pas plus, Monsieur Tanquerel, que n'est praticable le vôtre avec le système qui est ici proposé à votre alinéa 5. C'est en réalité un blocage de n'importe quelle commune et ce système est impraticable. Il se trouvera toujours une commune qui défendra un intérêt légitime ou illégitime pour pouvoir le faire. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat vient vous dire le soutien qu'il apporte aux propositions de la commission, en précisant que la loi doit instituer la péréquation. La loi est soumise à référendum. Le peuple peut se prononcer sur le mécanisme péréquatif s'il venait à trouver que la loi péréquative - que le Grand Conseil aurait été amené à voter après consultation des communes mais pas avec des préavis de blocage de celles-ci – venait à être insuffisante. C'est ainsi que le système peut fonctionner, c'est ainsi que nous pouvons permettre à nos communes de cohabiter quelle que soit leur situation. Il est vrai que la ville de Genève - qui a été longuement citée - est l'une des cinq communes les plus riches de notre canton avec Vandœuvres, Genthod, Collonge-Bellerive et Cologny. Tant mieux pour ces communes, mais il faut aussi voir qu'il y a certains enjeux qui se posent dans notre territoire pour d'autres communes qui ont des charges qui sont liées précisément au domicile : les crèches, les bâtiments scolaires, l'entretien d'un certain nombre d'équipements qui sont liés intrinsèquement au domicile et non à la présence d'entreprises. Il faut permettre à ces communes, à ces communes modestes, par un système péréquatif tel que vous l'avez proposé, de pouvoir faire face à leurs charges.

La présidente. Je vous remercie et je passe la parole à M. Claude Demole.

M. Claude Demole. Merci Madame la présidente, Monsieur le conseiller d'Etat. J'aimerais dire encore un mot sur le chiffre 5 de l'amendement proposé par M. Tanquerel. Le système actuel à Genève est un système unique en Suisse et M. Tanquerel nous présente un deuxième système qui serait unique en Suisse, celui d'unanimité. Et en fait, l'Histoire nous prouve que chaque fois qu'une institution a dû fonctionner sur le principe d'unanimité, elle s'est effondrée. Alors vraiment, je pense que le piège est un peu gros, il aurait été plus simple de dire que vous ne vouliez pas de ce système plutôt que de l'aménager de cette façon-là. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie. Madame Haller, vous avez la parole.

M^{me} Jocelyne Haller. Oui je vous remercie Madame la présidente. Lors des débats de notre

dernière séance, les tenants de l'imposition au lieu de domicile ont abondamment parlé de la nécessité de construire du logement. Aujourd'hui on n'en entend plus tellement parler. Ce dont il est question finalement, c'est de réduire la sphère de compétences de la ville de Genève. Et on parle beaucoup de la ville de Genève. On nous a dit que 20 % des communes pauvres seraient touchées par la redistribution, d'accord. Qu'en est-il des autres communes riches, puisqu'on nous dit que Genève est une ville riche et que là est le problème ? Il y a d'autres communes riches, des communes même très riches dans ce canton. Celles-là sont-elles prêtes, en vertu de ce qui a été énoncé la dernière fois par les tenants de l'imposition au lieu de domicile, à s'engager à construire du logement ? S'engagent-elles à ne pas procéder à des restitutions fiscales aux gros contribuables de ce canton ? Parce que finalement, il est difficile de ne pas croire que là est en grande partie l'objectif de cette mesure. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Je vous remercie. Nous allons voter. Je vais vous expliquer comment nous allons procéder avec les différents amendements et celui de M. Tanquerel. Nous prendrons l'alinéa 1 et nous voterons avec cet alinéa 1 les points a. b. c. d. e. de M. Tanquerel. Nous le voterons de façon compacte.

Voix de M. Mouhanna. Nominal !

La présidente. J'aimerais d'abord expliquer comment nous allons faire la votation de façon que vous voyiez comment nous avons essayé de mettre au vote les différents points. Ensuite nous aurons l'alinéa 1 bis avec l'amendement de la commission rapporteure et celui de M. Baranzini. Puis, nous aurons l'alinéa 1 ter avec une proposition de M. Baranzini. Nous passerons ensuite au vote des propositions de M. Tanquerel sur son point 2., 3., 4. et 5. et nous reprendrons alors le point 2 de façon détaillée. Je vous donnerai ensuite la chronologie des points suivants et nous terminerons par le vote de l'alinéa 2 qui comprend à la fois le texte de l'avant-projet et l'amendement de M. Loretan. Il nous a semblé que c'était la manière la plus cohérente de faire avec les différentes propositions.

Brouhaha

M. Raymond Loretan. Mon amendement a été retiré, Madame la présidente.

La présidente. Je vous remercie. Est-ce que le vote nominal est accepté ? Oui... Monsieur le rapporteur.

M. Marco Föllmi. Madame la présidente, j'aimerais savoir quand on va voter sur l'amendement du Conseil d'Etat.

La présidente. ... Je crois que je ne l'ai pas dit, c'est sur l'alinéa 1 où nous avons l'amendement du Conseil d'Etat ; nous avons l'amendement de la commission et l'avant-projet. Nous commencerons par l'amendement de M. Tanquerel et ensuite nous aurons l'amendement du Conseil d'Etat, puis l'amendement de la commission et l'avant-projet, si nécessaire, les amendements s'éliminant les uns par rapport aux autres.

Murmures

La présidente. Monsieur Ducommun, c'est sur le vote ?

M. Michel Ducommun. Oui, parce qu'avec l'accord de M. Baranzini, nous retirons l'amendement de minorité sur l'article 129 alinéa 1 bis. Il est donc retiré de la procédure de vote. C'est pour cela que je voulais le faire maintenant.

La présidente. Merci Monsieur Ducommun... Je vous demande un peu d'indulgence. On va

faire cela le mieux possible. ... Oui, Monsieur Kunz.

M. Pierre Kunz. Je voulais juste m'assurer que l'amendement du Conseil d'Etat est voté pour lui-même et vient s'ajouter à l'alinéa 1 et non pas remplacer l'alinéa 1.

La présidente. Il remplace l'alinéa 1.

M. Pierre Kunz. Pardon, il ne remplace pas l'alinéa 1 bis.

La présidente. Non, non, pas du tout, il est dans l'alinéa 1 pour lui-même. En fait, nous aurons d'abord la proposition de M. Tanquerel qui est finalement la plus éloignée de l'avant-projet et si nécessaire, nous aurons l'amendement du Conseil d'Etat, si nécessaire, nous aurons l'amendement de la commission, si nécessaire le texte de l'avant-projet.

Brouhaha

La présidente. Nous allons commencer. Je vais mettre au vote l'alinéa 1, pardon, le titre :

Art. 129 Péréquation

Pas d'opposition, adopté

La présidente. Nous passons à l'amendement de M. Tanquerel, donc à son premier alinéa que je vous lis :

Art. 129 al. 1 Amendement du groupe socialiste pluraliste (M. Thierry Tanquerel) :
La loi règle le régime financier des communes en poursuivant notamment les objectifs suivants :

- a. atténuer les inégalités de capacité financière entre les communes et équilibrer leur charge fiscale ;*
- b. garantir l'équité fiscale et l'application du principe de l'imposition selon la capacité contributive ;*
- c. mettre à disposition des communes les moyens dont elles ont besoin dans l'accomplissement de tâches intercommunales ;*
- d. faciliter la mise en œuvre des accords de coopération transfrontalière ;*
- e. couvrir les besoins spécifiques de la commune-centre et des communes périurbaines.*

Amendement du groupe socialiste pluraliste

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NON
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguët	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI

de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Loretan	Raymond	PDC	NON
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	OUI

Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 37 non, 36 oui, 0 abstention, l'amendement du groupe socialiste pluraliste est refusé.

La présidente. Nous allons donc passer au vote de l'amendement du Conseil d'Etat que je vous lis :

Art. 129 al. 1 Amendement du Conseil d'Etat

La loi institue un système de péréquation permettant d'atténuer les inégalités de capacités financières, d'équilibrer la charge fiscale et de mettre à disposition les moyens dont elles ont besoin dans l'accomplissement de tâches intercommunales.

Brouhaha

La présidente. Nous sommes en procédure de vote. Oui Monsieur...

M. Cyril Mizrahi. C'est par rapport à la procédure de vote, si vous permettez...

Brouhaha

M. Cyril Mizrahi. ... si vous permettez, M. Kunz tout à l'heure avait raison parce qu'en réalité, l'amendement du Conseil d'Etat porte sur deux choses qui n'ont rien à voir. Il porte, d'une, part sur le remplacement de « les communes » au début, par « la loi » et, d'autre part, il y a la phrase qui a été ajoutée par l'amendement de majorité de la commission. Ces deux choses doivent être votées séparément.

La présidente. Ecoutez, Monsieur le conseiller d'Etat, comment voyez-vous ce vote ?

Rires dans la salle

La présidente. A nous, il semblait... oui, d'accord, il y a un Bureau... mais pour nous, il était tout à fait possible de mettre dans cet alinéa 1 ces quatre propositions. Ou bien, nous pouvons le considérer, Monsieur Mizrahi, comme un sous-amendement à l'amendement de la commission.

Murmures

La présidente. ... nous allons donc le considérer comme un sous-amendement à l'amendement de la commission parce que la première phrase de l'exposé des motifs de l'amendement du Conseil d'Etat dit : « Le présent amendement se limite à prévoir que la loi institue un système de péréquation équitable ». Nous pouvons donc le considérer comme un sous-amendement. Nous allons prendre le sous-amendement du Conseil d'Etat...

Brouhaha

La présidente. Nous sommes en vote, Monsieur...

M. Pierre Gauthier. J'ai bien compris. Je suis les débats comme vous, Madame la présidente, simplement je constate comme vous que M. Cyril Mizrahi, chef du groupe socialiste pluraliste a déposé une motion d'ordre. Selon notre règlement, la motion d'ordre doit être votée. Je crois qu'elle est parfaitement sensée, cette motion d'ordre. Votons-la, simplement, c'est tout...

La rumeur s'amplifie.

La présidente. Nous allons la voter, c'est vrai, je n'avais pas compris que c'était une motion d'ordre. Je n'avais pas compris ce terme.

Voix de M. Cyril Mizrahi. Je la retire, Madame la présidente.

Quelques applaudissements

La présidente. Nous allons donc voter le sous-amendement du Conseil d'Etat :

Art. 129 al. 1 Sous-amendement du Conseil d'Etat à l'amendement de la commission :

La loi institue un système de péréquation permettant d'atténuer les inégalités de capacités financières, d'équilibrer la charge fiscale...

Concertation au sein de la Présidence.

Brouhaha

La présidente. Je vous prie d'avoir un tout petit peu de patience... Donc nous allons prendre ce qui est vraiment l'objet du sous-amendement :

Art. 129 al. 1 Sous-amendement du Conseil d'Etat à l'amendement de la commission :

La loi institue un système de péréquation permettant [...]

La présidente. C'est donc vraiment sur l'aspect de la loi. C'est un sous-amendement qui veut modifier l'amendement de la commission qui dit « Les communes soumettent au Grand Conseil un système de péréquation [...] en disant « La loi institue un système de péréquation [...] »

**Sous-amendement du Conseil d'Etat
à l'article 129 alinéa 1**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	OUI
Bachmann	Carine	V&A	NON
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	OUI
Bezaguet	Janine	AVI	NON
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI

Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NON
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	NON
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	NON
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	NON
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	NON
Kasser	Louise	V&A	NON
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	ABS
Lador	Yves	ASG	NON
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	NON
Loretan	Raymond	PDC	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NON
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	ABS
Müller Sontag	Corinne	V&A	NON
Özden	Melik	SP	NON
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	NON
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	NON
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	NON
Sayegh	Constantin	PDC	OUI

Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	NON
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NON
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 37 oui, 34 non, 2 abstentions, le sous-amendement du Conseil d'Etat à l'amendement de commission est accepté.

La présidente. Nous allons donc prendre maintenant l'amendement de la commission amendé :

Amendement de la commission amendé par le sous-amendement du Conseil d'Etat :

Art 129 al. 1 La loi institue un système de péréquation permettant d'atténuer les inégalités de capacités financières, d'équilibrer la charge fiscale et de mettre à disposition les moyens dont elles ont besoin dans l'accomplissement de tâches intercommunales, afin de faciliter la mise en œuvre des accords portant sur l'agglomération transfrontalière, de couvrir les besoins spécifiques de la commune-centre et des communes périurbaines.

Amendement de la commission amendé par le sous-amendement du Conseil d'Etat à l'article 129 alinéa 1

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NON
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguët	Janine	AVI	NON
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	ABS
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	ABS
de Dardel	Nils	SOL	ABS
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	ABS
Dufresne	Alexandre	V&A	ABS
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT

Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NON
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	ABS
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	ABS
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	ABS
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Loretan	Raymond	PDC	NON
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	NON
Manuel	Alfred	ASG	ABS
Martenot	Claire	SOL	ABS
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	ABS
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 46 non, 16 oui, 11 abstentions, l'amendement de la commission est refusé.

La présidente. Nous allons donc passer au texte de l'avant-projet sous-amendé.

¹ La loi institue un système de péréquation permettant d'atténuer les inégalités de capacités financières, d'équilibrer la charge fiscale et de mettre à disposition les moyens dont elles ont besoin dans l'accomplissement de tâches intercommunales.

Article 129 alinéa 1 sous-amendé

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	OUI
Bachmann	Carine	V&A	ABS
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	OUI
Bezaguet	Janine	AVI	NON
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	ABS
de Dardel	Nils	SOL	NON
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	ABS
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	ABS
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardioli	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NON
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	ABS
Kasser	Louise	V&A	ABS
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI

Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	NON
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	ABS
Loretan	Raymond	PDC	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NON
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	ABS
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	ABS
Özden	Melik	SP	ABS
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	ABS
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	ABS
Savary	Jérôme	V&A	ABS
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	ABS
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NON
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 40 oui, 18 non, 15 abstentions, l'alinéa 1 amendé est accepté.

La présidente. Je le sou mets maintenant...

Brouhaha

La présidente. ... Je passe à l'alinéa 1 bis. Nous avons l'amendement de la commission que je vous lis :

Amendement de la commission :

Art 129 al. 1 bis (nouveau) La loi institue une péréquation financière assurant que le potentiel de ressources de chaque commune, calculé par habitant, atteigne, après addition des versements de la péréquation, 70 % au moins de la moyenne cantonale.

La présidente. Je vous rappelle qu'il y a l'amendement Ducommun / Baranzini / Extermann pour supprimer cet amendement de la commission.

Brouhaha

La présidente. Ecoutez... Monsieur Baranzini, il me semble que vous avez retiré cet amendement.

M. Roberto Baranzini. Madame la présidente, en fait, ce qu'on a retiré, avec M. Ducommun et M. Extermann, c'était l'amendement de minorité qui avait été élaboré dans l'hypothèse que l'article 129 ante ne passe pas. Mais comme il a passé la rampe, du coup, nous ne sommes pas pour la suppression, mais au contraire pour le renforcement de ce garde-fou. Donc, je maintiens l'amendement qui porte à 80 % la péréquation, suivant dans ce cas d'ailleurs, l'avis de M. Hiler, conseiller d'Etat.

La présidente. Je vous remercie mais nous allons continuer le vote... oui, Monsieur...

M. Thierry Tanquerel. Comme il est exposé dans l'exposé des motifs de mon amendement, si l'alinéa 2, lettre c. de mon amendement passe, il doit faire tomber l'amendement de la commission concernant l'alinéa 1 bis. Donc, mon amendement doit être voté en premier et c'est seulement s'il est entièrement refusé ou si sa lettre c. est refusée – et sur cet amendement, j'ai demandé qu'on vote lettre par lettre – alors on votera l'amendement de la commission à l'alinéa 1 bis parce que son amendement remplace l'amendement de la commission. Il doit donc être voté en premier parce qu'il est le plus éloigné.

La présidente. En Présidence, nous avons discuté du fait que nous voterions maintenant l'alinéa 1 bis avec effectivement la proposition de M. Baranzini. Nous voterons bien sûr ensuite l'alinéa 2 avec tous les points dont nous avons parlé tout à l'heure. Quand nous arriverons là, nous verrons à ce moment-là le résultat du vote que nous venons d'avoir. Donc, je reprends l'alinéa 1 bis. Je vous ai lu l'amendement de la commission et nous allons commencer par l'amendement de M. Baranzini. C'est le premier que nous allons voter pour l'alinéa 1 bis.

Art. 129 al. 1 bis Amendement du groupe socialiste pluraliste (M. Roberto Baranzini)
La loi institue une péréquation financière assurant que le potentiel de ressources de chaque commune, calculé par habitant, atteigne, après addition des versements de la péréquation, 80 % au moins de la moyenne cantonale.

**Amendement du groupe socialiste pluraliste
à l'article 129 alinéa 1 bis**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NON
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguet	Janine	AVI	ABS
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI

de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NON
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Loretan	Raymond	PDC	NON
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	NON
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	ABS
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	OUI

Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 45 non, 26 oui, 2 abstentions, l'amendement du groupe socialiste pluraliste est refusé.

La présidente. Nous allons passer à l'amendement de commission.

Amendement de la commission :

Art 129 al. 1 bis (nouveau) La loi institue une péréquation financière assurant que le potentiel de ressources de chaque commune, calculé par habitant, atteigne, après addition des versements de la péréquation, 70 % au moins de la moyenne cantonale.

Amendement de la commission à l'article 129 alinéa 1 bis

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	OUI
Bachmann	Carine	V&A	ABS
Baranzini	Roberto	SP	ABS
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	OUI
Bezaguet	Janine	AVI	ABS
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NON
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	ABS
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	ABS
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardioli	Maurice	SP	ABS
Gauthier	Pierre	AVI	NON
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NVT

Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	NON
Kasser	Louise	V&A	ABS
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	ABS
Lador	Yves	ASG	NON
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	ABS
Loretan	Raymond	PDC	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NON
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	ABS
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	ABS
Özden	Melik	SP	ABS
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	ABS
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	NON
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	ABS
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	ABS
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NON
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 38 oui, 19 non, 16 abstentions, l'amendement de la commission est accepté.

L'amendement de minorité 1: M. Michel Ducommun (SolidaritéS), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste) et M. Laurent Extermann (socialiste pluraliste)

Art. 129 al. 1 bis Supprimé
(nouveau)

est retiré.

La présidente. Nous allons donc passer à l'amendement Baranzini 1 ter.

Art. 129 1 ter (nouveau) Amendement de M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Jérôme Savary (Verts et Associatifs), M. Michel Ducommun (SolidaritéS), M. Yves Lador (Associations de Genève), M. Jean-François Rochat (AVIVO), M^{me} Janine Bezaguet (AVIVO) :

Il est attribué aux communes assumant des charges de « villes-centre de l'agglomération » une contribution à charge du Canton et des autres communes.

Cette contribution est versée au titre des recettes générales, sans affectation à un usage déterminé.

Amendement de M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), (M. Jérôme Savary (Verts et Associatifs), M. Michel Ducommun (SolidaritéS), M. Yves Lador (Associations de Genève), M. Jean-François Rochat (AVIVO), M^{me} Janine Bezaguet (AVIVO) à l'article 129 alinéa 1 bis

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NON
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON

Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Loretan	Raymond	PDC	NON
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 38 non, 35 oui, 0 abstention, l'amendement des groupes socialiste pluraliste, Verts et Associatifs, SolidaritéS, Associations de Genève et AVIVO est refusé.

La présidente. Nous allons donc passer aux propositions d'amendement de M. Tanquerel que nous avons incluses – nous avons voté 1, 1 bis, 1 ter – donc nous aurons 1 quater, 1 quinquies, 1 sexties, 1 septies, mais pour que cela soit plus facile, nous prendrons la

numérotation qui se trouve sur la proposition de M. Tanquerel. Donc, nous allons prendre l'alinéa 2, d'abord le chapeau :

Art. 129 al. 2 Amendement du groupe socialiste pluraliste (M. Thierry Tanquerel) :
A cette fin, la loi régleme la fiscalité communale et institue un système de péréquation financière en respectant notamment les principes suivants :

La présidente. Il est évident que si ce chapeau était refusé, le reste tomberait.

Rires

**Amendement du groupe socialiste pluraliste
à l'article 129 alinéa 2**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NON
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI

Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Loretan	Raymond	PDC	NON
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	ABS
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 37 non, 35 oui, 1 abstention, l'amendement du groupe socialiste pluraliste est refusé.

Les lettres de l'amendement du groupe socialiste à l'alinéa 2 :

- a. *l'imposition au lieu du domicile fiscal conformément à l'article 129 ante ;*
- b. *la fixation d'un minimum et d'un maximum pour le taux d'imposition communal, l'écart entre les deux ne pouvant dépasser 20 % ;*
- c. *la garantie que le potentiel de ressources de chaque commune, calculé par habitant, atteigne, après addition des versements de la péréquation, au moins 80 % de la moyenne cantonale ;*
- d. *l'allocation de moyens spécifiques pour les communes qui font face à des charges particulières en raison de leur situation géographique ou de la structure de leur population.*

ne sont pas soumises au vote (cf. résultat du vote précédent).

La présidente. Nous passons au point 3.

Art. 129 al. 3 Amendement du groupe socialiste pluraliste (M. Thierry Tanquerel) :

3. Les communes participent à l'élaboration du système de péréquation et donnent leur préavis sur la réglementation légale qui le met en œuvre.

**Amendement du groupe socialiste pluraliste
à l'article 129 alinéa 3**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NON
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguët	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON

Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Loretan	Raymond	PDC	NON
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 37 oui, 36 non, 0 abstention, l'amendement du groupe socialiste pluraliste est accepté.

La présidente. Je prends le point 4.

4. Le préavis de chaque commune fait l'objet d'une délibération du conseil municipal sur proposition de l'exécutif communal.

**Amendement du groupe socialiste pluraliste
à l'article 129 alinéa 4**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NON
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI

Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Loretan	Raymond	PDC	NON
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT

Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 37 oui, 36 non, 0 abstention, l'amendement du groupe socialiste pluraliste est accepté.

5. Le principe énoncé à l'alinéa 129^{ante} est appliqué lorsque toutes les communes ont approuvé le régime de péréquation conformément à l'alinéa 3.

Brouhaha.

La présidente. C'est déjà nominal.

**Amendement du groupe socialiste pluraliste
à l'article 129 alinéa 5**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NON
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON

Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	ABS
Loretan	Raymond	PDC	NON
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI

Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 38 non, 34 oui, 1 abstention, l'amendement du groupe socialiste pluraliste est refusé.

La présidente. Nous allons donc passer maintenant à l'alinéa 2.

Brouhaha. Coup de cloche.

La présidente. Nous n'avons pas fini les votes. Nous en sommes à l'alinéa 2. Merci de vous asseoir pour voter. Monsieur Rodrik, merci.

Murmures

La présidente. Nous n'avons plus que l'avant-projet que nous allons mettre au vote. Pas d'opposition, adopté... C'est bon, personne ne demande la parole.

Murmures

La présidente. ... Nous allons voter le tout...

Une voix dans la salle demande de voter l'alinéa 2 de l'avant-projet.

La présidente. Alors, je vous le lis :

2 L'Etat veille à ce que la répartition des responsabilités financières tienne compte du principe selon lequel chaque tâche doit être financée par la collectivité publique qui en a la responsabilité et qui en bénéficie.

Protestations (Le tableau de vote étant déjà lancé sur l'article dans son ensemble)

La présidente. Alors j'annule ce vote et nous allons recommencer. Nous attendons que la machine nous permette de reprendre le vote.

Article 129 alinéa 2 de l'avant-projet

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	OUI
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	OUI
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI

de Dardel	Nils	SOL	ABS
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	NVT
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	ABS
Loretan	Raymond	PDC	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	ABS
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT

Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 69 oui, 0 non, 3 abstentions, l'alinéa 2 est accepté.

L'amendement de minorité 1: Raymond Loretan (PDC)

Art. 129 al. 2 L'Etat veille à ce que la répartition des responsabilités financières tienne compte du principe selon lequel chaque tâche doit être financée par la collectivité publique qui en a la responsabilité et qui en bénéficie.

Une instance indépendante contrôle la péréquation entre la Ville de Genève et le canton et arbitre les différends.

est retiré.

La présidente. Nous allons reprendre le vote d'ensemble de cet article 129.

Art. 129 tel qu'amendé

Péréquation

¹ La loi institue un système de péréquation permettant d'atténuer les inégalités de capacités financières, d'équilibrer la charge fiscale et de mettre à disposition les moyens dont elles ont besoin dans l'accomplissement de tâches intercommunales.

^{1 bis} La loi institue une péréquation financière assurant que le potentiel de ressources de chaque commune, calculé par habitant, atteigne, après addition des versements de la péréquation, 70 % au moins de la moyenne cantonale.

² L'Etat veille à ce que la répartition des responsabilités financières tienne compte du principe selon lequel chaque tâche doit être financée par la collectivité publique qui en a la responsabilité et qui en bénéficie.

³ Les communes participent à l'élaboration du système de péréquation et donnent leur préavis sur la réglementation légale qui le met en œuvre.

⁴ Le préavis de chaque commune fait l'objet d'une délibération du conseil municipal sur proposition de l'exécutif communal.

Article 129 amendé

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	OUI
Bachmann	Carine	V&A	ABS
Baranzini	Roberto	SP	ABS
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	NON
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	ABS

Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	ABS
de Dardel	Nils	SOL	NON
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	ABS
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	ABS
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NON
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	ABS
Kasser	Louise	V&A	ABS
Koechlin	René	L&I	ABS
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	ABS
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	ABS
Loretan	Raymond	PDC	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NON
Manuel	Alfred	ASG	ABS
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	ABS
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	ABS
Özden	Melik	SP	ABS
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	ABS
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	ABS
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	ABS
Savary	Jérôme	V&A	ABS

Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NON
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

est adopté par 39 oui, 13 non, 20 abstentions.

La présidente. Nous passons à l'article 129 bis (disposition transitoire). Monsieur le rapporteur.

M. Marco Föllmi. L'article 129 bis est un nouvel article. Il s'agit effectivement d'une disposition transitoire qui devrait permettre au Grand Conseil de mettre en œuvre les articles 124 à 129 que nous venons d'adopter, et ceci dans un délai de huit ans.

La présidente. Je vous lis donc le nouvel amendement de la commission.

Murmures

La présidente. Je ne vois personne qui demande la parole... Monsieur Lachat?

M. David Lachat. Juste une remarque pour notre débat suivant. Tout ceci est construit sur la base d'un triptyque et le troisième pied du triptyque est le transfert d'un certain nombre de charges des communes au canton. Si l'on oublie, dans la disposition transitoire, le troisième pied du triptyque, tout risque de se casser la figure.

La présidente. Je vais mettre au vote cette disposition de la commission :

Amendement de la commission :

Article 129 bis (nouveau) (disposition transitoire)

Art. 129 bis (nouveau) Le Grand Conseil adopte les dispositions de mise en œuvre des articles 124 et 129 dans un délai de huit ans après l'adoption de la présente constitution. Les deux articles entrent en vigueur de manière simultanée.

Par 46 oui, 9 non, 17 abstentions, l'amendement de la commission est accepté.

La présidente. Je reprends cet amendement de commission pour la confirmation de l'article 129 bis (disposition transitoire) :

Mis aux voix, l'art. 129 bis (nouveau)

Le Grand Conseil adopte les dispositions de mise en œuvre des articles 124 et 129 dans un délai de huit ans après l'adoption de la présente constitution. Les deux articles entrent en vigueur de manière simultanée.

est adopté par 51 oui, 8 non, 13 abstentions.

La présidente. Nous allons reprendre nos travaux à partir de l'article 140. Nous sommes dans le bloc 15. Nous avons les articles 140 à 142. Je vais vous donner le temps qu'il reste à vos groupes pour la fin de ce bloc. Les Associations ont cinq minutes vingt-cinq. L'AVIVO n'a plus de temps. G[e]avance a trois minutes vingt-cinq. Les Verts et Associatifs ont deux minutes quarante-cinq. Les Libéraux & Indépendants ont quatre minutes dix. Le MCG a cinq minutes vingt. Le PDC a cinq minutes quinze. Radical-Ouverture a trois minutes vingt. Les socialistes pluralistes ont deux minutes quarante. SolidaritéS a cinq minutes. L'UDC a cinq minutes. Je vais passer la parole au rapporteur pour l'article 140.

M. Marco Föllmi. Merci Madame la présidente. Concernant l'article 140, nous avons procédé à quelques aménagements de texte. Nous avons tout d'abord modifié le titre de l'article. La modification porte sur le mot « relations régionales ». Nous avons mis à la place « agglomération franco-valdo-genevoise ». Concernant l'alinéa 1, nous avons ajouté un mot. Il s'agit du mot « solidaire » dans la première partie de la phrase. La deuxième partie de la phrase est supprimée. Concernant l'alinéa 2, il n'y a aucune modification.

La présidente. Je vous remercie. Je passe la parole à M. Jean-François Rochat ou M^{me} Janine Bezaguet pour leur amendement de minorité.

M. Jean-François Rochat. Le titre de cet article figurant dans l'avant-projet « Relations régionales », partie des « Relations extérieures » nous semble totalement pertinent et nous ne voyons pas la nécessité de le modifier. Pourtant, si certains désirent introduire l'expression « agglomération franco-valdo-genevoise », pourquoi pas, mais elle est restrictive et nous proposons par notre amendement de donner à ce titre une portée plus générale en l'intitulant « Région et agglomération franco-valdo-genevoise ». On le sait bien, notre région est à géométrie variable. En effet, actuellement, certaines participations dans notre canton vont au-delà de la France et du canton de Vaud. Citons par exemple la Communauté de travail des Alpes occidentales (COTRAO) où Genève côtoie cinq régions françaises et italiennes ainsi que le canton du Valais, le Conseil du Léman, où le Valais est représenté, et différents programmes Interreg comme le programme Interreg IV France-Suisse 2007-2013 qui rassemble des projets sur les territoires frontaliers de l'arc jurassien et du bassin lémanique. Elargissons donc la géographie de ce titre ou revenons à la formulation initiale.

La présidente. La parole est à M. Patrick-Etienne Dimier pour son amendement. Il n'est pas là. Pour l'amendement de minorité suivant, Monsieur Yves Lador, vous avez la parole.

M. Yves Lador. L'amendement de minorité qui est proposé ici concerne l'alinéa 2, pour une question essentiellement de formulation. Dans l'amendement qui provient de l'avant-projet, il est dit que les cantons et les communes promeuvent, dans le respect du droit international, la création d'une institution permanente de collaboration régionale. L'intention est bien entendu tout à fait louable et nous la rejoignons dans le fond. Mais – et cela a été mentionné à plusieurs reprises lors des consultations – elle peut donner lieu à une interprétation fautive. Il existe aujourd'hui déjà un cadre juridique pour le développement de l'agglomération. Il s'agit du Comité franco-genevois (CFRG), qui est lui-même basé sur un traité international entre la Suisse et la France. Donc ce terme de création d'une nouvelle entité pose problème, d'autant plus qu'elle pourrait être interprétée – et l'on pourrait avoir des problèmes à cet égard – comme étant une disposition contraire aux dispositions de l'accord de Karlsruhe qui interdit de modifier à l'intérieur des Etats lors d'un accord transfrontalier les prérogatives des organes déjà existants. Donc la proposition que nous, les différents cosignataires, vous soumettons ici vise simplement à mettre cette proposition d'effectivement avoir une collaboration interrégionale avec des organes qui lui soit consacrés... de la mettre en accord avec l'ordre juridique déjà existant aujourd'hui. C'est pour cela que nous l'avons formulé de

cette manière, avec une collaboration institutionnelle transfrontalière permanente – c'est bien ce qui nous manque en ce moment – cohérente et démocratique, afin de faire effectivement, avec les différents milieux qui sont concernés, l'amélioration dont nous avons besoin aujourd'hui. Il existe déjà des collaborations institutionnelles, mais elles restent précisément extrêmement institutionnelles. En tant que telle, l'agglomération n'est pas quelque chose qui donne prise au travail et à l'action des citoyennes et citoyens. C'est là que nous avons besoin de faire une véritable amélioration. Ce que nous vous proposons ici c'est d'aller dans ce sens pour effectivement avoir une collaboration et des organes où l'on puisse se retrouver, mais dans le respect des règles juridiques existantes.

La présidente. Nous allons ouvrir le débat. Monsieur Pierre Kunz, vous avez la parole.

M. Pierre Kunz. Merci Madame la présidente. Dans une constitution, chaque mot compte. Dans son amendement, la commission, en ajoutant l'adjectif « solidaire », a fait la part belle aux beaux sentiments. Malheureusement peut-être, il se trouve que la politique n'est pas sentimentale. Elle ne l'est pas en particulier dans les relations entre Etats, même lorsque ceux-ci font partie d'une même région voire d'une même union. Il n'existe pas entre eux d'obligation morale qui fonderait la solidarité. La politique est au contraire fondée sur la défense des intérêts des Etats, sur la reconnaissance de leurs intérêts divergents et – dans l'intérêt bien compris de tous – sur la recherche d'accords, de compromis à propos de ces intérêts divergents. Faut-il rappeler que les peuples n'élisent pas leurs autorités – ou une Constituante – pour qu'elles organisent une solidarité avec les Etats voisins? A preuve, les difficultés fiscales d'il y a une dizaine d'années entre les cantons de Vaud et de Genève. Ils les élisent avec la mission de défendre au mieux les intérêts de leurs administrés et, s'agissant du moyen et du long terme, avec la mission de négocier des accords fondés – répétons-le – sur l'intérêt bien compris du pays. Pour en venir à la région, il est évident que la politique genevoise doit viser – parce que c'est l'intérêt de tous ici – le développement durable et équilibré de la région franc-valdo-genevoise. Mais dans l'article 140, alinéa 1, l'adjectif « solidaire » n'a pas sa place, pas plus que n'y trouverait sa place l'adjectif « charitable ». Car la solidarité ne se décrète pas, elle naît et se construit peu à peu, parallèlement au développement du sentiment d'appartenance et de celui de dépendance. Pour ces raisons, parce que nous ne voulons pas que notre future constitution contienne un mot vide de sens supplémentaire, notre groupe ne votera pas l'alinéa amendé de la manière malheureuse qui nous est proposée par la commission. Nous soutiendrons l'amendement du groupe MCG déposé par M. Dimier.

La présidente. Je vous remercie, la parole est à M^{me} Janine Bezaguet.

M^{me} Janine Bezaguet. J'aurais aimé avoir un certain temps. Malheureusement, je ne l'ai jamais quand je peux m'exprimer sur des sujets qui me touchent particulièrement. J'aurais voulu voir un peu cette politique dans son ensemble, car il est certain que les dispositions de notre future charte constitutionnelle orienteront à l'évidence les relations régionales durant tout le XXI^e siècle. Elles auront aussi un impact structurant sur l'avenir de tout le bassin franco-valdo-genevois. Il me semble que cette politique devrait viser à une intégration durable et équilibrée à l'échelle de la métropole franco-valdo-genevoise en s'appuyant sur deux volets essentiels : une politique fondée sur le renforcement constant des relations avec le canton de Vaud (volet intercantonal) et une politique de rapprochement permanent avec la région Rhône-Alpes et les différentes collectivités territoriales françaises (volet transfrontalier). Pour ce faire, il faudrait sans doute changer de lunettes. Et comme le disait récemment Charles Beer – je suis désolée de citer cette référence qui peut gêner certains – il est nécessaire de dépasser l'addition des comportements individuels et de tenter d'élaborer une politique commune, un avenir commun, pour une communauté qui comme la nôtre comprend deux pays, deux cantons, des villes et des communes. Il ne suffira pas, à mon sens, de créer des infrastructures (que soit l'aménagement, le logement ou le transport, dont le CEVA est bon exemple) capables d'accueillir dans de bonnes conditions 200'000 habitants

supplémentaires, encore faudra-t-il donner une âme à cette grande communauté, un devenir commun qui devra être porté par les politiques publiques des entités concernées. Il semble aujourd'hui important que l'agglomération émerge au niveau institutionnel. Des élus des partis socialistes vaudois, genevois et français ne se sont à mon avis pas trompés en envisageant tout récemment un parlement d'agglomération qui à terme se verrait déléguer les compétences décisionnelles pour gérer la région. Je ne pense pas – même si à titre tout à fait personnel je peux le regretter – que des décisions aussi audacieuses seront prises dans cette honorable Assemblée. Je reste intimement persuadée que cette utopie d'aujourd'hui deviendra une réalité de demain. Je vous invite donc à faire preuve, sinon de courage, du moins de réalisme en acceptant largement l'idée d'une collaboration institutionnelle transrégionale, permanente, cohérente et démocratique. Merci de votre attention.

La présidente. Je vous remercie. La parole est à M. Jean-François Rochat.

M. Jean-François Rochat. Je regrette...

La présidente. Il n'y a plus de temps malheureusement.

M. Jean-François Rochat. Je regrette Madame la présidente. Je voudrais intervenir au sujet de notre amendement à l'article 140, alinéas 1 et 2, qui est un amendement de minorité...

La présidente. On vient de le faire, Monsieur.

M. Jean-François Rochat. Non, non, non. Je ne me suis pas exprimé sur cet amendement. Je me suis exprimé sur un amendement concernant le titre, mais pas sur celui-ci. Je regrette, mais si l'on dépose un amendement et que l'on prépare une intervention, la moindre des choses est que l'on puisse s'exprimer.

La présidente. En fait, il a été cosigné. Donc je pense qu'il était important que vous puissiez vous mettre d'accord sur cette question-là, mais il n'y a plus de temps pour la présentation de ces amendements...

M. Jean-François Rochat. Je signale simplement qu'à l'article 140 bis j'ai trois autres amendements...

La présidente. Vous en aurez dans le 140 bis.

M. Jean-François Rochat. Oui, mais ce n'est pas pour donner un avis qui concerne un article que l'on va voter avant. C'est un peu ridicule.

La présidente. Je suis désolée Monsieur.

M. Jean-François Rochat. Oui, vous êtes désolée. Mais je trouve cela absolument inadmissible ! Si l'on veut faire vraiment du bon travail ici... On travaille pendant des mois en commission sur ces affaires régionales. Si l'on ne peut pas en une minute définir son point de vue, ce n'est pas possible.

Des voix. Inadmissible ! Elle est contente...

La présidente. Je vous remercie.

M. Jean-François Rochat. Oh, il n'y a pas à me remercier. Je trouve cela absolument incroyable.

La présidente. Je passe la parole à M. Yves Lador.

M. Yves Lador. Merci Madame la présidente. Effectivement, il est dommage que M. Rochat n'ait pas pu présenter les arguments pour son autre amendement de minorité.

Murmures

M. Yves Lador. Pour ma part... S'il vous plaît ! Merci. Pour ma part, je voudrais quand même revenir sur deux ou trois des éléments qui sont proposés par la commission. Tout d'abord, ce titre sur la question de l'agglomération. Je voudrais attirer votre attention sur quelque chose de très clair. Nous ne sommes bien entendu pas en train de vouloir – et la commission n'avait pas du tout cette intention – réduire la politique régionale à l'agglomération. La politique régionale est couverte par l'article que nous avons déjà voté, qui est le 138.2. Reportez-vous à cet article et vous verrez bien que dans le 138.2 nous disons bien que nous collaborons avec les autres cantons et les régions voisines. Donc c'est là que nous avons une politique régionale. Et comme l'a très bien dit M. Rochat, la politique régionale va au-delà et comprend le bassin lémanique, l'arc jurassien et peut même aller pour des questions universitaires jusqu'à des collaborations avec l'Université de Milan, et d'autres. Donc il y a tout une possibilité de collaboration qui va bien au-delà. Ce que la commission voulait dans cette disposition ici, c'est se concentrer sur les éléments qui concernent l'agglomération. C'est pour cela qu'elle a introduit le terme de « solidaire », parce qu'un des problèmes que nous avons aujourd'hui dans l'élaboration de cette agglomération – et nous l'avons suffisamment entendu dans la presse ces derniers temps – c'est un sentiment de la part de nos voisins – et cela peut se comprendre – d'une certaine arrogance. Or, que voulons-nous ? Nous avons une cohérence territoriale au sein de l'agglomération qui devient tous les jours de plus en plus forte et que nous vivons au quotidien, mais nous n'avons pas de traduction de cette cohérence dans notre pratique institutionnelle et dans notre pratique démocratique. Donc, si nous voulons pouvoir travailler ensemble de façon égale entre les différentes parties de l'agglomération, il faut clairement que nous disions que oui, nous voulons faire de cette agglomération un espace solidaire. Ce terme est extrêmement important. Je me permets de vous rappeler que la devise de la Confédération est « Tous pour un, un pour tous ». C'est véritablement un sentiment de solidarité que nous considérons comme étant fondamental pour l'existence de l'Etat fédéral. Ce que nous proposons ici est d'inscrire clairement le terme de solidarité pour l'agglomération, parce que nous ne sommes pas en train de faire un centre avec un arrière-pays qu'on essaierait d'annexer. Non, nous voulons avoir une agglomération dans laquelle l'ensemble des habitants se sentent véritablement solidaires et égaux malgré la frontière et la différence d'institutions qui va la caractériser. C'est pour cela que je vous appelle à adopter les deux dispositions dont je viens de parler, proposées par la commission. Elles font sens et sont importantes pour la substance même de notre vote. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Je vous remercie Monsieur Lador. La parole est à M. Patrick-Etienne Dimier, qui a une minute et demie pour présenter son amendement.

M. Patrick-Etienne Dimier. Merci Madame la présidente. Je tiens à noter ma solidarité avec M. Rochat et je pense – même si je comprends votre point de vue – que M. Rochat aurait dû pouvoir s'exprimer... Je m'arrête. Mais, simplement, je pense qu'il ne faut pas donner d'aussi mauvais signaux. J'ai envie de vous dire tout l'inverse de ce que vient de dire M. Lador, parce que j'ai un peu l'impression que Genève est manifestement considérée par ses voisines, tant vaudoises que françaises, comme arrogante mais parce que cela les intéresse et parce que cela les avantage de la considérer comme arrogante. Je pense que notre amendement reprend l'essentiel. Lorsqu'on nous parle de solidarité, j'aimerais parler aussi, puisque ce sont des sujets qui intéressent ces milieux-là... que lorsqu'on parle de solidarité, on puisse aussi l'invoquer et la faire payer lorsqu'il s'agit notamment de transport. Je ne voudrais pas retourner en Indochine mais la ligne du Tonkin me semble un excellent exemple

de l'arrogance des Français jacobins pour nous laisser dans notre pommade avec les transports. Donc je soutiens cet amendement, bien entendu, et j'invite cette Assemblée à faire preuve de raison en matière de solidarité.

La présidente. Merci Monsieur Dimier. La parole est à M. Maurice Gardiol.

M. Maurice Gardiol. Merci Madame la présidente. Je reprendrai le contre-pied de M. Kunz et de M. Dimier car la solidarité n'est pas dans ce cadre-là un sentiment mais un concept et une valeur qui permet à des gens de travailler ensemble. La solidarité n'est jamais unilatérale, elle doit aller dans les deux sens. Si vous enlevez ce terme-là, effectivement, vous enlevez un élément important de ce genre de collaboration parce qu'elle implique que la prise de conscience, que ce soit dans les domaines des transports, de l'urbanisation ou autre, fonctionne suivant ce principe de solidarité. Donc je crois qu'il est important de la maintenir.

La présidente. Je vous remercie. Monsieur Michel Ducommun, vous avez la parole.

M. Michel Ducommun. Merci Madame la présidente. Je commencerai par dire que je me réjouis de lire le mémorial parce qu'on y verra M. Kunz dire un mot qui n'a pas de sens et ce mot concerne « solidaire ». Je trouve cela intéressant, révélateur, mais aussi un peu scandaleux. Je rappelle que la vision politique que l'on devrait mettre dans cette constitution peut concerner des valeurs, et doit concerner des valeurs. « Solidaire », « solidarités », ce sont des valeurs. Je ne considère pas qu'il soit possible de s'engager politiquement sans l'idée que l'on défend des valeurs, des valeurs qui nous semblent importantes. Que celles-ci apparaissent dans la constitution me semble quelque chose de très important. Ensuite, j'apprends de nouveau que concernant ces valeurs, selon M. Dimier, c'est effectivement quelque chose qu'il faut faire payer. C'est quelque chose de nouveau que j'apprends. En tout cas moi je n'ai pas l'intention de dire... Je suis membre du mouvement SolidaritéS, je paie peut-être des cotisations, mais j'estime que la solidarité n'est pas quelque chose qu'il faut payer. A partir de là, effectivement, je dis que la présence de ce mot « solidaire » dans la constitution est d'une importance que je ne peux pas négliger et nous la soutiendrons.

La présidente. Je vous remercie. Monsieur Murat Julian Alder, vous avez la parole.

M. Murat Julian Alder. Madame la présidente, vous transmettez à M. Ducommun que le mot « solidarité » existe déjà à l'article 1, alinéa 2 de notre avant-projet et qu'il n'est absolument pas besoin de le répéter partout dans notre projet de nouvelle constitution. Peut-être que cela procède de la même maladie qui consiste à systématiquement mettre l'évaluation et la démocratie participative à toutes les sauces à chaque article mais je pense que ce n'est pas nécessaire. J'ai déposé un amendement portant sur le titre de l'article 140 puisque je considère que le contenu de cette disposition porte bien sur la politique régionale et non pas sur l'agglomération. Si vous lisez l'article 140 tel qu'il est dans l'avant-projet et tel qu'il sort de la commission, à aucun moment dans le libellé de l'article on ne voit le mot « agglomération », mais on y parle de politique régionale et on y parle de promotion d'une instance politique régionale. Donc il est bien question ici de politique régionale et non pas d'agglomération. C'est pour cela que je vous propose ce titre plus court, plus simple et surtout plus humble.

La présidente. Merci.

Une voix inaudible

La présidente. Le temps pour Radical-Ouverture est épuisé.

M. Pierre Kunz. Oui je voudrais dire que...

La présidente. Quinze secondes.

M. Pierre Kunz. ... les valeurs ont un sens et elles ont beaucoup d'importance et c'est pour cela qu'il ne faut pas les galvauder...

La présidente. Merci.

M. Pierre Kunz. ... et je rappelle que dans son acception générale, la solidarité caractérise les personnes qui...

La présidente. Merci !

M. Pierre Kunz. Je n'ai pas fait quinze secondes !

La présidente. Oui tout à fait.

Bruits dans la salle

M. Pierre Kunz. C'est égal.

La présidente. Je passe la parole à M. Patrick-Etienne Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. Je voudrais remercier M. Alder d'avoir fait cet amendement pour la politique régionale. C'est évidemment, dans la cohérence du texte, beaucoup mieux que le texte initial qui était proposé. Donc nous soutiendrons cet amendement.

La présidente. Je vous remercie. Il n'y a plus de demande de parole. Nous allons donc passer au vote. Nous avons d'abord le titre. Nous avons quatre titres : d'abord le titre de l'avant-projet « Relations régionales », celui de la commission rapporteure « Agglomération franco-valdo-genevoise », celui de M. Rochat et M^{me} Bezaguet « Région et agglomération franco-valdo-genevoise » et celui de M. Alder « Politique régionale ». Nous allons commencer par le titre proposé par M. Rochat et M^{me} Bezaguet, puis nous suivrons par celui de la commission, celui de M. Alder et enfin, si nécessaire par le texte de l'avant-projet.

Amendement de minorité 1 : M. Jean-François Rochat (AVIVO) et M^{me} Janine Bezaguet (AVIVO)

Titre **Région et agglomération franco-valdo-genevoise**

Par 54 non, 11 oui, 3 abstentions, l'amendement de minorité 1 est refusé.

La présidente. Nous passons à l'amendement de la commission.

Amendement de la commission :

Titre **Agglomération franco-valdo-genevoise**

Par 52 non, 9 oui, 5 abstentions, l'amendement de la commission est refusé.

La présidente. Nous prenons donc le titre proposé par M. Alder.

Amendement du groupe Radical-Ouverture (M. Murat Julian Alder) :

Titre **Politique régionale**

Par 36 oui, 19 non, 13 abstentions, l'amendement du groupe Radical-Ouverture est accepté.

La présidente. Nous passons à l'alinéa 1. Nous voterons l'amendement Rochat, l'amendement de la commission, l'amendement de M. Dimier et ensuite l'avant-projet.

Amendement de minorité 1 : M. Jean-François Rochat (AVIVO) et M^{me} Janine Bezaguet (AVIVO)

Art. 140 La politique transfrontalière vise à un développement durable et solidaire de la région et de l'agglomération franco-valdo-genevoise, ainsi qu'à une collaboration équilibrée et juste entre ses composantes.

Par 46 non, 10 oui, 11 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

La présidente. Nous passons à l'amendement de la commission.

Amendement de la commission :

Art. 140 al. 1 La politique régionale vise le développement durable, équilibré et solidaire de la région franco-valdo-genevoise.

Par 44 oui, 22 non, 3 abstentions, l'amendement de commission est accepté.

La présidente. Donc, nous ne voterons pas la proposition de M. Dimier et évidemment le texte de l'avant-projet.

L'amendement de minorité 1 : M. Patrick-Etienne Dimier (MCG)

Art. 140 al. 1 La politique régionale vise le développement durable et équilibré de la région franco-valdo-genevoise.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement de la commission).

Vives protestations

La présidente. Non, je suis désolée...

Une voix dans la salle. Vous faites tout à l'envers !

La présidente. Je fais tout à l'envers, mais je continue et je poursuis...

Brouhaha

La présidente. Je vous ai donné la chronologie du vote tout à l'heure. C'était le plus éloigné de l'avant-projet. Nous gardons nos critères. Alors, article 140, alinéa 2. Là, nous allons avoir l'amendement de M. Lador et ensuite, l'avant-projet, si nécessaire.

Murmures

La présidente. Donc je vous lis l'amendement Lador, Baranzini, Extermann, Contat Hickel et Bezaguet.

Amendement de minorité 1 : M. Yves Lador (Associations de Genève), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Laurent Extermann (socialiste pluraliste), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Verts et Associatifs) et M^{me} Janine Bezaguet (AVIVO)

Art. 140 al. 2 Le canton promeut une collaboration institutionnelle transfrontalière permanente, cohérente et démocratique, avec la participation des collectivités publiques, des milieux socio-économiques et du monde associatif.

Par 35 oui, 34 non, 0 abstention, l'amendement de minorité est accepté.

La présidente. Je passe au vote de l'article dans son ensemble.

Mis aux voix, l'art. 140 tel qu'amendé

Politique régionale

¹ **La politique régionale vise le développement durable, équilibré et solidaire de la région franco-valdo-genevoise.**

² **Le canton promeut une collaboration institutionnelle transfrontalière permanente, cohérente et démocratique, avec la participation des collectivités publiques, des milieux socio-économiques et du monde associatif.**

est adopté par 37 oui, 28 non, 3 abstentions.

La présidente. Nous passons à l'article 140 bis. Nous avons donc trois amendements de minorité de M. Jean-François Rochat et de M^{me} Janine Bezaguet qui, pour les présenter, ont quatre minutes et demie.

M. Jean-François Rochat. Merci Madame la présidente. Ces amendements présentés en tant qu'article 148, alinéas 1, 2 et 3, que je vais traiter en ensemble visent à compléter ce que nous venons de voter. J'ai été très heureux que l'alinéa 2 de l'avant-projet n'ait pas été retenu parce qu'évidemment il posait problème dans sa définition d'une organisation transfrontalière. Donc les précisions que nous apportons vont probablement permettre de mieux résoudre cette question délicate. Je voulais dire tout à l'heure qu'il existe déjà un Comité régional franco-genevois (CRFG) résultant d'un accord franco-suisse au plus haut niveau qui chapeaute le projet d'agglomération franco-valdo-genevois. D'autre part, une loi de novembre 2008, la LOCT, a été votée par le Grand Conseil sur la capacité de constituer un Organisme de coopération transfrontalière (OCT). Sur cette base, pour associer sous l'égide du CRFG tous les partenaires concernés par la réalisation du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, un projet de loi va être soumis au Grand Conseil pour la création d'un Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) intitulé « Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ». Donc vous voyez que la situation est loin d'être simple. Ce GLCT se réfère aux accords de Karlsruhe et au code général des collectivités territoriales français. Comme le souligne le préambule à ce projet de loi, les cadres juridiques tant nationaux qu'internationaux et communautaires sont appelés à évoluer. Ce GLCT n'est, dit-on, qu'une étape vers un Groupement eurorégional de coopération (GEC) où pourront être associées de plein droit les autorités nationales. C'est la raison pour laquelle il faut que notre constitution reste dans des termes généraux pour pouvoir englober toute cette évolution future qui va se produire. Maintenant, faisons un pas de plus. Avec ces alinéas 1, 2 et 3 de l'article 140 bis, nous complétons au fond ces premières dispositions. Au sujet de l'alinéa 1, l'AVIVO pense qu'il est utile de définir la politique transfrontalière et de se référer aux besoins des populations et donc de citer les domaines concernés (santé, environnement, culture, éducation, sport, logement, transport, alimentation, sécurité, emploi et protection sociale). Ces thèmes peuvent être traités par des institutions spécifiques (Conseil du Léman, GLCT transport public, GLCT téléphérique du Salève, etc.) ou par les diverses commissions du CRFG. Ça c'était pour l'alinéa 1. A l'alinéa 2, nous précisons qu'aux côtés d'une institution permanente de collaboration régionale, faisant l'objet de la proposition de la commission à l'article 140, alinéa 2, d'autres instances transfrontalières ont leur place. D'où notre article légèrement adapté, l'institution permanente à laquelle il est fait allusion étant bien évidemment pour l'heure le CRFG. Dans ces instances à caractère consultatif, il est significatif de mentionner le rôle joué par les collectivités publiques, les milieux socio-économiques et le monde associatif.

Je suis très heureux que l'amendement proposé par les Associations ait retenu ce principe que nous avons également inclus dans cette proposition de l'alinéa 2. L'alinéa 3 précise

l'existence d'un service public pour les questions relatives à l'agglomération. Il ne s'agit pas obligatoirement de créer une nouvelle institution, mais plutôt de souligner l'importance et d'accroître la visibilité de l'actuel service des affaires extérieures du département des affaires régionales, qui devrait être le lien avec les populations concernées et avec les autres organismes mis en place par les partenaires régionaux. L'importance de la question de l'intégration de Genève dans son cadre régional mérite bien ces précisions que nous jugeons utiles dans nos propositions de cet article 140 bis et nous vous incitons à les accepter. Merci de votre attention.

La présidente. Je vous remercie. Le débat est lancé... La parole n'étant pas demandée, nous allons donc passer au vote.

Amendement de minorité 1 : M. Jean-François Rochat (AVIVO) et M^{me} Janine Bezaguet (AVIVO)

Art. 140 bis al. 1 (nouveau) La politique transfrontalière cherche notamment à répondre aux besoins de la population dans les domaines de la santé, de l'environnement, de la culture, de l'éducation et des sports, du logement, des transports, de l'alimentation, de la sécurité, de l'emploi et de la protection sociale.

Par 49 non, 9 oui, 4 abstentions, l'amendement de minorité 1 est refusé.

Amendement de minorité 2 : M. Jean-François Rochat (AVIVO) et M^{me} Janine Bezaguet (AVIVO)

Art. 140 bis al. 2 (nouveau) Le canton conduit la politique transfrontalière à travers une institution permanente de collaboration régionale et d'autres instances transfrontalières, avec la participation des collectivités publiques, des milieux socio-économiques et du monde associatif.

Par 47 non, 17 oui, 3 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

La présidente. J'aimerais demander à M. Andreas Saurer de revenir à sa place car chacun, pour voter, a une place particulière. Nous passons à l'amendement de l'article 140 bis, alinéa 3.

Amendement de minorité 3 : M. Jean-François Rochat (AVIVO) et M^{me} Janine Bezaguet (AVIVO)

Art 140 bis al. 3 (nouveau) L'Etat institue un service public pour toutes les questions relatives à l'agglomération en collaboration avec des institutions similaires mises en place par les partenaires régionaux.

Par 48 non, 12 oui, 4 abstentions, l'amendement de minorité 1 est refusé.

La présidente. Donc, l'article 140 bis est refusé.

La présidente. Je vous propose de prendre une pause jusqu'à 17h00.

Pause de 16h30 à 17h00

Début de la séance de 17h00

La présidente. Nous allons reprendre à l'article 141 Coopération internationale. Je vous remercie de prendre place et de faire un peu moins de bruit, si possible. J'aimerais donner la parole à M. Föllmi, rapporteur.

M. Marco Föllmi. Effectivement, l'article 141 traite de la coopération internationale et à chacun des alinéas, nous avons procédé au niveau de la commission à quelques petites modifications ou adjonctions. Je prends l'alinéa 1. Nous avons ajouté le mot « décisions », « L'Etat soutient la vocation internationale de Genève en tant que centre de dialogue, de décisions et de coopération internationale [...] ». A l'alinéa 2, nous avons modifié le verbe, au lieu de mettre « Il mène une politique active de promotion de la paix » nous avons mis « Il soutient une politique de promotion de la paix » et nous avons rajouté une phrase qui revient de l'article 138, soit « [...] et s'engage pour le respect et la promotion des droits de l'homme ». A l'alinéa 3, nous avons remplacé le terme « aide » qui a plutôt une connotation d'assisté dans le cadre de l'action humanitaire par le terme « coopération », ce qui nous donne « Il soutient l'action humanitaire et la coopération au développement. » Et enfin, à l'alinéa 4, nous avons également remplacé un terme. Il s'agit du terme « association » qui est remplacé par celui de « coordination » et ce qui nous donne l'alinéa suivant : « A ces fins, il prend toute initiative utile et met des moyens à disposition en coordination avec la Confédération. » Voilà les quelques éléments de modifications qui ont été apportés sur l'avant-projet.

La présidente. Je vous remercie Monsieur Föllmi et je passe la parole à M. Ducommun pour son amendement de minorité.

M. Michel Ducommun. Merci Madame la présidente. Effectivement, on a dans le texte original les « droits de l'homme » que je propose de remplacer par les « droits humains ». Et ceci, en langage épïcène – c'est vrai que si nous regardons ceux qui sont dans cette salle, les femmes sont très minoritaires et donc les hommes protestent. Je peux faire ce constat et lire cet extrait d'un article de M^{me} – enfin peu importe son nom – mais ce que je veux dire....

Brouhaha

La présidente. Un peu de silence, s'il vous plaît !

M. Michel Ducommun. ... Alors je vais vous donner son nom, c'est M^{me} Agnès Callamard dans le Monde diplomatique de 1998. Ce que je trouve intéressant dans la formalisation du mot « homme » en tant que catégorie universelle, il y a aussi la négation des changements politiques, sociaux et culturels des sociétés du XX^e siècle et des engagements pris par les gouvernements et les Nations Unies à l'égard du principe d'égalité entre les hommes et les femmes. C'est vrai que – il y a peut-être là quand même quelque chose à noter- le mot « homme » devient un mot générique, à la fois pour les hommes et les femmes. Je ne sais pas si cette vision-là est une vision très féministe. Et d'ailleurs, ce qu'il y a d'intéressant, c'est que cette partie de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, peut-être que certains ici ont oublié qu'en 1789 les hommes ont refusé l'égalité entre les hommes et les femmes à la Constituante de l'époque. Donc, il y avait bien en 1789 une expression des droits de l'homme qui était réservée aux seuls hommes mâles. Je pense qu'effectivement, il y a une évolution – évolution qui est intéressante parce que seul le français estime que « homme » convient aussi bien aux hommes qu'aux femmes. En effet, comment dit-on les droits de l'homme en italien ? « Diritti del uomo » ? Non, « diritti umani ». Les Espagnols disent « derechos – excusez-moi – del hombre » non, « derechos humanos ». En anglais, on dit aussi « human rights » et non pas les droits de l'homme. J'entends qu'il y a peut-être une possibilité dans cette constitution d'avoir un langage épïcène qui tienne compte d'une réalité. Je vois des gens qui secouent la tête. Je vous dis que le mouvement féministe d'une manière très large estime que les droits humains, plutôt que les droits de la femme, sont dans le respect des femmes. Je trouverais indécent qu'une majorité dans cette constitution ne traduise pas ce respect des femmes, merci.

La présidente. Merci Monsieur Ducommun. La parole... Pardon ? ...La parole est à M. Roberto Baranzini pour son amendement de minorité qu'il a déposé avec M. Laurent

Extermann, M^{me} Carine Bachmann, M^{me} Marguerite Contat Hickel, M. Yves Lador et M^{me} Janine Bezaguet.

M. Roberto Baranzini. Cet amendement de minorité à l'article 141, alinéa 3, en fait, porte sur une conception un peu plus moderne et un peu plus conforme aux pratiques internationales de l'action communautaire et humanitaire et de la coopération. La coopération au développement, vous le savez bien, cela se comprend facilement, ne peut pas se faire toute seule, on doit la faire dans un cadre afin de permettre que ces efforts de collaboration et de soutien au développement ne se contredisent pas, qu'ils ne soient pas des collections incohérentes d'interventions. Il est donc important d'avoir et de situer ces interventions dans les cadres internationaux prévus. Il s'agit notamment des cadres internationaux prévus par les Nations Unies, comme les objectifs du Millénaire et aussi – nous l'avons voté – nous avons le 0.7 % qui est reconnu dans la loi genevoise et on espère qu'on pourra le mettre dans la constitution aussi. Alors, je vous invite donc à soutenir notre amendement dont le vote en commission, n'a fait que retraduire l'opposition très classique droite / gauche, qui m'a un peu étonné parce que c'était peut-être le fait d'évoquer le commerce équitable qui a gêné certains des représentants de droite en commission. Le commerce équitable, aujourd'hui, n'est plus quelque chose d'excentrique, il suffit d'aller faire ses courses, on voit que de plus en plus, les rayons des grands distributeurs font attention au commerce équitable. C'est typiquement une de ces idées qui sont « win win », tout le monde y gagne, autant essayer de les soutenir.

La présidente. Je vous remercie. Nous ouvrons donc le débat. Malheureusement, Madame Zimmermann, le temps de votre groupe est épuisé.

Rumeurs

La présidente. Je suis désolée... Je passe la parole à...

Mme Annette Zimmermann. J'aimerais juste dire qu'on voit une fois de plus que des gens sont régulièrement opprimés ici. C'est difficile de prendre la parole... Ce n'est pas contre vous, Madame la présidente...

La présidente. Merci Madame Zimmermann...

Mme Annette Zimmermann. ... ce n'est pas contre vous, mais contre l'Assemblée.

La présidente. Merci Madame Zimmermann. La parole est à M. Ludwig Muller.

M. Ludwig Muller. Merci Madame la présidente. C'est juste pour compléter les informations de M. Ducommun. Effectivement les droits de l'homme en allemand, c'est « Menschen Rechte ». Donc « Mensch » veut dire homme et femme. Juste pour information.

La présidente. Merci Monsieur Muller. La parole est à M. Kunz.

M. Pierre Kunz (hors micro). J'ai du temps Madame la présidente ?

La présidente. Excusez, vous n'avez plus de temps. Monsieur Lador, vous avez encore deux minutes.

M. Yves Lador. J'ai beaucoup de chance. Merci Madame la présidente. Je voulais présenter l'amendement que je vous sou mets en accord avec M. Loretan et M^{me} Marguerite Contat Hickel et qui fait suite à la présentation que vous venez d'entendre de M. Roberto Baranzini. En effet, la question de la coopération à Genève est importante. D'abord Genève, canton et communes réunis est un des plus grands pourvoyeurs de la coopération au développement

suisse, de façon générale. Ceci est dû notamment à la très grande mobilisation des communes sur cette question et donc ici, cette disposition se doit d'être en accord avec ce qui est déjà réalisé dans le canton. Et malheureusement, la phrase qui fait partie de l'amendement majoritaire de la commission est insuffisant à cet égard. Dans des communes et dans des associations qui travaillent avec les communes sur ces questions, il y a certaines craintes qu'un message erroné ne soit transmis au législateur qui devrait ensuite faire le suivi de ce travail constitutionnel. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons ici une formulation qui est évidemment moins ambitieuse et moins complète que celle qui était proposée par M. Roberto Baranzini, mais qui n'avait pas eu de majorité. Nous vous proposons donc de compléter la question du soutien à la coopération au développement en précisant qu'elle se fait dans le respect des partenaires et des objectifs de la communauté internationale. Ce qui est important est de bien dire qu'à Genève, nous avons déjà développé une politique en matière de coopération internationale – ce n'est pas n'importe quelle coopération internationale – et notamment, c'est une coopération internationale qui est connue pour le travail qu'elle fait, vis-à-vis des populations les plus vulnérables. On sait qu'un des problèmes de la coopération internationale ou de l'aide au développement est parfois l'instrumentalisation étatique. La Suisse et Genève en particulier, et ses communes, font toujours un travail qui est orienté vers les populations les plus vulnérables, vers celles qui en ont absolument besoin. Et donc, c'est toujours un travail qui est orienté dans une collaboration, une négociation, une discussion avec les partenaires. Il serait donc important, si nous inscrivons ce soutien dans notre constitution, que l'on donne bien le caractère genevois et ces années, ces décennies de coopération qui existe déjà aujourd'hui. Vous avez dû probablement toutes et tous recevoir la dernière publication de la Fédération genevoise de coopération (FGC) qui vous illustre de façon très précise l'investissement des communes et du milieu associatif genevois. Je vous invite donc à adopter cet amendement et vous remercie de le soutenir.

La présidente. Je vous remercie. M. Koechlin a demandé la parole.

M. René Koechlin. En quelques secondes, Madame la présidente. Je voulais simplement dire à M. Ducommun que le terme « humain » est un adjectif qualificatif. On pourrait lui opposer les droits inhumains.

La présidente. La parole n'est plus demandée. Donc nous allons passer au vote.

Art. 141 Coopération internationale

Pas d'opposition, adopté

La présidente. A l'alinéa 1, nous prendrons d'abord l'amendement de la commission.

Amendement de la commission :

Art. 141 al. 1 L'Etat soutient la vocation internationale de Genève en tant que centre de dialogue, de décisions et de coopération internationale, fondé sur la tradition humanitaire et le droit, ainsi que sur les valeurs de paix et de solidarité.

Par 66 oui, 0 non, 0 abstention, l'amendement de la commission est accepté.

La présidente. Nous allons passer à l'alinéa 2 de l'article 141. Nous commencerons par l'amendement de M. Ducommun.

Amendement de minorité 1 : M. Michel Ducommun (SolidaritéS)

Art. 141 al. 2 Il soutient une politique active de promotion de la paix et s'engage pour le respect et la promotion des droits humains.

Par 32 non, 31 oui, 1 abstention, l'amendement de minorité 1 est refusé.

La présidente. Nous passons donc à l'amendement de la commission.

Amendement de la commission :

Art. 141 al. 2 Il soutient une politique active de promotion de la paix et s'engage pour le respect et la promotion des droits de l'homme.

Par 53 oui, 9 non, 2 abstentions, l'amendement de la commission est accepté.

La présidente. Nous passons à l'alinéa 3 et nous avons l'amendement de M. Baranzini et des autres personnes qui l'accompagnent. Nous avons un sous-amendement de M. Lador, M. Loretan et M^{me} Contat Hickel, et un amendement de la commission. Nous allons commencer par l'amendement de M. Baranzini.

Amendement de minorité 1 : M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Laurent Extermann (socialiste pluraliste), Mme Carine Bachmann (Verts et Associatifs), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Verts et Associatifs), M. Yves Lador (Associations de Genève) et M^{me} Janine Bezaguet (AVIVO)

Art. 141 al. 3 Il soutient l'action humanitaire, la coopération au développement, la solidarité internationale et la promotion d'un commerce équitable, en conformité avec les objectifs des Nations Unies.

Par 35 non, 31 oui, 0 abstention, l'amendement de minorité 1 est refusé.

La présidente. Nous allons donc prendre le sous-amendement Lador / Loretan / Contat Hickel qui va donc compléter l'amendement de la commission. L'amendement de la commission dit : « Il soutient l'action humanitaire et la coopération au développement. » et le sous-amendement ajoute « ...dans le respect des partenaires et des objectifs de la communauté internationale. »

Art. 141 al. 3 Sous-amendement de M. Yves Lador (Associations de Genève), M. Raymond Loretan (PDC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Verts et Associatifs) à l'amendement de commission.

Il soutient l'action humanitaire et la coopération au développement ***dans le respect des partenaires et des objectifs de la communauté internationale.***

Par 32 non, 31 oui, 3 abstentions, le sous-amendement des groupes Associations de Genève, PDC, Verts et Associatifs est refusé.

La présidente. Nous allons prendre l'amendement de la commission.

Amendement de la commission :

Art. 141 al. 3 Il soutient l'action humanitaire et la coopération au développement.

Par 63 oui, 1 non, 2 abstentions, l'amendement de la commission est accepté.

La présidente. Nous passons à l'article 140, alinéa 4.

Amendement de la commission :

Art. 141 al. 4 A ces fins, il prend toute initiative utile et met des moyens à disposition, en coordination avec la Confédération.

Par 62 oui, 1 non, 2 abstentions, l'amendement de la commission est accepté.

La présidente. Nous allons donc reprendre l'article 141 dans son entier.

Mis aux voix, l'art. 141 tel qu'amendé

Coopération internationale

¹ **L'Etat soutient la vocation internationale de Genève en tant que centre de dialogue, de décisions et de coopération internationale, fondé sur la tradition humanitaire et le droit, ainsi que sur les valeurs de paix et de solidarité.**

² **Il soutient une politique active de promotion de la paix et s'engage pour le respect et la promotion des droits de l'homme.**

³ **Il soutient l'action humanitaire et la coopération au développement**

⁴ **A ces fins, il prend toute initiative utile et met des moyens à disposition, en coordination avec la Confédération.**

est adopté par 63 oui, 2 non, 2 abstentions.

La présidente. Nous passons à l'article 142 Accueil. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Marco Föllmi. Merci Madame la présidente. Concernant l'article 142, nous avons fait quelques réaménagements. En ce qui concerne tout d'abord l'alinéa 1, à l'origine il était dit : « L'Etat offre aux acteurs de la coopération internationale les meilleures conditions d'accueil ». Nous avons procédé à quelques ajustements ce qui nous donne « L'Etat offre aux acteurs de la coopération internationale des conditions d'accès d'accueil optimales ». Les deux termes « accès » et « optimales » avaient d'ailleurs été omis lors de la rédaction de l'avant-projet. Concernant l'alinéa 2, nous l'avons complètement refondu. A l'origine il disait « Il encourage la recherche et la formation relatives à la coopération internationale en instituant notamment un réseau de pôles de compétences. » Maintenant il dit : « Il facilite le développement de pôles de compétences. Il favorise les interactions, la recherche et la formation s'y rapportant. » Quant à l'alinéa 3, il n'y a aucune modification.

La présidente. Merci Monsieur le rapporteur. Je passe la parole à M. Yves Lador qui a deux amendements de minorité, avec M. Baranzini et avec M^{me} Bezaguet.

M. Yves Lador. Merci Madame la présidente. Le premier amendement concernant l'alinéa 1 porte sur le mot « tous » les acteurs de la coopération internationale. En fait, il s'agit de la reprise de la formulation que nous avons adoptée en commission, avant la formulation de l'avant-projet. Malheureusement, cette précision a été perdue dans la rédaction de l'avant-projet et ne se retrouve donc plus dans le texte qui est proposé ici. Or, il y avait une raison à cette notion de « tous » et cela avait été en fait le résultat de tout un travail de discussion et d'élaboration que nous avons fait en commun dans la mesure où il y a aujourd'hui une vision assez classique et dominante des relations internationales qui sont uniquement des relations interétatiques. Or précisément, Genève a un rôle plus important que cela, ce qui fait un peu la différence entre Genève et New York, c'est qu'ici à Genève, il y a un rôle très important de la société civile et aussi – on a pu en voir quelques illustrations dernièrement dans la presse internationale, justement. Il y a d'autres acteurs dans le domaine des relations internationales qu'uniquement les Etats. Et ce que nous craignons – et nous avons cherché plusieurs formulations possibles – nous étions arrivés finalement à cette notion de *tous* les acteurs. C'était la notion la plus générale et celle qui évitait d'avoir une sorte de grande liste exemplative, mais qui disait bien que, effectivement, un des enjeux du soutien que l'on doit apporter au travail de coopération internationale à Genève ne peut pas être limité uniquement aux Etats. Toute une série d'autres acteurs doivent aussi pouvoir continuer d'avoir leur place parce que c'est notamment ce qui fait la force – pensons par exemple à ce qui se fait dans le domaine de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), pensons par

exemple à ce qui se fait aussi dans le domaine du travail où là aussi on a d'autres acteurs qu'uniquement les acteurs étatiques. Donc, il y a un soutien de ce point de vue là qui doit être élargi à l'ensemble des acteurs, sinon, une vision un peu ancienne pourrait dans ce cas faire perdre un élément tout à fait important à Genève. C'est donc ce changement de terminologie, juste sur un mot, qui est un enjeu tout à fait substantiel.

En ce qui concerne le deuxième amendement, il s'agit ici de compléter la question du travail qui est inclus dans les questions d'hospitalité, de concertation et de sensibilisation qui avait déjà été évoquée, mais il est évident que tout le travail que nous devons faire pour avoir une certaine cohésion à Genève, entre la population qui vient de l'étranger et qui travaille, qui anime la vie de Genève, et la population qui est résidente ici depuis longtemps et qui l'accueille, c'est un travail qui ne doit pas simplement être de connaissance mutuelle, mais aussi de compréhension d'où on vient. Pourquoi les gens viennent-ils chez nous, qu'est-ce qui motive dans les grands changements internationaux à venir ici parmi nous ? Et il y a une multitude de raisons. Ce qui nous paraît important ici, dans la formulation de cet article, c'est de ne pas se limiter simplement à des éléments d'éducation – je dirais interpersonnels ou simplement de compréhension locale. Il nous paraît très important, et c'était la demande des organisations d'aide au développement qui font une partie de ce travail à Genève qu'il y ait une véritable compréhension des enjeux internationaux dans lequel s'inscrivent justement les grands mouvements de la population qui existent à Genève. C'est pour cela que nous vous invitons à compléter la disposition qui est actuellement dans l'avant-projet par ce que nous vous présentons ici dans cet amendement.

La présidente. Merci Monsieur Lador. Nous avons un autre amendement, Céline Roy, Antoine Maurice, Raymond Loretan, Marco Föllmi, Catherine Kuffer-Galland et je crois que c'est M. Maurice qui va le présenter.

Murmures

La présidente. Non, ce n'est pas le même amendement.

M. Antoine Maurice. Alors j'aimerais faire deux remarques au nom du groupe Radical-Ouverture. Madame la présidente, merci de me donner la parole. La question de l'accueil nous semble effectivement, malgré les cœurs secs de la droite, absolument essentiels dans le rôle du canton. Disons que parmi les compétences et les tâches du canton, elle se trouve sous le label des conditions-cadres être à notre avis la plus importante. Il nous semble en revanche, et ce n'est pas une question sémantique, que les conditions d'accueil ne peuvent être optimales au sens où l'adjectif renvoie plutôt au jugement de ceux qui seraient accueillis qu'à celui des autres, les accueillants. Et nous préférons donc le mot « favorables », « les conditions d'accueil favorables » et c'est la raison pour laquelle cette obligation, cet engagement du canton nous semble déjà suffisant. C'est la raison aussi pour laquelle nous nous rallierons à l'amendement qui a été présenté par G[e]avance et la droite. Encore un mot sur l'accès. Il s'agit aujourd'hui, comme M. Lador l'a mentionné et comme je le crois aussi, de l'extrême pluralité et diversité des acteurs de la vie internationale, en particulier Genève. Il nous semble que c'est plutôt la Confédération qui doit s'atteler à cette tâche de préparer et de faciliter l'accès. C'est elle qui en décide en réalité, notamment de l'accès au territoire genevois, et les organisations internationales elles-mêmes, gouvernementales la plupart du temps, pour l'accès de ces divers acteurs non internationaux. C'est pourquoi nous ne retiendrons pas cette disposition sur l'accès.

La présidente. Je vous remercie. Le débat est lancé. M. Barde a demandé la parole.

M. Michel Barde. Merci Madame la présidente. Je confirme ce que vient de dire mon collègue, M. Antoine Maurice. Sur l'alinéa 1, sur les conditions d'accès, il appartient à la Confédération de les accorder, il n'appartient pas au canton de le faire. Donc j'estime

également que nous n'avons pas à mettre cette disposition dans la constitution. Je le rejoins également en ce qui concerne les conditions d'accueil qui doivent être « favorables » plutôt que « optimales », pourquoi ? Nous accueillons à Genève toutes les agences de l'ONU, nous sommes favorables, bien entendu, à la Genève internationale. Genève accueille les agences de l'ONU, les organisations non gouvernementales, les missions permanentes, grosso modo vingt-cinq mille personnes. Il est difficile d'estimer que l'on puisse, pour le canton de Genève, accorder des conditions « optimales » pour vingt cinq mille personnes d'autant plus que ceci risquerait d'être en contradiction avec l'alinéa 3 qui soutient les mesures d'hospitalité, de concertation, de sensibilisation et d'éducation permettant d'assurer la bonne entente des divers composantes de la population. Cette bonne entente réside dans un bon accueil favorable. Elle ne réside pas dans l'optimisation de certains, par rapport à d'autres. En réalité, le vrai problème aujourd'hui, Madame la présidente, c'est le franc fort qui fait que nombre d'organisations internationales sont confrontées à cette réalité, raison pour laquelle on assiste à une certaine délocalisation des personnes de ces organisations dans d'autres pays. Voilà le problème immédiat devant lequel nous sommes placés aujourd'hui.

La présidente. Je vous remercie. Plus personne ne demande... non

M. Michel Ducommun. C'est un peu à la dernière minute, excusez-moi.

La présidente. Non, je vous en prie, simplement votre nom ne s'est pas inscrit, c'est tout.

M. Michel Ducommun. Si...

La présidente. ... mais je vous donne la parole.

M. Michel Ducommun. Merci d'autant plus que je vais peut-être surprendre quelques collègues, c'est vrai que nous avons aussi quelques problèmes avec « optimales », par rapport à certaines comparaisons. On se demandait pourquoi des conditions optimales de logement ne pouvaient pas être offertes à toute la population et que, de ce point de vue là, nous préférons le mot « favorables ». Donc, nous soutiendrons l'amendement présenté par certains de nos collègues avec lesquels, pour une fois, nous sommes d'accord.

Rires

Quelques applaudissements

La présidente. Monsieur Barantino...(Rires) excusez-moi, Monsieur Baranzini, vous avez la parole. Trente secondes !

M. Roberto Baranzini. (Rire) Merci Madame la présidente. Juste deux choses, très rapidement, puisque je n'ai que trente secondes. Sur la notion de « optimales », je suis assez étonné d'entendre ce que j'entends. Depuis toujours, en économie, lorsqu'on parle d'optimalité, on en parle souvent, c'est une maximisation sous contraintes. Donc, ce n'est pas une maximisation absolue, comme on a fait croire. Evidemment compte tenu des contraintes qui sont celles du territoire, des disponibilités financières, etc. etc. on essaie de faire de notre mieux, cela signifie cela, « optimiser » les choses et ce n'est pas mettre une population contre une autre population. Deuxièmement, « l'accès » : là aussi il faut faire attention, car on a deux types de population – enfin d'organisations – qui sont visées. Pour ce qui est des organisations étatiques, effectivement, cela relève plutôt de Berne, c'est plutôt une compétence fédérale. Au contraire, les ONG, ce n'est pas vrai, ce n'est qu'uniquement la Berne fédérale qui doit faire des efforts, Genève peut aussi en faire.

La présidente. Je vous remercie. Plus personne ne demande la parole. Nous allons donc passer au vote. Article 142 Accueil, personne ne demande le vote.

Art. 142 Accueil

Pas d'opposition, adopté.

La présidente. Nous passons à l'alinéa 1 où nous avons 5 propositions. Nous prendrons d'abord celle de MM. Barde, Halpérin, Kunz, ensuite Yves Lador, Baranzini, Extermann et Bezaguet, ensuite l'amendement de la commission, l'amendement Roy, Maurice, Föllmi, Kuffer-Galland et nous terminerons si nécessaire par l'avant-projet. Je vous lis le premier amendement de MM. Barde, Halpérin et Kunz :

Art. 142 al. 1 Amendement de M. Michel Barde (G[e]’avance), M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) et M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture) :

L'Etat offre aux acteurs de la coopération internationale des conditions d'accueil favorables.

Par 38 oui, 24 non, 6 abstentions, l'amendement des groupes G[e]’avance, Libéraux & Indépendants, Radical-Ouverture est accepté.

Ne sont pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement des groupes G[e]’avance, Libéraux & Indépendants, Radical-Ouverture) :

L'amendement de la commission :

Art. 142 al. 1 L'Etat offre aux acteurs de la coopération internationale des conditions d'accès et d'accueil optimales.

L'amendement de minorité 1 : M. Yves Lador (Associations de Genève), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Laurent Extermann (socialiste pluraliste) et Mme Janine Bezaguet (AVIVO)

Art. 142 al. 1 L'Etat offre à tous les acteurs de la coopération internationale des conditions d'accès et d'accueil optimales.

L'amendement de minorité 2 : M^{me} Céline Roy (Libéraux & Indépendants), M. Antoine Maurice (Radical-Ouverture), M. Raymond Loretan (PDC), M. Marco Föllmi (PDC), M^{me} Catherine Kuffer-Galland (Libéraux & Indépendants)

Art. 142 al. 1 L'Etat offre aux acteurs de la coopération internationale des conditions d'accueil optimales.

La présidente. Nous passons à l'alinéa 2. Nous commençons par l'amendement de commission.

Amendement de la commission :

Art. 142 al. 2 Il facilite le développement de pôles de compétences et favorise les interactions, la recherche et la formation s'y rapportant.

Par 67 oui, 0 non, 0 abstention, l'amendement de la commission est accepté.

La présidente. Nous passons à l'alinéa 3 avec l'amendement Lador, Baranzini, Extermann et Bezaguet.

Amendement de minorité 1 : M. Yves Lador (Associations de Genève), M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste), M. Laurent Extermann (socialiste pluraliste) et M^{me} Janine Bezaguet (AVIVO)

Art. 142 al. 3 Il soutient les mesures d'hospitalité, de concertation, de sensibilisation et d'éducation permettant d'assurer la bonne entente des diverses composantes de la population du canton ainsi qu'une compréhension des enjeux internationaux et de développement.

Par 35 non, 32 oui, 1 abstention, l'amendement de minorité 1 est refusé.

La présidente. Nous passons texte de l'avant-projet.

³ Il soutient les mesures d'hospitalité, de concertation, de sensibilisation et d'éducation permettant d'assurer la bonne entente des diverses composantes de la population du canton.

Par 55 oui, 4 non, 9 abstentions, l'alinéa 3 est accepté.

La présidente. Nous allons donc reprendre cet article amendé.

Mis aux voix, l'art. 142 tel qu'amendé

Accueil

¹ **L'Etat offre aux acteurs de la coopération internationale des conditions d'accueil favorables.**

² **Il facilite le développement de pôles de compétences et favorise les interactions, la recherche et la formation s'y rapportant.**

³ **Il soutient les mesures d'hospitalité, de concertation, de sensibilisation et d'éducation permettant d'assurer la bonne entente des diverses composantes de la population du canton.**

est adopté par 66 oui, 2 non, 2 abstentions.

La présidente. Avec cet article 142, nous terminons la commission 4. Je remercie M. Föllmi le rapporteur.

Applaudissements

La présidente. Nous allons poursuivre avec la commission 5. Je demanderai à M. Jean-Marc Guinchard de venir à la table des rapporteurs. Nous allons entrer dans le bloc 16 qui comprend les articles 143 à 146. Pour ces trois articles, chaque groupe aura sept minutes de débat. Monsieur Guinchard, vous avez deux minutes, si vous voulez faire la traversée de cette commission thématique 5.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente, tout d'abord une petite remarque à titre personnel : je trouve dommage que les drapeaux qui sont habituellement derrière vous n'y soient plus. Je passe ensuite aux travaux de la commission 5, c'est-à-dire au fond du problème. Je rappelle comme je l'avais fait que la commission 5 a procédé tout d'abord à une première lecture formelle qui lui a permis de vérifier si l'esprit des thèses était respecté dans l'élaboration des articles, ce qui nous a permis aussi de constater la qualité de la rédaction des articles rendus par la commission de rédaction, dont je félicite les membres ici. La deuxième lecture s'est faite article par article et nous a permis de voter sur les amendements. Vous aurez constaté en lisant le rapport que de nombreux votes sont serrés et qu'il demeure un nombre important de divergences de fond sur lesquelles nous devons encore nous prononcer. Je rappellerai également que la commission, qui n'avait pas fait antérieurement d'auditions, ou à une ou deux exceptions près, a procédé à six auditions concernant les domaines de la santé, du logement, du traitement des eaux, des caisses de pension, des salaires et congés parentaux, de la gestion des énergies et des déchets, ainsi que des monopoles. Ces auditions nous ont permis de mieux définir les compétences des différents acteurs, de déterminer et de mieux comprendre la latitude du canton dans certains domaines et enfin de vérifier la conformité au droit supérieur, afin d'éviter peut-être que notre charte fondamentale ne reçoive pas la garantie des Chambres fédérales. Dans l'ensemble, le travail de la commission a été essentiellement d'épurer et de simplifier, de clarifier, d'éviter

les redondances, et en général de vérifier que le fond des textes de l'avant-projet est bien resté dans la même ligne. Quant aux nouveautés spécifiques ou significatives qui ont été introduites, j'y reviendrai au moment de l'examen article par article. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie. Nous passons au Titre VI Tâches et finances publiques. Je ne vois pas d'opposition. Il est adopté. Le chapitre I Dispositions générale, il n'y a pas d'opposition, il est adopté.

Titre VI Tâches et finances publiques

Pas d'opposition, adopté

Chapitre I Dispositions générales

Pas d'opposition, adopté

La présidente. Nous allons passer à l'article 43. Je vous redonne la parole, Monsieur le rapporteur.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente, l'article 143 a subi quelques modifications par rapport à l'avant-projet. Il s'agit notamment d'une correction de pure forme qui est la suppression des districts. Notre Assemblée avait décidé du maintien du nom des districts, mais de la suppression du contenu, donc il s'agit de les enlever. Elle a également éliminé de cet article de l'avant-projet le principe de subsidiarité ainsi que les notions d'initiative et de responsabilité individuelles.

La présidente. Je vous remercie, et je donne la parole au groupe Libéraux & Indépendants pour leur amendement de minorité. Madame de Montmollin, vous avez la parole.

M^{me} Simone de Montmollin. Merci Madame la présidente, je ne vais pas prendre la parole bien longtemps, car il s'agissait simplement de réintégrer dans ce premier alinéa de l'article sur les principes le fait que l'action de l'Etat doit s'étendre en complément à l'initiative et la responsabilité individuelles. Je crois que l'amendement de minorité est suffisamment explicite et le sujet aussi pour que nous n'ayons pas besoin de le présenter plus longuement. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie, la parole est aux Associations de Genève pour leur amendement de minorité.

M. Boris Calame. Je vous remercie, Madame la présidente. Nous avons proposé un amendement de minorité du groupe Associations de Genève. Je ferai une petite déclaration de principe à la suite dans le débat pour présenter cet amendement. Effectivement, l'Etat doit se doter des moyens nécessaires pour réaliser toute une série de tâches primordiales, telles que le renforcement de la société civile par un soutien actif aux associations reconnues d'utilité publique, l'égalité entre hommes et femmes, l'intégration des étrangers et leur participation politique, la valorisation de la diversité culturelle, la promotion de la paix et le soutien à la solidarité internationale, la promotion d'une économie sociale, solidaire et respectueuse de l'environnement, la liberté d'opinion, d'expression et de culte, la laïcité de l'Etat, la promotion des relations transfrontalières et intercantonales, enfin, la solidarité intergénérationnelle. Il est inacceptable que les tâches de l'Etat soient conçues en complément de l'initiative et de la responsabilité individuelle, car cela signifie qu'elles leur sont simplement subsidiaires. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Je vous remercie, et je passe la parole à M. Cyril Mizrahi.

M. Cyril Mizrahi. Merci Madame la présidente. Je dois dire que je suis un peu surpris au titre

de ce premier article sur la partie des tâches de l'Etat. Nous avons eu des discussions assez animées au cours des premières phases de nos travaux sur la notion de subsidiarité et ce qu'elle signifiait. Nous avons poursuivi ces discussions lors des contacts informels qui ont eu lieu durant l'été et j'avais le sentiment que nous nous étions mis d'accord pour dire que le rôle de l'Etat par rapport aux acteurs privés était complémentaire. Nous avons déjà ancré cette complémentarité à l'article 8, alinéa 1. Aujourd'hui, nous serions censés inclure cette notion une deuxième fois à l'article 143, alinéa 1. Le PDC propose même de surenchérir en réintroduisant la notion de subsidiarité y compris de l'Etat par rapport au privé, ce qui signifierait une sorte de présomption que le privé fait mieux que l'Etat, ce qui n'est évidemment pas vrai dans tous les domaines. Il y a des domaines dans lesquels c'est l'Etat qui doit intervenir en premier, par exemple le domaine de l'éducation. Ce n'est évidemment qu'un exemple. A qui viendrait l'idée que dans le domaine de l'éducation, le rôle de l'Etat doit être subsidiaire à celui du privé ? On avait, semble-t-il, une convergence qui était possible sur l'inscription une fois de ce principe de la complémentarité entre l'action de l'Etat et les acteurs privés, qui a été ancré à l'article 8, alinéa 1, et maintenant, on nous fait de la surenchère au niveau de cet article 143. Je le regrette, il me semble que ce n'est pas dans l'esprit des accords que nous avons pris. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie, et je passe la parole à M. Jérôme Savary.

M. Jérôme Savary. Merci Madame la présidente, quelques mots pour aller dans le sens de mon préopinant et pour dire pour le groupe Verts et Associatifs, qu'effectivement, les discussions qui ont eu lieu avec le chef de groupe cet été - je rappelle qu'un petit groupe de six a été mandaté par l'ensemble des groupes, et que ces mandataires ont ensuite pu rapporter directement à l'ensemble des chefs de groupe et immédiatement en toute transparence ont abouti à dire qu'effectivement, la complémentarité du public-privé et le principe de subsidiarité devaient figurer dans la constitution, car c'était tout à fait évident, et que la place la plus évidente pour le faire était au début du texte dans les premiers articles. C'est d'ailleurs ce que la majorité de l'Assemblée a fait lors de notre retour de vacances en septembre, par l'article 8, alinéa 1, qui se nomme « Principes de l'activité publique ». Je vous le lis : « L'Etat agit au service de l'ensemble de la population en complément des capacités et des moyens de chacun. » Ceci est bien dit et est dit suffisamment tôt pour couvrir l'ensemble de notre texte, y compris les questions liées à l'activité étatique. Par conséquent, nous soutiendrons l'amendement de la commission de l'article 143, alinéa 1. J'anticipe sur le 143 bis qui viendra tout à l'heure pour lequel vous avez vu que nous avons déposé avec notre collègue Cyril Mizrahi un amendement qui va aussi dans le sens de ne pas répéter cette complémentarité individuelle entre responsabilité individuelle et initiative privée. J'espère que nous allons pouvoir trouver une majorité ce soir dans ce sens de manière à continuer sur la dynamique positive que nous avons reprise depuis le début du mois de septembre, à savoir, une dynamique positive, ou à tout le moins une dynamique de convalescence avec les quelques rechutes qui interviennent périodiquement, mais dont nous ne désespérons pas qu'elles conduisent à un total rétablissement. Merci de votre attention.

La présidente. Je vous remercie, la parole est à M. Michel Ducommun.

M. Michel Ducommun. Merci Madame la présidente, le point sur lequel j'aimerais intervenir est que je crois que lorsque l'on étend la subsidiarité aux individus, si l'on regarde juridiquement, généralement cela concerne les autorités élues et organisées. On arrive véritablement à deux visions du rôle de l'Etat et des tâches de l'Etat. Je crois que l'une des visions, et c'est celle que notre groupe défend, est que l'Etat doit proposer un certain nombre de prestations qui seront égales pour toute la population. C'est-à-dire qu'il y a une idée de répartition des différences de revenus au travers de l'impôt pour proposer au niveau de la santé, au niveau de l'éducation, au niveau de toute une série de choses qui, certes, peuvent être organisées individuellement différemment selon la fortune qu'ont les gens, mais qui doivent être, pour des raisons sociales, proposées de manière égale à toute la population.

C'est la vision que nous défendons. Nous avons l'impression que la vision liée à la subsidiarité c'est que l'Etat doit juste compléter ce que les gens n'arrivent pas à faire eux-mêmes. Prenons quelques exemples. L'éducation : il y a certainement une partie de la population qui peut se payer un précepteur, qui peut organiser autrement l'éducation et n'a pas besoin de l'école publique. Pourtant, je crois que l'éducation publique pour tous est un fondement de la démocratie que nous devons défendre. Si nous prenons les transports, il est vrai que l'on pourrait dire que les gens peuvent s'organiser : le transport privé, la voiture, pourquoi pas le vélo, mais les transports publics, on peut bien en avoir quelques-uns comme cela, comme complément à l'initiative privée pour ceux qui ne pourraient pas. Je crois que cette vision-là, cette différence des visions du rôle de l'Etat recouvre l'essentiel de la vision que l'on peut avoir de ces tâches de l'Etat, et donc pour nous, dire que l'Etat n'intervient qu'en complément de l'initiative et de la responsabilité individuelle, c'est vraiment une vision d'une société totalement inégalitaire, et nous la refusons.

La présidente. Je vous remercie, la parole est à M^{me} Béatrice Gisiger.

M^{me} Béatrice Gisiger. Merci, Madame la présidente. Comme l'a très bien dit M. Savary, nous sommes dans des rechutes, je pense que nous avons tout à fait le loisir de les assumer et j'assumerai celle qui consiste à vous reparler du principe de subsidiarité. Nous savons que nous n'avons pas pu trouver de consensus malgré toute la littérature qui est consacrée à la signification du mot subsidiarité. Je voudrais quand même, si vous me le permettez, vous rappeler que dans la Constitution fédérale, à l'article 5 a, l'attribution et l'accomplissement des tâches étatiques se fondent sur le principe de la subsidiarité. Puis, à l'article 6, il y a aussi quelque chose sur la responsabilité individuelle et sociale, mais je ne veux pas réengager un long débat. C'est notre conviction personnelle. C'est vrai, la constitution genevoise produisait le principe de subsidiarité dans l'article 1 de la disposition 174 a. Cela n'empêche absolument pas de dire que l'Etat doit pouvoir agir de la manière la plus efficace en partant de l'échelon le plus bas. Sur le plan cantonal, la responsabilité des compétences aux différents échelons procède aussi de ce principe. Je ne suis donc pas persuadée que nous sommes tous très éloignés les uns des autres. Mais il est pour nous essentiel de rappeler que chacun peut agir et c'est pour cela qu'affirmer ce principe comme élément moteur de l'initiative individuelle, c'est élever une question purement juridique à une préoccupation humaniste. C'est offrir les conditions favorables à la volonté d'entreprendre. C'est aussi, et j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, la valorisation de la potentialité de chacun. Pour que l'Etat puisse agir avec le plus d'efficacité là où les besoins de la communauté l'exigent, il doit pouvoir concentrer son action et ses ressources, nonobstant le brouhaha environnement sur les tâches essentielles et nécessaires que l'initiative et la responsabilité individuelles ne sauraient assumer à elles seules. Ainsi donc, pour nous, le principe de subsidiarité est une marque de confiance que l'Etat témoigne à ses citoyens en les incitant à développer leurs capacités afin de relever les défis de l'existence. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Je vous remercie, la parole est à M. Boris Calame.

M. Boris Calame. Merci Madame la présidente, permettez-nous un petit retour en arrière. Que dire des travaux 2011 et du rapport de la commission 5 ? Un rapport de 160 pages où les amendements sont multipliés et les blocs figés. Non, Mesdames et Messieurs, la façon de travailler de la commission 5 n'a pas été sérieuse, voire destructrice. C'est maintenant à cette Assemblée de faire le travail qui n'a pas été fait en commission, ou que certains n'ont pas voulu faire. C'est regrettable. Pour illustrer nos propos, quelques chiffres sont éloquentes : dans les quarante-cinq premières pages du rapport, on trouve dix-neuf articles de l'avant-projet, trente-trois alinéas, près de cent amendements dont trente de l'AVIVO, vingt-deux des Associations de Genève, dix-neuf des Libéraux & Indépendants, dix-sept des Verts et Associatifs. De ceux-là, vingt-cinq amendements sont venus de la commission dont la majorité a retenu quatorze amendements Libéraux & Indépendants, quatre Verts et

Associatifs, trois G[e]’Avance, deux de l’AVIVO, deux du PDC et un des Associations de Genève. C’est très représentatif. Ont été retenus dix-huit amendements de la droite, six de la gauche, et un des associations de Genève. Nous devons exprimer ici clairement nos regrets que les nombreuses prises de position de la société civile exprimées d’abord dans le cadre des pétitions et autres propositions collectives puis dans le cadre de la consultation développée sur l’avant-projet de constitution n’aient absolument pas été entendues, encore moins prises en considération. A noter que la majorité de la commission 5 dans cette phase des travaux s’est interdit d’aboutir à des formulations communes. Elle a décidé d’opposer toute proposition sans adaptation possible, ce n’est en tous les cas pas ainsi que l’on fait un projet commun. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Je passe la parole à M^{me} Annette Zimmermann.

M^{me} Annette Zimmermann. Merci Madame la présidente. Je vais aussi faire un petit retour en arrière, mais j’aimerais profiter de ce que l’on parle de l’article 143, alinéa 2 pour rebondir sur le mot « égalité » et demander qu’effectivement, en ce qui concerne l’article que nous n’avons pas voté tout à l’heure sur les droits humains soit revu en deuxième lecture, car je crois que c’est assez important qu’on ait encore une discussion à ce sujet-là et que l’on prenne en considération le langage épïcène dans cette constitution. Actuellement, il n’est pas tout à fait au point, à mon avis. L’AVIVO n’est pas d’accord avec l’idée de supprimer le mot « transparence » qui est noté dans l’avant-projet. Nous demandons effectivement à ce qu’il y ait des changements dans la rédaction pour que le mot « transparence » soit de nouveau inscrit dans l’article 143. J’aimerais terminer en reprenant un peu ce que je voulais dire avant sur les droits humains. Un service public compétent, dynamique, avec des disponibilités évidentes doit pouvoir être offert à tout le monde dans notre canton, dans notre Etat constitutionnel et qu’il soit pauvre ou riche, qu’il vienne d’ailleurs ou qu’il soit installé à Genève, il est important d’inscrire dans la constitution que chacun doit être accueilli chez nous et doit pouvoir bénéficier d’un service public utile et nécessaire. Merci.

La présidente. Je vous remercie et je passe la parole à M. Benoît Genecand.

M. Benoît Genecand. Le groupe G[e]’avance soutiendra l’amendement de minorité Libéraux & Indépendants qui parle de « complémentarité » et ne parle pas de « subsidiarité ». Effectivement, peut-être que parler de complémentarité ici est redondant par rapport à l’article 8. Je vous propose que toutes les redondances soient traitées en deuxième lecture. Je suggère par exemple que le mot « concertation » ne figure qu’une fois, mais on pourrait tolérer quelques exceptions. Admettons qu’en commençant l’évaluation des tâches de l’Etat, on puisse se poser la question du rapport entre l’Etat et les citoyens. Cela ne paraît pas quelque chose d’exorbitant et j’aimerais ici vous citer quelques chiffres qui ont été publiés par l’Office cantonale des statistiques (OCSTAT). Je pense que pendant les semaines à venir, on va entendre parler de démantèlement, de recul, d’attaque contre l’Etat, et j’aimerais juste que l’on s’entende, puisque souvent, ceux qui ont ces arguments ont également une formation mathématique. Il y a donc peut-être un moyen de s’entendre sur ce que veut dire finalement « réduction ». J’étais persuadé dans mon expérience qu’à Genève, on appelait « réduction » le ralentissement de la croissance, des dépenses. Je croyais que c’était cela qu’on appelait réduction et il me semblait que les dépenses de l’Etat n’avaient jamais effectivement nominalement été réduites. Mesdames et Messieurs, c’est pire que cela, en fait. Non seulement à Genève elles n’ont jamais été réduites, mais elles ont cru plus que la croissance économique d’un canton qui a eu une croissance extraordinaire. Notre canton n’a connu que deux années de croissance négative dans les vingt-cinq dernières années. La dernière, c’était en 2009 et la précédente, c’était en 1995. Deux années de croissance négative dans un canton qui a une chance et une croissance économique assez extraordinaires. Or, dans une petite publication qui passe un peu inaperçue, en septembre 2011 l’OCSTAT nous parle de l’économie genevoise qui progresse encore au deuxième trimestre et se félicite du fait que nous ayons une croissance de 2,9 %, ce qui est effectivement assez remarquable. Puis,

ensuite, il y a quelque chose d'assez extraordinaire. Elle fait le classement des branches, des contributeurs à l'économie. Pour la première fois dans l'histoire de ce canton, qui arrive en première position ? En première position, puisque les banques ont eu beaucoup de soucis ces derniers temps, ce dont certains se félicitent, malheureusement, nous n'avons plus la finance. Pour la première fois vraisemblablement dans l'histoire après-guerre de ce canton, nous avons, je vous le lis, « les activités liées au secteur public et parapublic, enseignement, administration publique, santé, social, culture et sports » la plus grosse contribution au PIB de ce canton vient de ces activités. Loin de moi l'idée de dire que 22 % pour ces activités est déséquilibré. Peut-être que c'est bien, peut-être que c'est trop peu, peut-être que c'est trop. En tout cas, tant que l'on n'a pas de démonstration de ce calcul relativement simple, selon lequel dans un canton qui a connu une croissance extraordinaire, l'activité qui a connu la croissance la plus extraordinaire est l'Etat, alors toute affirmation tendra à dire que ces activités sont attaquées, menacées, qu'elles sont dénigrées, etc., et mathématiquement infondées. Je répète, à l'entrée d'une discussion sur les tâches de l'Etat, alors que nous allons voter vraisemblablement cinquante à soixante dispositions et alors qu'on nous disait tout à l'heure que pour la péréquation, il fallait absolument se soucier de toutes les conséquences financières de toute disposition constitutionnelle, vous verrez que dans ces dispositions qui donnent des tâches à l'Etat, on s'est rarement posé cette question. A l'entrée de cette discussion, on se pose la question de savoir quel est le rapport entre l'Etat et le citoyen, cela me paraît extrêmement simple.

La présidente. Je vous remercie, je donne la parole à M. Souhaïl Mouhanna.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente. Tout d'abord, une petite remarque par rapport à la réflexion de M^{me} Gisiger qui assume toutes les rechutes qu'on a observées ici, mais ne fait que prouver que certaines personnes ici sont vraiment incurables. Ça, c'est la première réflexion. La deuxième réflexion, je vais quand même reprendre l'article 8, alinéa 1, « L'Etat agit au sein de l'ensemble de la population en complément des capacités de chacun. » que certains invoquent pour dire que l'on peut aussi le dire dans l'article 143, avec la proposition des Libéraux & Indépendants, c'est tout à fait la même chose. Non, ce n'est pas la même chose. Dans l'article 8, alinéa 1, on parle des personnes individuelles. Il s'agit de savoir si certaines personnes sont capables de subvenir à leurs besoins, s'il faut les aider ou non. Là, effectivement, il y a peut-être lieu de mettre une disposition comme celle-là. En revanche, dans l'article dont nous parlons, le 143, alinéa 1, il s'agit bien des tâches de l'Etat, en réalité, il s'agit bien des services publics. Les services publics et finalement ce que l'on entend depuis le début des bancs de la droite, c'est que tout simplement, cela confirme ce qu'a dit dès le départ M^{me} Saudan qui a eu la franchise de le dire : deux conceptions de l'Etat s'affrontent ici. Il y a l'Etat croupion au service de la caste des privilégiés et des possédants, et il y a l'autre Etat qui est au service de l'ensemble de la population. Je sais que cela vous déplaît, et j'espère que je vais pouvoir vous déplaire encore davantage tout à l'heure. La deuxième chose est que quand j'entends M. Genecand parler de croissance, il oublie une chose : la population de Genève a augmenté de plus de 100'000 personnes en l'espace d'une vingtaine d'années. La croissance par rapport aux 400'000 et quelques est de 25 %, Monsieur Genecand, vous l'oubliez. Je rappelle d'ailleurs un chiffre. Si l'on prend les dépenses par élève ces dernières années à Genève, elles ont baissé de 25 %. La croissance, Monsieur Genecand, n'est pas répartie équitablement. Je vais vous donner quelques chiffres, puisque vous les aimez. Par exemple, si je prends l'évolution des salaires dans le secteur privé à Genève, je prends le salaire mensuel brut standardisé. Les 10 %, les plus bas, en 2000, 3'619.-. En 2008, c'est-à-dire huit ou neuf ans plus tard, c'est Fr. 4'043.-, soit 10,25 % d'augmentation. Vous vous imaginez quelle a été l'augmentation du coût de la vie. Pour les 10 %, les plus hauts, on passe de 11'145 en 2000 à 14'415 en 2008, c'est-à-dire, 22,7 % d'augmentation. Monsieur Genecand, vous savez bien quelle est la répartition de cette croissance. La croissance profite essentiellement à ceux qui ont déjà pas mal d'argent, pas mal de revenus, pas mal de fortune, et non pas du tout à tous les autres. D'ailleurs, toutes les études l'ont montré, le pouvoir d'achat de la grande majorité de la

population n'a pas cessé de diminuer ces dernières années. Et vous venez nous dire que Genève est performante dans la croissance. Vous avez déjà fait des cadeaux fiscaux énormes avec l'initiative libérale en 1998, vous l'avez encore fait ces deux dernières années et en 2009. Par exemple, je prends le cas du cadeau fiscal de 1998. Les millionnaires aux revenus imposables ont reçu un cadeau fiscal annuel de Fr. 106'000.-. par an. Le tiers des contribuables n'a pas vu un centime parce qu'ils n'ont pas de quoi payer les impôts et on ne le dit pas. Bien sûr, continuez comme cela. Ce que vous voulez faire, c'est un Etat policier. D'ailleurs, vous avez vu ce que vos camarades du Grand Conseil ont voté avec la loi sur les manifestations, sur le droit élémentaire de s'exprimer. Eh bien, vous êtes en train de construire une constitution au service de cette classe de privilégiés que vous représentez ici et vous comptez sur nous. D'ailleurs, les médias sont de votre côté (*Protestations*). Vous comptez dessus pour pouvoir induire en erreur la population, mais nous allons nous battre, parce que finalement, quand on voit ce qu'écrivent certains médias genevois, on ne voit jamais le moindre mot sur toute l'argumentation que nous développons. Jamais un mot n'est donné par rapport à nos interventions. Je le dis, parce qu'on nous entend et je le dis pour les médias qui sont là. Allez-y, continuez, et nous allons continuer de nous battre. Merci.

La présidente. Monsieur Maurice Gardiol, vous avez la parole.

M. Maurice Gardiol. Merci Madame la présidente. Ayant exercé toute mon activité professionnelle dans le milieu associatif, je suis le premier à croire à la complémentarité de la responsabilité individuelle et de l'initiative qui peut être prise en particulier dans les domaines associatifs. Je pense qu'on peut l'exprimer d'une manière ou d'une autre. Il ne faut simplement pas que ceci devienne un alibi pour l'Etat pour fuir ses propres responsabilités. Je pense qu'il faut trouver une formulation équilibrée. Dans ce sens-là, je regrette la proposition du PDC, qui ne va pas dans le sens de ce qui avait été discuté à la fois dans la commission 1 et dans les négociations de cet été et qui réintroduit des choses problématiques.

La présidente. Monsieur Guinchard, vous souhaitez intervenir ?

M. Jean-Marc Guinchard. Oui, merci Madame la présidente. Juste pour une question de pure forme, à moins que je n'aie mal compris l'intervention de M^{me} Zimmermann tout à l'heure, mais le principe de transparence figure autant dans l'article de l'avant-projet, alinéa 2 de l'article 143 que dans le projet tel qu'il est issu de la commission.

La présidente. Je vous remercie et je passe la parole à M. Olivier Perroux.

M. Olivier Perroux. Merci Madame la présidente, j'adore les interventions de M. Benoît Genecand, elles sont toujours délicieuses. Pour ma part, j'ai fait des mathématiques, j'espère qu'il a fait un peu d'économie, parce que le principe qu'il a énoncé est quelque chose qui dérange, cela revient toujours dans le débat, comme si à Genève, on vivait une situation tout à fait particulière d'un l'Etat qui jette de l'argent par les fenêtres alors que ça n'existe pas ailleurs. En l'occurrence, l'économiste Adolphe Wagner, un homme charmant, pas du tout un homme de gauche, plutôt un libéral, avait énoncé une loi selon laquelle plus une société se civilise, et plus elle est dispendieuse. Cette théorie date de 1872, elle n'est pas tout à fait nouvelle et s'applique aujourd'hui. Elle a été à de répétées reprises complétée. En l'occurrence, ce qui se passe à Genève, c'est qu'effectivement on a une économie qui est florissante, effectivement on a des moyens que d'autres économies et que d'autres administrations et collectivités n'ont pas, et donc, ces moyens servent à un plaisir collectif, voire simplement des services à la collectivité. Toutes ces notions, ce débat, je les trouve un peu vaines. Ces principes de responsabilité individuelle figurent dans la Constitution fédérale, nous avons eu un débat en commission. Même, on a eu l'idée de mettre un complément à l'initiative individuelle, ce qui était du point de vue de la sémantique assez périlleux. Pour ma part, je trouve qu'il faut juste calmer un peu le débat, on a effectivement

un Etat qui a beaucoup d'argent, parce qu'on a une économie florissante, mais cet argent sert à cette civilisation collective, et je ne crois pas que ce soit une mauvaise chose.

La présidente. Je vous remercie, M. Kunz a demandé la parole.

M. Pierre Kunz. Merci Madame la présidente. Chers collègues, quelques mots pour vous dire que notre groupe est certes favorable au principe de la subsidiarité, mais que par souci de paix, et dans un esprit de grande entente, et de compromis, nous soutiendrons l'amendement du groupe Libéraux & Indépendants. Au sujet des remarques extrêmement pertinentes qui ont été faites par notre collègue Benoît Genecand, j'aimerais ajouter un chiffre en complément. Ce chiffre va nous préoccuper dans les semaines qui viennent. Il faut savoir que l'ensemble de la dette publique des cantons suisses est de 45 milliards de francs. Mesdames et Messieurs, la dette publique genevoise, compte non tenu de celles qui concernent les caisses de pensions publiques, correspond à 25 % de la totalité des dettes publiques cantonales. Cela devrait peut-être vous inciter à réfléchir au sujet de la manière dont fonctionne notre Etat, et à la manière dont les dépenses ont beaucoup plus rapidement augmenté que la vie économique le permettait. Maintenant, un mot au sujet de la subsidiarité qui est un problème essentiel. La subsidiarité, selon nous, – mais je sais que les mots et leur interprétation sont un problème essentiel entre la gauche et la droite – la subsidiarité n'est rien d'autre que la nécessité d'admettre que les tâches et les responsabilités doivent être confiées au niveau ou à l'institution qui est la mieux à même de l'assumer en fonction des exigences de liberté, d'égalité et de solidarité exprimées par le corps social. Il me semble que c'est tellement évident que je m'étonne que nous ne soyons pas d'accord de nous aligner derrière ce principe de subsidiarité.

La présidente. Je vous remercie. Monsieur Halpérin, vous avez la parole.

M. Lionel Halpérin. Je vous remercie, Madame la présidente. Quelques mots, non pas pour revenir sur le fond de ce débat dans lequel on a vu de nombreuses personnes s'exprimer et où je ne peux que soutenir notamment les thèses développées par M. Genecand devant notre Assemblée, mais pour revenir ici sur la teneur des négociations et des propositions qui ont été faites pour assurer que les uns et les autres, nous respectons les accords qui sont intervenus cet été. Ces accords ont amené à un compromis sur le sujet de l'article 143, un compromis qui a sorti le mot subsidiarité du texte de la proposition qui vous a été soumise pour parler de complémentarité. Il faut savoir que dans le cadre des discussions que nous avons eues, si le choix des mots a eu son importance, c'est parce qu'apparemment à gauche il y a une sensibilité qui veut que l'on n'utilise pas les mots tels qu'ils sont et que le terme subsidiarité heurte certains. Ce qu'on nous a expliqué au moment de ces discussions est que le mot « complémentarité » voulait dire la même chose, mais qu'il heurtait moins de monde. J'en ai pris acte, on en a pris acte, et on a accepté le principe d'utiliser le terme « complémentarité » plutôt que le terme « subsidiarité ». En ce sens, je crois que pour tenir les engagements que nous avons pris, il convient de ne pas voter l'amendement du groupe PDC, que sur le fond je partage intégralement, mais c'est parce que nous avons pris des accords cet été que je me vois contraint de les respecter. Maintenant, s'agissant de ces accords, il faut aller jusqu'au bout de ces accords et jusqu'au bout des discussions. Nous avons un texte, et j'ai entendu M. Gardiol nous dire tout à l'heure que le texte PDC de ce point de vue là ne semble pas convenir, je ne l'ai pas entendu nous dire que le texte qui fait l'objet de l'amendement des Libéraux & Indépendants ne convenait pas et pour une bonne raison, par ce que ce texte a été discuté et négocié cet été et qu'il a été considéré comme acceptable tant par les groupes socialistes que par les groupes Verts cet été au terme des négociations. Aujourd'hui, on nous explique dans ces groupes qu'ils ne voteraient quand même pas ce texte pour une seule raison, parce qu'il ferait doublon avec les thèses qui ont été votées à l'article 8. Je leur dis, écoutez, s'il fait vraiment doublon à un moment ou à un autre, on décidera s'il faut le supprimer ou non à l'article 8, à l'article 143 ; en tout cas il est nécessaire et il était convenu qu'il s'y trouve. La discussion sur les doublons devra porter sur

toute une série d'autres choses. Notre constitution en comporte malheureusement pour l'instant un certain nombre. Il y a des termes que l'on voit répéter à l'envie dans certaines dispositions. Je crois qu'il s'agira effectivement de faire un bon toilettage cet hiver et d'arriver à un projet de constitution dont tous les doublons seront épurés. J'en serais très heureux et je suis à disposition pour en discuter. Aujourd'hui, votons ce que nous avons prévu de voter cet été, soutenons l'accord de l'été et continuons à faire ce que chacun a fait jusqu'à présent et ce que nous nous sommes engagés à faire jusqu'au bout des plénières de la première série de plénière, c'est-à-dire, voter le texte qui est ressorti des négociations sur les sujets sur lesquels un accord est intervenu. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie. Madame Saudan, vous avez la parole.

M^{me} Françoise Saudan. Il y a une chose qui ne vous a pas frappé, c'est le mandat qui avait été confié à la commission 5 sur le rôle et les tâches de l'Etat. On a prudemment changé le texte en « tâches et finances publiques », mais pour moi, cela a quand même une certaine portée. Et pour cause. Monsieur Mouhanna, vous avez raison. Quand on aborde le rôle de l'Etat, il y a ces deux conceptions de la société sur lesquelles, ma foi, nous ne sommes pas d'accord, et sur lesquelles on s'efforce de trouver des convergences afin de réaliser les objectifs qui nous tiennent à cœur. Vous ne le croyez pas, mais je m'efforce de trouver des convergences, même avec vous. N'interprétez pas mal mes propos, parce que c'est dans ce sens-là que je vous l'ai toujours dit et que j'ai toujours respecté toutes vos positions et les solutions que vous défendez. C'est votre droit le plus absolu, je ne vous ai jamais fait de procès d'intention. J'aimerais revenir sur deux choses. Ce qui m'inquiète, dans ce que nous a dit notre collègue Benoît Genecand, c'est que quand on a fait un calcul très simple à Berne, quand on s'occupait de la révision de la constitution et que l'on parlait des grands secteurs économiques, on disait toujours qu'en Suisse, le secteur financier représentait à peu près 6 % de l'emploi, 12 % du PIB et 18 % des impôts. 18 % des impôts, ce chiffre a fondamentalement changé. Quand M. Genecand nous donne ces statistiques, je me dis « Bonté divine ! Pour Genève, qui est une place financière de premier rang, quelles vont être les conséquences ? » Notre collègue Olivier Perroux que j'ai écouté aussi avec beaucoup d'attention nous dit que l'économie genevoise est florissante. Que Dieu vous entende, Monsieur Perroux, que Dieu vous entende. Si elle est florissante, elle est extrêmement fragile, on l'a vu. On a encore un bon résultat, et le jour... Prenez le budget tel qu'il a été établi par le Conseil d'Etat. On arrive en période de crise. Qui peut penser, avec une Europe qui est à feu et à sang que nous allons être épargnés ? Que la petite Suisse va continuer et que nous pourrions dire qu'il n'y a qu'à faire payer ci, qu'il n'y a qu'à faire payer ça. Cessons de rêver. La situation économique est tout à fait catastrophique et nous serons touchés. On va aborder une période difficile dans la plus mauvaise situation possible avec des caisses de retraite endettées qu'il va falloir soutenir d'une manière ou d'une autre, et avec une dette qui augmente au niveau des dépenses de fonctionnement. Je veux bien être optimiste, mais qu'on ne me dise pas qu'on a une économie florissante : c'est la plus fragile de Suisse, car c'est celle qui subit les variations les plus importantes. Je crois que j'en ai terminé, Madame la présidente.

La présidente. M. Souhaïl Mouhanna a demandé la parole, mais il n'a plus de temps pour le groupe AVIVO. Je passe donc la parole à M. Alberto Velasco.

M. Alberto Velasco. Je voudrais répondre à M. Benoît Genecand qui a affirmé que l'économie genevoise a affecté 20 % du PIB à l'économie publique. Je tiens à dire, Monsieur Genecand, que si vous prenez les pays dits « républiques sociales » comme l'Allemagne, les pays nordiques, la France, etc. qui ont après la guerre donné naissance à cet Etat, c'est entre 45 et 50 % du PIB, Monsieur Genecand. Vous voyez que les chiffres que vous dites... C'est vous qui savez, nous on ne sait pas, on est bêtes... Ce sont des chiffres que vous trouvez n'importe où dans n'importe quel manuel d'économie. Vous, la droite experte, vous nous donnez des leçons, comme toujours. Ce qu'on voit aujourd'hui, c'est qu'avec votre

économie, on est bien « dans la merde ». Les pays sont « dans la merde » aujourd'hui, alors, ne venez pas nous donner des leçons. Pendant des années, vous nous avez donné des leçons, et voilà la situation à laquelle on arrive. Quand on parle de la dette, la dette de l'Etat genevois, par rapport à son PIB, c'est environ 15 %. Quand on voit à quel niveau de dette les pays se démènent, Genève est un paradis terrestre et vous venez nous dire que nous avons un problème de dette, mais franchement. Concernant la subsidiarité, nous sommes ici dans l'économie publique. Je comprends que l'Etat soit subsidiaire dans le cas de l'économie privée, effectivement, il devrait être subsidiaire. Mais dans l'économie publique, je vois mal que l'économie privée soit subsidiaire à l'Etat. La fonction de l'école, de la santé, de l'infrastructure publique, est du ressort de l'Etat. En quoi y voyez-vous la subsidiarité ? En quoi ? Ce débat me paraît superfétatoire. Je m'excuse, mais nous n'avons pas de leçons à recevoir en matière de chiffres. Merci.

La présidente. Je vous remercie. Monsieur Cyril Mizrahi, vous avez la parole.

M. Cyril Mizrahi. Merci, je me limiterai à corriger sur un point les propos de Lionel Halpérin et de donner une interprétation qui ne correspond pas à la sienne des travaux qui ont été faits cet été. Je le remercie de faire allusion à ces travaux et leur accorder de l'importance, ce qui n'est pas le cas de tous les groupes autour de cette enceinte. Ceci étant dit, sur la question de la complémentarité, les discussions qui ont eu lieu cet été portaient sur le fait de savoir où on voulait mettre cette notion de complémentarité, étant entendu que ça devait être à un endroit. Contrairement aux autres doublons, celui-là a été expressément discuté. On s'est interrogé de savoir si on voulait le mettre dans les dispositions générales ou dans les tâches de l'Etat. Finalement, l'accord a été trouvé de le mettre à cet endroit-là. Nous avons rappelé cela quand nous avons discuté des dispositions générales et de l'article 8, alinéa 1. A ce moment-là, vous avez dit « ce n'est pas grave, on ne le mettra pas après ». Maintenant, vous nous dites « ce n'est pas grave, on peut le mettre aux deux endroits et on l'enlèvera après ». Si on s'est mis d'accord pour mettre quelque chose à un endroit, on le met à cet endroit, il n'y a pas de raison de répéter cette notion si on a trouvé un compromis de le mettre à un endroit, c'est tout. Pour cette raison-là, je vous demande de vous en tenir à la version de la commission.

La présidente. Merci, la parole est à M. Andreas Saurer.

M. Andreas Saurer. Je voudrais revenir sur l'amendement des Libéraux. Evidemment, nous sommes tout à fait en fait faveur que la responsabilité individuelle figure dans les droits fondamentaux, dans l'introduction de la constitution, ce qui par ailleurs a été voté. Mais ici, nous sommes dans un autre domaine. Nous sommes dans le domaine des tâches de l'Etat, où la situation est totalement différente. Comme d'autres préopinants l'ont dit, prenons le cas de l'école ou de la santé, il est quand même évident, et je pense même pour vous, les collègues de droite, que le pilier de la politique hospitalière à Genève est constitué par les hôpitaux publics. Le pilier de l'école doit être l'école publique. Mais avec votre amendement, que dites-vous ? Le pilier doit être l'initiative privée dans ces domaines en particulier. Donc le pilier de la politique scolaire n'est plus l'école publique, ce sera l'école privée. C'est cela que dit cet amendement. Là, il y a un choix politique à faire. Je ne le crois pas, que vous voulez donner la priorité à l'école privée. Vous êtes d'accord qu'il faut laisser la priorité à l'école publique, mais il y a une contradiction formelle entre ce que vous faites grossièrement et ce que vous proposez dans cet amendement-là. Avec cet amendement, vous offrez la possibilité de donner la priorité à l'école privée, de donner la priorité aux hôpitaux privés ou cliniques privées. C'est une question de sémantique, mon cher Monsieur Eggly, vous qui êtes un grand littéraire, qui connaît bien la langue française, je suis vraiment étonné que vous n'arriviez pas à comprendre le sens de votre amendement. Je vous remercie de votre écoute.

La présidente. Je vous remercie. Monsieur Genecand, vous avez la parole.

M. Benoît Genecand. Merci Madame la présidente, je suis très heureux du débat qui s'est installé sur ces chiffres. Je reviens simplement sur la remarque d'Alberto Velasco, qui est tout à fait pertinente. Je le renvoie d'ailleurs au mémorandum, il entendra que j'ai dit que je ne me prononçais pas de savoir si c'était trop ou trop peu. Je lui dirai simplement que 22 %, ce n'est pas moi qui donne le chiffre, c'est l'OCSTAT. 22 %, ce sont les activités liées au secteur public et parapublic, enseignement, l'administration publique, santé, social, culture et sport qui contribuent le plus largement au PIB du canton de Genève en 2010. On n'a pas toutes les activités de l'Etat, en tout cas, je ne vois pas l'activité la sécurité qui est une activité fondamentale. Deuxièmement, je pense que nous n'avons pas les dépenses des communes. Et certainement, nous n'avons pas les dépenses de la Confédération. Si vous voulez comparer avec la Suède, il faut évidemment faire le total, car nous ne sommes qu'une petite partie de ce tout. Je dirais par rapport à la discussion générale que je ne crois pas qu'aucun de ceux qui vont voter l'amendement des Libéraux & Indépendants aient une envie d'écarter l'Etat de la vie sociale. Simplement, la différence est significative et il me semble que certains d'entre nous ne se soucient pas seulement de savoir si les dépenses augmentent, mais également si on peut les financer.

La présidente. Merci. La parole est à M. Patrick-Etienne Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. Merci, Madame la présidente. Je voudrais d'abord saluer la qualité du débat qui me semble tout à fait excellent à quelques rares exceptions (*Rires*). Je crois qu'on est véritablement sur un débat de fond, et c'est vrai, ce sont deux conceptions qui s'affrontent. Je trouve que vraiment, d'un point de vue comme un autre, les thèses qui s'affrontent ont de la valeur et valent d'être saluées pour ce qu'elles sont. Pour ce qui est de la complémentarité, je vous demanderais pour une fois un peu de solidarité et de comprendre que nous souhaitons l'avoir deux fois comme vous avez voulu avoir « solidarité » à plusieurs reprises. Nous tenons à cela, et comme l'a dit de manière tout à fait ouverte M. Lionel Halpérin, si nous avons des ajustages de sémantique pour M. Saurer, nous le ferons avec plaisir durant la pause hivernale, cela évitera de mettre les boules aux autres. Sur ce point-là, nous y tenons et nous voterons cet amendement. Pour ce qui est du reste du débat, vouloir interpréter comme cela vient d'être fait cet amendement, comme voulant d'abord prioriser la privatisation de l'école et des grands corps de l'Etat, je crois qu'il y a un pas que personne ne voudrait franchir ici, même pas les plus libéraux des libéraux. Je crois qu'on est simplement dans un rapport à la chose publique qui est fondé de manière très claire sur le devoir et la responsabilité de chacun de faire de son mieux pour assumer ce qu'il peut. Le devoir absolu de l'Etat et de la chose publique est d'aider et d'assurer ceux qui ne peuvent pas faire plus que ce qu'ils font et qui sont bien entendu dans ce cas-là dans le besoin. Je crois qu'il ne faut pas donner de mauvaises intentions à cet amendement, c'est aller au-delà de ce qu'il dit et c'est donc de mauvaise foi. Je crois qu'on a voté que l'Etat était de bonne foi, espérons que cette Assemblée le soit aussi.

La présidente. Monsieur Michel Barde, vous avez la parole.

M. Michel Barde. Je suis sidéré d'avoir entendu M. Saurer tout à l'heure. Monsieur Saurer, vous êtes médecin, je suis convaincu qu'à vos patients, vous leur demandez de boire avec modération, d'éviter de fumer et de bouger. Vous leur demandez donc de prendre leurs responsabilités et d'avoir un sens de l'initiative avant de tomber malades. Votre discours va exactement à l'inverse des consignes que vous donnez à vos patients, j'en suis convaincu. Merci.

La présidente. Merci, M. Jacques Simon Eggly à la parole.

M. Jacques-Simon Eggly. Merci Madame la présidente, j'aimerais répondre à M. Saurer par

votre gracieux intermédiaire. Je crois que M. Saurer a donné toute sa valeur au contraire au mot « complémentarité ». Peut-être que j'aurais une petite nuance par rapport à ce qu'a dit M. Lionel Halpérin. Pour moi, subsidiarité et complémentarité ne sont pas absolument synonymes. Vous avez pris un excellent exemple avec l'école. Il se trouve en plus que moi, j'enseigne dans une école privée. Je suis bien placé pour vous le dire : heureusement qu'il y a des écoles privées pour que l'école publique puisse assumer sa vocation. Le canton de Genève a besoin de l'école publique et a besoin de l'école privée, les deux sont complémentaires. Je ne dis pas qu'une soit supérieure à l'autre, je ne dis pas qu'il y est là vraiment subsidiarité. Il y a complémentarité. Dans cette notion de complémentarité, il y a précisément un dépassement de cet éternel antagonisme entre ce qui serait public et d'intérêt public et ce qui serait privé d'intérêt privé. Il arrive que ce qui est privé et ce qui est public servent tous les deux l'intérêt public. C'est exactement le cas de l'école, et par conséquent, l'amendement libéral vise extrêmement juste en vous proposant le mot « complémentarité ».

La présidente. Je vous remercie. Madame Saudan, vous avez la parole.

M^{me} Françoise Saudan. Merci, un mot sur le même sujet que vient d'aborder M. Jacques-Simon Eggly. Mais Monsieur, je ne sais pas si vous avez un été attentif aux débats de la commission. Quand on a discutait de toutes ces questions, on a beaucoup parlé de l'exemple des Pays-Bas. Dans ce pays, à peu près la moitié de l'enseignement est assumé par des écoles privées et l'autre moitié par des écoles publiques, mais les règles du jeu sont fixées par l'Etat. C'est cela qui est important. Les règles du jeu pour le contrôle, comme aux Pays-Bas, doivent être assumées par l'Etat. Il n'est pas question que chacun fasse son petit programme. On est en train de tout mélanger dans ce domaine. Il suffira de revenir sur les dispositions concernant l'enseignement pour voir ce que nous avons voté et le sens que nous donnons à la disposition que nous vous proposons.

La présidente. Monsieur Laurent Hirsch, vous avez la parole. Merci Madame Saudan.

M. Laurent Hirsch. Juste un commentaire accessoire sur l'alinéa 3. La commission propose de ne pas le modifier : « [L'Etat] s'organise de façon structurée. Il définit les responsabilités de ses agents et s'appuie sur leur autonomie et leurs compétences. » Nous trouvions... exactement ! ...ce texte peu parlant. On m'a expliqué qu'il s'agit de promouvoir un management dynamique, mettant en valeur la responsabilité individuelle et le sens de l'initiative par opposition à l'administration par trop figée. Cette initiative nous semble excellente et nous souhaitons revenir en deuxième lecture pour améliorer ce texte. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie. Monsieur Michel Ducommun.

M. Michel Ducommun. J'aimerais savoir ce que l'on va voter. D'un côté, j'entends M. Barde dire au médecin ce qu'il doit dire à ses patients. J'entends M. Jacques-Simon Eggly parler de complémentarité entre le public et le privé, donc l'industrie ou l'école privée, et moi, je lis l'amendement qui dit « en complément de l'initiative et la responsabilité individuelles ». « Individuelles » au pluriel, ce qui veut dire qu'aussi bien l'initiative que la responsabilité concernent les individus. On n'est pas par rapport à des entreprises privées. Personnellement, ni l'un ni l'autre ne me plaisent beaucoup, mais si on donne les deux interprétations à un texte, j'aimerais quand même savoir si le « s » de « individuelles » qui concerne les individus aussi c'est une complémentarité par rapport au public-privé. C'est très différent si l'on interprète le même texte de manière très différente. J'ai quelques soucis pour la clarté de notre constitution.

La présidente. Je vous remercie. Je ne vois plus personne qui désire la parole. Est-ce que le vote nominal est suivi ? Il est suivi. Nous allons donc prendre cet article 143 tel que nous

l'avons sous les yeux avec d'abord le titre.

Art. 143 Principes

Pas d'opposition, adopté

La présidente. Nous passons à l'alinéa 1. Nous avons plusieurs amendements. Nous commencerons par l'amendement de la commission et ensuite l'amendement de M^{me} Gisiger, celui de Libéraux & Indépendants et l'avant-projet, si effectivement, nous en avons besoin.

Amendement de la commission :

Art. 143 al. 1 Les tâches de l'Etat sont exécutées par le canton et, conformément à la constitution et à la loi, par les communes et les institutions de droit public.

Amendement de la commission 5 à l'article 143 alinéa 1

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NON
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	ABS
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NVT
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	NVT
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON

Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Loretan	Raymond	PDC	NON
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	NVT
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 35 non, 33 oui, 1 abstention, l'amendement de la commission est refusé.

La présidente. Nous allons donc prendre l'amendement de M^{me} Gisiger, du groupe PDC.

Art. 143 al. 1 Amendement du groupe PDC (M^{me} Béatrice Gisiger) :

Les tâches de l'Etat sont exécutées par le canton et, conformément à la constitution et à la loi, par les communes et les institutions de droit public, dans le respect du principe de subsidiarité.

**Amendement du groupe PDC
à l'article 143 alinéa 1**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	ABS
Amaudruz	Michel	UDC	NON
Bachmann	Carine	V&A	NON
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	ABS
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguët	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NON
de Montmollin	Simone	L&I	ABS
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	ABS
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	NON
Föllmi	Marco	PDC	NVT
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	NVT
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	NON
Kasser	Louise	V&A	NON
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	ABS
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	NON
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	NON
Loretan	Raymond	PDC	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	NON
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	ABS

Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	NON
Özden	Melik	SP	NON
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	NON
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	NON
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	ABS
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	NON
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	NVT
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NON
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 53 non, 8 oui, 7 abstentions, l'amendement du groupe PDC est refusé.

La présidente. Nous passons à l'amendement du groupe Libéraux & Indépendants :

Amendement du groupe Libéraux & Indépendants :

Art. 143 al. 1 Les tâches de l'Etat sont exécutées par le canton et, conformément à la constitution et à la loi, par les communes et les institutions de droit public en complément de l'initiative et de la responsabilité individuelles.

**Amendement du groupe Libéraux & Indépendants
à l'article 143 alinéa 1**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	OUI
Bachmann	Carine	V&A	ABS
Baranzini	Roberto	SP	ABS
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	OUI
Bezaguet	Janine	AVI	NON
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	ABS
Chevieux	Georges	R&O	OUI

Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	ABS
de Dardel	Nils	SOL	NON
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	NVT
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	ABS
Föllmi	Marco	PDC	NVT
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NVT
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	ABS
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Loretan	Raymond	PDC	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	ABS
Özden	Melik	SP	ABS
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	ABS
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	ABS
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	ABS
Sayegh	Constantin	PDC	OUI

Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	NVT
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 47 oui, 10 non, 11 abstentions, l'amendement du groupe Libéraux & Indépendants est accepté.

La présidente. Nous passons donc à l'alinéa 2 et à l'amendement des Associations.

Amendement du groupe Associations de Genève :

Art. 143 al. 2 L'Etat agit avec diligence et conformément aux principes d'égalité, d'accessibilité, de qualité, d'adaptation et de continuité.

**Amendement du groupe Associations de Genève
à l'article 143 alinéa 2**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NON
Bachmann	Carine	V&A	ABS
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	ABS
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NVT
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NVT
Gardioli	Maurice	SP	ABS
Gauthier	Pierre	AVI	NVT

Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	NVT
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	ABS
Kasser	Louise	V&A	ABS
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	ABS
Loretan	Raymond	PDC	NON
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	ABS
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	ABS
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	ABS
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	ABS
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	NVT
Savary	Jérôme	V&A	ABS
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	NVT
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	ABS
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	ABS
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 38 non, 16 oui, 13 abstentions, l'amendement des Associations de Genève est refusé.

La présidente. Je vous lis le texte de l'avant-projet :

² L'Etat accomplit ses tâches avec diligence, efficacité et transparence.

Article 143 alinéa 2 de l'avant-projet

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	OUI
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	OUI
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	ABS
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	ABS
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NVT
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NVT
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	NVT
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Loretan	Raymond	PDC	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	NVT
Lyon	Michèle	AVI	OUI

Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	NVT
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 65 oui, 0 non, 2 abstentions, l'alinéa 2 est accepté.

La présidente. Nous passons donc à l'alinéa 3.

³ Il s'organise de façon structurée. Il définit les responsabilités de ses agents et s'appuie sur leur autonomie et leurs compétences.

Article 143 alinéa 3 de l'avant-projet

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	OUI
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	OUI
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	OUI

Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NVT
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NVT
Halpérin	Lionel	L&I	ABS
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	ABS
Hottelier	Michel	L&I	ABS
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	NVT
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Loretan	Raymond	PDC	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI

Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 65 oui, 0 non, 3 abstentions, l'alinéa 3 est accepté.

Mis aux voix, l'art. 143 tel qu'amendé

Principes

¹ Les tâches de l'Etat sont exécutées par le canton et, conformément à la constitution et à la loi, par les communes et les institutions de droit public en complément de l'initiative et de la responsabilité individuelles.

² L'Etat accomplit ses tâches avec diligence, efficacité et transparence.

³ Il s'organise de façon structurée. Il définit les responsabilités de ses agents et s'appuie sur leur autonomie et leurs compétences.

Article 143 amendé

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	OUI
Bachmann	Carine	V&A	ABS
Baranzini	Roberto	SP	ABS
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	OUI
Bezaguet	Janine	AVI	ABS
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	ABS
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NON
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	NVT
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NVT
Gardioli	Maurice	SP	OUI

Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NVT
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Loretan	Raymond	PDC	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	ABS
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	ABS
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	ABS
Savary	Jérôme	V&A	ABS
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	ABS
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

est adopté par 49 oui, 10 non, 10 abstentions.

La présidente. Nous passons à l'article 143 bis. Je vais donner la parole au rapporteur. Nous avons une proposition de la commission 1. Monsieur Zwahlen, vous avez la parole.

Rires

La présidente. A l'article 143 bis, la commission 1 a fait une proposition à la commission 5. Je vous la lis.

L'Etat, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, prend les mesures permettant à toute personne :

- a. de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille par un travail approprié, exercé dans des conditions équitables ;
- b. de bénéficier de l'aide nécessaire lorsqu'elle se trouve dans le besoin, notamment pour raison d'âge, de maladie ou de déficience.

M. Guy Zwahlen. Alors, Madame la présidente, c'est une agréable surprise de voir que je réapparais comme rapporteur à ce moment-là, j'avais oublié. La commission propose juste de souscrire à ce texte qu'elle considérerait comme devant faire partie des tâches de l'Etat plutôt que des droits fondamentaux.

La présidente. Je vous remercie. Nous ouvrons le débat. M. Grobet a demandé la parole. Désolée, Monsieur Grobet, vous n'avez plus de temps de parole, Monsieur Mouhanna non plus. Je passe donc la parole à M. Maurice Gardiol.

M. Maurice Gardiol. Madame la présidente, en complément de ce qu'a dit notre honoré président de la commission 1, je voudrais rappeler qu'il s'agit d'un article qui avait le titre Buts de l'Etat et qui comportait un certain nombre d'autres choses. Ce qui reste, car certaines choses ont été intégrées dans les droits fondamentaux, dont le logement et la santé, a été proposé d'être transféré ici. Etant donné la décision que nous avons prise sur l'article 143, c'est le sens de l'amendement qui suit, on propose ici de ne pas laisser « en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée », car cela ferait trois fois, donc on pourrait s'en passer cette fois-là.

La présidente. D'ailleurs, vous verrez qu'il y a l'amendement de Jérôme Savary et Cyril Mizrahi qui est exactement dans le sens que vous venez de donner. Monsieur Jacques-Simon Eggly

M. Jacques-Simon Eggly. J'ai peut-être tort de prendre la parole avant que M. Jérôme Savary ou Cyril Mizrahi aient commenté le texte qui résulte des négociations. En effet, au nom du groupe Libéraux & Indépendants, nous nous rallions au texte qui est issu des négociations et pour faire plaisir à M. Saurer, en effet en amoureux de la langue française, je dirais que la langue française est parfois un peu pauvre en vocabulaire et a certains mots qui peuvent prêter à une certaine ambiguïté. Quand on lit que « L'Etat prend les mesures permettant à toute personne de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille par un travail approprié exercé dans des conditions équitables. », il faut que je demande comment nous interprétons le mot « approprié ». Il faut que ce soit un travail décent, un travail convenable qui puisse convenir à la personne et cela ne veut pas forcément dire un travail semblable, identique au travail par exemple perdu par une personne. Il ne faut donc pas que l'on se méprenne à notre adhésion à cette phrase, un « travail approprié » veut dire le meilleur travail possible compte tenu des conditions et de la situation à un moment donné. Nous nous rallions donc de ce fait au résultat de la négociation.

La présidente. Je donne la parole à M. Patrick-Etienne Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. Merci Madame la présidente, je tiens à soutenir ce qu'ont dit

M. Jérôme Savary et M. Gardiol, cet amendement est effectivement le résultat de ce qui a été convenu, nous avons tout à l'heure insisté sur la complémentarité en entrée, et donc bien évidemment nous soutiendrons l'amendement de M. Savary. Je tiens aussi, parce que c'est le lieu de le faire et c'est correct de le faire, à saluer ceux qui ont accepté que l'on maintienne cette systématique, car c'est à l'origine notre groupe qui avait défendu les thèses qui sont là. Notre groupe tient donc à remercier l'ensemble des groupes qui ont accepté de la maintenir telle qu'elle se retrouve dans l'amendement Savary.

La présidente. Je vous remercie. Monsieur Cyril Mizrahi, vous avez la parole.

M. Cyril Mizrahi. Merci Madame la présidente, très rapidement, car je crois que tout a été dit. L'amendement de Jérôme Savary et le mien porte effectivement sur une correction qui est due à l'adjonction de l'article 143. C'est à la fois dans l'esprit de ce qui a été décidé à la commission 1 de ne pas avoir de doublons en tout cas dans ces deux articles successifs et c'est ce qui a été concrétisé également pendant les discussions de l'été. Je vous remercie de soutenir cet amendement de Jérôme Savary et de votre serviteur. Merci.

La présidente. Plus personne n'ayant demandé la parole, nous allons passer au vote. Je vous lis l'amendement présenté par Jérôme Savary et Cyril Mizrahi

Art. 143 bis Amendement de M. Jérôme Savary (Verts & Associatifs), M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste) :

L'Etat, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, prend les mesures permettant à toute personne :

- a. de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille par un travail approprié, exercé dans des conditions équitables ;*
- b. de bénéficier de l'aide nécessaire lorsqu'elle se trouve dans le besoin, notamment pour raison d'âge, de maladie ou de déficience.*

Par 61 oui, 4 non, 4 abstentions, l'amendement des groupes Verts & Associatifs et socialiste pluraliste est accepté.

La présidente. Je vous relis donc l'article 143 bis.

Mis aux voix, l'art. 143 bis tel qu'amendé

L'Etat prend les mesures permettant à toute personne :

- a. de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille par un travail approprié, exercé dans des conditions équitables ;**
- b. de bénéficier de l'aide nécessaire lorsqu'elle se trouve dans le besoin, notamment pour raison d'âge, de maladie ou de déficience.**

est adopté par 62 oui, 2 non, 4 abstentions.

La présidente. Nous n'allons pas poursuivre, mais j'aimerais simplement vous donner encore les temps de parole jusqu'à l'article 146 : trois minutes quarante pour les Associations, cinq minutes quarante pour l'AVIVO, deux minutes pour G[e]Avance, une minute dix pour les Verts et Associatifs, trois minutes huit pour les Libéraux & Indépendants, quatre minutes pour le MCG, quatre minutes vingt-huit pour le PDC, trois minutes pour le groupe Radical-Ouverture, quarante secondes pour le groupe socialiste pluraliste, trois minutes cinquante-sept pour SolidaritéS et sept minutes pour l'UDC. Je vous remercie. Nous nous retrouvons à 8h30 pour poursuivre nos travaux. Merci et bon appétit.

Pause de 19h00 à 20h30

Début de la séance de 20h30

La présidente. Je vous remercie de bien vouloir prendre place, nous allons commencer. [Son de cloche]. Nous allons donc reprendre nos travaux, nous en sommes à l'article 144. Je vais donner la parole au rapporteur pour cet article 144. Merci de prendre place et nous commençons. Merci Monsieur Guinchard.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente, l'avantage que nous soyons un peu moins nombreux, c'est qu'il y a peut-être un peu moins de brouhaha et je vous remercie de votre attention. L'article 144 sera relativement simple à commenter, dans la mesure où les alinéas 1 et 2 n'ont pas changé par rapport à l'avant-projet. En revanche, l'alinéa 3 subit une modification qui n'est que de pure forme, car là aussi, on supprime la notion de district puisque notre Assemblée a décidé de vider les districts de leur substance. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie et je donne la parole à l'AVIVO pour son amendement.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente, tout d'abord, je rappelle que les collègues ici qui vantent les mérites de la représentation démocratique à travers le Parlement par exemple oublient une chose : ce sont les mêmes d'ailleurs qui disent qu'il faut que le service public, comme le dit le premier alinéa, « assume en fonction des moyens de l'Etat »... Les moyens de l'Etat, les députés, ils connaissent. Je suis étonné par conséquent qu'ils mettent « en fonction des moyens de l'Etat ». Ils n'ont qu'à décider ce qui reste dans les moyens d'Etat. La deuxième chose me permet de répondre à M. Kunz qui était intervenu tout à l'heure sur la dette. C'est vraiment le pyromane qui appelle au feu. Je rappellerai que le record des déficits de notre canton était obtenu durant la période monocolore, c'est-à-dire de 1993 à 1997. C'était en moyenne 450 millions de déficit par année. Je rappelle encore que depuis cette date, entre 1993 et 2011, à une seule période, soit entre 1997 et 2001, il y avait une toute petite majorité de gauche au Grand Conseil. Tout le reste, c'est la droite qui dirige ce canton. Par conséquent, Monsieur Kunz, la dette, c'est vous, le déficit, c'est vous, et la situation de l'Etat de Genève, c'est vous. Ça c'est encore une chose. Enfin, une dernière chose, je veux terminer Madame, permettez-moi de ne pas perdre de temps pour vous dire cela. Jusqu'à présent, par rapport à la crise financière que nous vivons et nous connaissons, il n'y a pas un seul Etat qui ait reconnu sa responsabilité. On parle uniquement du marché, comme on l'a entendu récemment hier et avant-hier, c'est le peuple grec, victime de cette crise, qui serait responsable. Aujourd'hui, c'est pareil, le responsable de la dette, des déficits, etc., c'est le pauvre, comment dire, citoyen moyen. Les gens qui sont complètement pressurés par des gens qui ont une cupidité interminable, je dirais illimitée plutôt qu'interminable, mais les deux vont très bien. Voilà Madame, je propose un amendement où l'on ne parle pas des moyens de l'Etat. Il faut répondre aux besoins de la population, c'est la priorité et l'Etat doit dégager les moyens nécessaires.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. La parole est aux Associations pour leur amendement.

M. Boris Calame. Merci Madame la présidente. Nous vous présentons l'amendement de minorité des Associations : « L'Etat garantit et développe des services publics qui répondent aux besoins de la population. » En effet, l'alinéa proposé dans l'avant-projet est pour nous inacceptable, « L'Etat doit se *donner les moyens* notamment financiers pour remplir cette tâche. » En l'état, sans modification, il initie une privatisation des établissements autonomes. Les tâches des services publics assumées ne doivent pas dépendre des moyens de l'Etat. La qualité varierait en fonction de la conjoncture. De plus, le fait de mentionner que l'intervention des pouvoirs publics doit être justifiée et qu'il y a possibilité de déléguer lorsque le délégataire est mieux à même de les accomplir, initie réellement une dynamique de privatisation qui n'est pas acceptable. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Je vous remercie. Le débat est ouvert et M. Kunz demande la parole.

M. Pierre Kunz. Merci Madame la parole ! (*Rires*), Merci Madame la présidente, en quelques mots, j'aimerais répondre à mon collègue très honoré M. Mouhanna. D'abord, il est très mal tombé en me mettant en cause dans cette affaire, car je ne sais pas s'il y était — mais oui, je crois qu'il y était — entre 1993 et 1997, j'étais le seul député de droite à refuser les budgets du gouvernement monocoloré et à voter avec la gauche, car ces budgets étaient tout simplement calamiteux. Donc là, il est mal tombé. Deuxièmement, c'est vrai que la dette, c'est nous. En bonne partie, vous avez raison. Mais ce n'est pas une raison pour que nous continuions.

La présidente. Je passe la parole à M. Richard Barbey.

M. Richard Barbey. Je veux juste de prendre la parole à l'intention de mon collègue M. Mouhanna. On a parlé des déficits de l'Etat, causés durant les périodes où la droite était au pouvoir. Nous examinerons ce problème à la fin de nos travaux, au moment où il s'agira des finances. Normalement, à ce moment-là, il devrait être question aussi d'une disposition concernant les caisses publiques de pension. A ce moment-là, on verra exactement ce qu'il en est.

Une voix. Sûrement !

La présidente. Je vous remercie. M. Ducommun a la parole.

M. Michel Ducommun. Déjà ? Merci Madame la présidente. Ce qui me pose problème, et effectivement de ce point de vue là nous soutiendrons d'abord l'amendement des Associations puis celui de l'AVIVO qui, d'accord, diffère surtout sur « L'Etat qui garantit... » ou « L'Etat qui assume... ». Mais le problème politique qui est posé est celui de savoir si au niveau des tâches qui répondent aux besoins de la population, premièrement, on doit le faire en fonction des moyens de l'Etat. Je pense que cette problématique est très liée à des éléments qui ont déjà été dénoncés politiquement depuis beaucoup d'années. On sait que dans la théorie néolibérale — je parle de théorie, puis il y a des gens qui l'appliquent, on est d'accord ? — effectivement, il faut diminuer les ressources de l'Etat pour diminuer les prestations de l'Etat. A partir du moment où les moyens de l'Etat ne permettent plus, parce qu'on a diminué les impôts, il me semble qu'il y a eu quelque décision dans ce genre-là à Genève depuis quelques années, donc lorsque l'on diminue les ressources de l'Etat, on peut dire ensuite qu'on n'a plus assez d'argent et qu'on ne peut plus respecter et répondre aux besoins de la population. De notre point de vue, et la politique que l'on défend, je ne suis pas sûr si l'énorme richesse de Genève comme canton qui avait été définie n'est pas un peu exagérée, mais de dire que dans une des villes les plus riches du monde on n'a plus les moyens d'assumer un certain nombre de tâches publiques et de répondre et de donner des services publics cohérents et de les mettre en lien avec les moyens de l'Etat, parce que vraiment, il doit se serrer la ceinture, nous estimons que cette politique n'est pas défendable. En d'autres termes, le service public « en fonction des moyens de l'Etat », pour nous doit être supprimé. C'est dans ce sens-là que nous soutenons les deux amendements. Aussi, une intervention lorsque ça se justifie. Effectivement, de commencer à se dire « Tiens, est-ce que ça se justifie ? » c'est effectivement de nouveau dans le cadre de cette politique néolibérale qui dit « il faut diminuer les prestations ». J'ai entendu, je n'ai pas répondu à M. Genecand, il faut que je fasse des recherches au niveau des données et des chiffres. Il a parlé des mathématiciens, je ferai des données sur les chiffres, actuellement, je ne les ai pas donc je ne vais pas faire semblant de les avoir, mais je sais simplement qu'au niveau de l'enseignement, au niveau des possibilités de l'Etat j'ai signé un accord avec le Conseil d'Etat sur une diminution des effectifs de classe. Ceci est quelque chose de très important au niveau de la manière de répondre aux besoins des élèves. Le Conseil d'Etat a signé un accord. Trois ans après — c'était un Conseil d'Etat de droite, donc peut-être il signe n'importe quoi, mais chacun assume — le Conseil d'Etat a dit : « Nous ne respecterons pas l'accord

signé parce que nous n'avons plus les moyens de le faire. » Je trouve que ce type de fonctionnement est un type de fonctionnement qu'on ne peut pas accepter et mettre dans la constitution. Je vous remercie.

La présidente. La parole est à M^{me} Françoise Saudan.

M^{me} Françoise Saudan. Merci Madame la présidente. J'aimerais simplement faire une remarque qui m'interpelle. On nous parle toujours des besoins de la population. Mais qui, dans cette Assemblée, a le monopole des besoins de la population et les connaît ? Et peut les chiffrer ? Je trouve cela absolument paradoxal d'intervenir au nom des besoins de la population. Mais sur quoi vous vous basez, mes chers collègues ? La seule chose sur laquelle je me base est le résultat des votations populaires. J'étais opposée à une certaine baisse d'impôts, car je voulais qu'on rembourse la dette plutôt que de baisser les impôts. J'ai été minorisée au sein de mon parti, j'en ai pris mon parti. Mais les dernières votations, c'est la population qui a décidé de baisser les impôts. Vous vous êtes battus contre, vous avez perdu, mais le moindre respect de la démocratie est de se dire que c'est la population qui les a voulu et ne pas s'attribuer et qui est à gauche et qui à droite est responsable. Ce que l'on sait, c'est que l'on va aborder une période extrêmement difficile, et je reviens encore sur ce que j'ai dit avant la pause. Dans une situation vraiment difficile pour le canton de Genève, je vous assure que l'année prochaine, les discussions dans la population genevoise auront une autre portée et d'autres inquiétudes que notre petite bagarre en ce moment dans cette salle.

La présidente. La parole est à M. Benoît Genecand.

M. Benoît Genecand. Merci Madame la présidente, je me réjouis que Michel Ducommun s'emploie à réfuter les chiffres. Je lui rappelle donc que le théorème : dans un canton qui n'a connu que deux années de décroissance économique, la part des activités de l'Etat n'a cessé d'augmenter. Elle est aujourd'hui la plus grande. Je le répète encore une fois, car je me suis quasiment fait agresser pour avoir eu l'audace de citer un document de l'OCSTAT. On m'a dit que ça n'avait rien à voir, que je n'ai pas tenu compte de l'augmentation de la population. Evidemment, quand on tient compte du PIB, on tient compte de l'augmentation de la population, et quand on prend la peine de regarder des ratios, on est effectivement dans quelque chose qui tient compte de l'augmentation de la population, je me réjouis donc d'en débattre avec Michel Ducommun, un excellent mathématicien. Je pense qu'effectivement, à défaut d'avoir des arguments, on peut avoir la tentation de répéter, de répéter et de répéter des concepts creux comme le néolibéralisme. On a baissé les impôts, on a baissé les prestations, baissé les impôts, baissé les prestations. En fait, le canton n'a cessé d'augmenter ses ressources et n'a cessé d'augmenter sa part dans l'économie. Ça, c'est la réalité. On peut l'aimer, on peut ne pas l'aimer. Cela reste la réalité. Mon soupçon de plus en plus est que ceux qui répètent cela ont en fait une espèce de sentiment de mauvaise conscience par rapport à ceux qui vont suivre. Il faut bien se trouver des boucs émissaires pour expliquer pourquoi nous on est dans la génération des trente ou des quarante glorieuses pour laquelle tout a bien fonctionné et que pour les autres, ça va être un peu plus compliqué. C'est tellement simple de dire : « Si les banques étaient ci, si les banques étaient ça, tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes. » La réalité sera, je crains, un tout petit peu plus compliquée.

La présidente. Merci. M. Michel Ducommun demande la parole.

M. Michel Ducommun. Merci, très rapidement pour deux éléments. Je rappelle simplement à M. Genecand que les trente glorieuses se sont terminées en 1975, c'est-à-dire il y a 35 ans. C'est ce qu'à peu près tous les historiens reconnaissent. Deuxième élément sur la dette, je signale ce que j'avais oublié de dire tout à l'heure parce que mon papier était tombé, je remarque que la droite n'a pas hésité à transférer cent quarante millions d'engagements des espaces culturels de la Ville à l'Etat sans que l'on ait une assurance que ces cent

quarante millions seraient financés, car on sait que c'est « la dette, la dette, la dette ». Donc cent quarante millions de plus, on n'y va pas. J'ai un peu peur pour la culture à Genève. Lorsque l'on nous dit la dette, la dette, et qu'il y a à peu près 20 % à Genève et plus de 90 % en Grèce, je remarque que mathématiquement, on peut trouver qu'il y a une différence significative merci.

La présidente. Monsieur Antoine Maurice, vous avez la parole. Madame Jocelyne Haller, vous n'avez plus de temps dans votre groupe. Il n'y a plus de temps pour SolidaritéS. Monsieur Kunz, vous avez la parole.

M. Pierre Kunz. Juste pour faire remarquer à M. Ducommun que ce n'est pas parce que les trente glorieuses se sont arrêtées en 1975 que l'Etat de Genève n'a pas continué à considérer qu'il restait dans les glorieuses. C'est à cause de cet état d'esprit que nous avons une dette qui est, je le répète, équivalente à 25 % de l'ensemble des dettes cantonales des cantons helvétiques.

La présidente. Je vous remercie. Il n'y a plus de demande de parole. Nous allons donc passer au vote de l'article 144. Le titre :

Art. 144 Service public

Pas d'opposition, adopté

La présidente. A l'alinéa 1, nous avons...

Une voix dans la salle. Vote nominal !

La présidente. Est-ce que c'est suivi ? C'est suivi. Donc nous allons prendre cet alinéa 1 où nous aurons d'abord l'amendement des Associations, puis l'amendement de l'AVIVO. Nous poursuivrons avec l'amendement de MM. Barbey, Halpérin et Kunz et l'avant-projet, si nécessaire.

Amendement du groupe Associations de Genève :

Art. 144 al. 1 L'Etat garantit et développe des services publics qui répondent aux besoins de la population.

Amendement du groupe Associations de Genève à l'article 144 alinéa 1

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI

de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	ABS
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NVT
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NVT
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Loretan	Raymond	PDC	NVT
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NVT
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	OUI

Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 33 oui, 31 non, 1 abstention, l'amendement des Associations de Genève est accepté.

La présidente. Nous ne reprendrons donc pas les autres amendements.

Amendement du groupe AVIVO :

Art. 144 al. 1 L'Etat assume un service public répondant aux besoins de la population.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement des Associations de Genève).

Art. 144 al. 1 Amendement de M. Richard Barbey (Libéraux & Indépendants), M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) et Pierre Kunz (Radical-Ouverture).

Le service public assume, en fonction des moyens de l'Etat, les tâches répondant aux besoins de la population pour lesquels une intervention des pouvoirs publics est nécessaire.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement des Associations de Genève).

La présidente. Je passe à l'alinéa 2. Je vous lis le texte. Si le vote n'est pas demandé...
Donc nous allons voter.

² Certaines tâches peuvent être déléguées, tout en respectant l'objectif d'intérêt public, lorsque le délégataire est mieux à même de les accomplir.

Une voix dans la salle. Vote !

La présidente. Le vote de l'alinéa est demandé

Par 43 oui, 18 non, 3 abstentions, l'alinéa 2 est accepté.

La présidente. Nous passons à l'alinéa 3, d'abord avec l'amendement de la commission.

Amendement de la commission :

Art. 144 al. 3 La délégation doit faire l'objet d'une loi ou d'une délibération de la commune.

Par 50 oui, 10 non, 3 abstentions, l'amendement de la commission est accepté.

La présidente. Je reprends...

Murmures

La présidente. ... nous sommes en vote.

M. Lionel Halpérin. ... Motion d'ordre pour revoter l'alinéa 1. Je signale simplement à ceux qui étaient peut-être inattentifs tout à l'heure que cet alinéa 1 a fait l'objet d'un accord qui a

été validé par une majorité des groupes. Visiblement, certains ont oublié les engagements qu'ils avaient pris. De deux choses l'une, soit on revote sur cet article et il y a une majorité pour faire passer cet article tel qu'accepté en négociation cet été, soit il n'y a pas de majorité pour le faire et la négociation de cet été tombe, et il n'y a plus d'accord pour la suite de nos travaux sur la commission 5.

La présidente. Nous venons de voter. Je vais faire voter cette motion d'ordre.

Son de cloche

Motion d'ordre de M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) :
Revoter l'article 144 alinéa 1.

Par 33 oui, 20 non, 7 abstentions, la motion d'ordre est acceptée.

La présidente. Oui, Monsieur Mizrahi, ensuite, nous allons reprendre cela.

M. Cyril Mizrahi. Madame la présidente, il me semble que les esprits s'échauffent un peu, je propose que nous fassions une interruption de séance de dix minutes.

La présidente. C'est une motion d'ordre. Nous allons donc voter cette motion d'ordre.

Motion d'ordre de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste) :
Interruption de séance de dix minutes

Par 32 oui, 28 non, 4 abstentions, la motion d'ordre est acceptée.

Interruption de séance pendant dix minutes
Reprise

La présidente. (*Coup de cloche*) Nous allons reprendre nos travaux après cette interruption. Et comme la motion d'ordre qui a été acceptée, nous allons reprendre l'article 144, alinéa 1. Nous avons quatre propositions. Nous avons l'amendement des Associations, nous avons l'amendement de l'AVIVO, nous avons l'amendement du groupe Libéraux & Indépendants et le texte de l'avant-projet, si nécessaire. Nous allons commencer par l'amendement des Associations.

Rumeurs

La présidente. Il était nominal.

Brouhaha

La présidente. (*Coup de cloche*). Je vous demanderai quand même un peu de silence. Je reprends l'amendement des Associations que je vous lis :

Amendement du groupe Associations de Genève :

Art. 144 al. 1 L'Etat garantit et développe des services publics qui répondent aux besoins de la population.

**Amendement du groupe Associations de Genève
à l'article 144 alinéa 1**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON

Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NVT
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NVT
Gardiol	Maurice	SP	ABS
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	ABS
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	ABS
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Loretan	Raymond	PDC	NVT
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	ABS
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	ABS
Müller Sontag	Corinne	V&A	ABS

Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NVT
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	ABS
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NVT
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	ABS
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 30 non, 25 oui, 8 abstentions, l'amendement des Associations de Genève est refusé.

Protestations dans la salle

La présidente. Oui... Monsieur

M. Souhaïl Mouhanna. Motion d'ordre... Je vous lis : « La Présidence, le Bureau, un groupe ou un membre peut en tout temps proposer une motion d'ordre portant sur l'organisation du débat, son déroulement ou le renvoi en commission. » Alors, le vote qui vient d'avoir lieu, je ne crois pas du tout que cela relève de ces trois choses. A partir du moment où on a accepté de transgresser le règlement, je propose une motion d'ordre, de revoter cet alinéa 1.

La présidente. D'accord... Ecoutez, Monsieur Mouhanna, vous avez tout à fait la légitimité de lancer une motion d'ordre. Qui suit...

Murmures

La présidente. Les motions d'ordre, on les vote rapidement, enfin... oui.

M. Christian Grobet. Quels sont les critères pour ces motions d'ordre. Est-ce que c'est pour les copains ?

Rumeurs

M. Christian Grobet. Alors vous voulez nous expliquer quand même, maintenant ?

La présidente. J'aimerais répondre. Nous avons regardé le règlement. Cela c'est une chose et dans la discussion, le point de l'organisation des travaux permettait cette question-là. Maintenant, question aussi que nous avons eue, c'est que nous avons déjà eu cette situation-là qui a été votée, il y a quinze jours ou trois semaines. Je ne pense pas du tout que

cela soit des pratiques qui sont favorables à nos travaux, vraiment pas, mais, devant la motion d'ordre qui a été présentée, nous l'avons suivie, mais ce n'est absolument pas une pratique qui favorise nos travaux. Maintenant, M. Souhaïl Mouhanna a présenté une motion d'ordre. Nous votons la motion d'ordre...

La rumeur s'amplifie.

La présidente. Nous allons voter cette motion. Celles et ceux qui sont d'accord....

Voix de M. Grobet qui proteste.

La présidente. Monsieur, vous avez une minute pour présenter votre motion d'ordre.

M. Souhaïl Mouhanna. Combien ?

La présidente. Une minute.

M. Souhaïl Mouhanna. Ecoutez Madame ! Tout à l'heure, M. Halpérin a évoqué l'histoire de cet accord. La motion d'ordre de suspendre la séance, c'était parce que certains avaient parlé de cet accord. Je rappelle que les mêmes qui invoquent cet accord ont signé avec nous deux fois des accords qu'ils sont en train de violer aujourd'hui. Je parle du groupe socialiste qui enfreint systématiquement...

La présidente. Monsieur Mouhanna...

M. Souhaïl Mouhanna. ... qui enfreint systématiquement de trahir notre accord parce que celui qui « décide », c'est M. Halpérin. Nous ne sommes pas...

La présidente. Merci Monsieur...

M. Souhaïl Mouhanna. ... nous ne sommes pas ici des larbins de ces Messieurs, c'est une Assemblée qui doit être respectée...

La présidente. Monsieur Mouhanna

M. Souhaïl Mouhanna. *(élève la voix)* ... respectée...

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. *(Coup de cloche)*. C'était une présentation de la motion d'ordre.

Rires

La présidente. *(Coup de cloche)* Celles et ceux qui sont d'accord avec cette motion d'ordre votent oui, les autres votent non, les autres s'abstiennent.

Motion d'ordre de M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :
Revoter sur l'alinéa 1

Par 40 non, 20 oui, 2 abstentions, la motion d'ordre est refusée.

Protestation de M. Grobet

La présidente. Nous passons à l'alinéa 2. Non, pardon, nous passons à l'amendement de l'AVIVO.

Amendement du groupe AVIVO :

Art. 144 al. 1 L'Etat assume un service public répondant aux besoins de la population.

**Amendement du groupe AVIVO
à l'article 144 alinéa 1**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NVT
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardioli	Maurice	SP	ABS
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	ABS
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	NVT
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	ABS
Loretan	Raymond	PDC	NVT

Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	ABS
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	ABS
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	ABS
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	ABS
Sayegh	Constantin	PDC	NVT
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	ABS
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 32 non, 23 oui, 9 abstentions, l'amendement du groupe AVIVO est refusé.

La présidente. Nous allons passer maintenant à l'amendement Barbey, Halpérin, Kunz.

Art. 144 al. 1 Amendement de M. Richard Barbey (Libéraux & Indépendants), M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) et Pierre Kunz (Radical-Ouverture).

Le service public assume, en fonction des moyens de l'Etat, les tâches répondant aux besoins de la population pour lesquels une intervention des pouvoirs publics est nécessaire.

Amendement de M. Richard Barbey (Libéraux & Indépendants), M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) et Pierre Kunz (Radical-Ouverture) à l'article 144 alinéa 1

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NON
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	NVT

Bezaguet	Janine	AVI	NON
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NON
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NVT
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	NON
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	ABS
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	ABS
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	ABS
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	NVT
Lador	Yves	ASG	NON
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	NON
Loretan	Raymond	PDC	NVT
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	ABS
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	ABS
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	NON
Özden	Melik	SP	ABS
Pagan	Jacques	UDC	NVT
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	ABS
Rochat	Jean-François	AVI	NON

Rodrik	Albert	SP	NON
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	ABS
Sayegh	Constantin	PDC	NVT
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	ABS
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NVT
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NON
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 32 oui, 23 non, 9 abstentions, l'amendement des groupes Libéraux & Indépendants et Radical-Ouverture est accepté.

Murmures

La présidente. Motion d'ordre ?

M^{me} Claire Martenot. Le seul moyen d'avoir la parole, c'est de faire des motions d'ordre. Il y a des votes. On croyait qu'il fallait les respecter, x fois on a été minorisé, on a été minorisé à une voix pour des questions très fondamentales. Ici, alors que n vote a été fait tout à fait régulièrement, tout le monde était là, présent, au courant, quelqu'un peut demander une motion d'ordre, faire revoter et tout tombe. C'est inadmissible, alors si les votes ne valent plus rien, moi je veux qu'on revote à chaque fois, et aussi les choses fondamentales qui ont été refusées à une voix parce qu'une personne n'était pas là. Plus rien n'a de valeur avec ce que vous venez de faire. Je demande qu'on revote.

La présidente. C'est votre motion d'ordre.

Applaudissements

La présidente. Nous votons la motion d'ordre.

Motion d'ordre de M^{me} Claire Martenot (SolidaritéS) :
Revoter l'article 144, alinéa 1

Par 36 non, 22 oui, 6 abstentions, la motion d'ordre est refusée.

Brouhaha

La présidente. Monsieur Kunz, vous avez une motion d'ordre ? (*Coup de cloche*). Je vous demande un peu de silence, s'il vous plaît.

M. Pierre Kunz. Madame la présidente, étant donné l'atmosphère qui règne depuis quelques instants dans cette Assemblée et étant donné les esprits très échauffés, je demande tout simplement que vous nous renvoyez à la maison.

Brouhaha

La présidente. Nous n'allons pas... nous allons continuer nos travaux. C'est une motion d'ordre ? ... Donc nous votons cette motion d'ordre que je regrette beaucoup, je vous le dis franchement. Cette motion d'ordre, c'est donc le fait d'arrêter la séance maintenant ou de la poursuivre. Je vous rappelle que nous avons un calendrier, qu'un certain nombre de personnes sont extrêmement sensibles à cela.

Motion d'ordre de M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture)
Lever la séance

Par 30 oui, 29 non, 4 abstentions, la motion d'ordre est acceptée.

Rires

Voix de M. Grobet. Je me suis trompé !

Brouhaha

M. Yves Lador. Excusez-moi Madame la présidente, j'ai entendu dire que certains s'étaient trompés. Je fais une motion d'ordre pour que l'on revote, s'il vous plaît.

Quelques applaudissements

La présidente. (*Coup de cloche*) J'ai bien compris la motion d'ordre de M. Lador. Je pense que nous sommes en train de discréditer nos travaux, vraiment...

Quelques voix protestent.

La présidente. Vous maintenez votre motion d'ordre, Monsieur Lador ?

Brouhaha

La présidente. Ecoutez, je dois dire que je suis atterrée par ce qui vient de se passer. (*Coup de cloche*). J'aimerais vraiment dire au nom – je suis persuadée de la Présidence – que je suis complètement atterrée de la façon dont cette séance depuis une heure bientôt se déroule et je ne peux qu'espérer que nous ne revivons pas de situation pareille.

Quelques applaudissements

La présidente. Oui, voilà et la séance est levée. Il n'y a pas de divers.

La séance est levée à 21h20.